

# RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2015



**Pays du Mont-Blanc**  
communauté de communes

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la remise d'un rapport annuel retraçant l'activité de la Communauté de Communes. Chaque maire est alors tenu d'en faire une communication au sein de son conseil municipal. Un rapport spécifique sur le service public d'élimination des déchets est prévu par l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et s'intègre donc au rapport général.

Chacun pourra retrouver dans ce rapport d'activité 2015 une information pratique sur l'exercice des différentes compétences de notre Communauté de Communes. Tous les projets et réalisations sont présentés et illustrés. Certains éléments nous permettent de montrer l'évolution et la progression de l'intercommunalité. Les délégués communautaires sont disponibles pour compléter les informations fournies avec l'appui du Président et des services intercommunaux.

<b>Les 10 communes</b>	<b>6</b>
<b>Les établissements intercommunaux</b>	<b>7</b>
<b>Accueillir, informer et être à l'écoute</b>	<b>8</b>
<b>Un budget pour davantage d'activités</b>	<b>12</b>
<b>Les ressources</b>	<b>23</b>
<b>L'instruction du droit des sols, une année de bouleversements</b>	<b>27</b>
<b>Le service informatique</b>	<b>29</b>
<b>Le développement économique en 2015</b>	<b>30</b>
<b>Promouvoir le Pays du Mont-Blanc, un travail avec l'intercommunalité</b>	<b>33</b>
<b>Un soutien à l'agriculture</b>	<b>37</b>
<b>Maintien de la dynamique de projets autour de l'agriculture, des alpages et de la forêt</b>	<b>39</b>
<b>Les déplacements au pays du Mont-Blanc</b>	<b>44</b>
<b>Le logement, un engagement prioritaire pour la Communauté de Communes</b>	<b>50</b>
<b>L'accueil des gens du voyage</b>	<b>54</b>
<b>Des services pour tous les habitants</b>	<b>57</b>
<b>10 ans du Pass scolaire : toujours plus de services pour les jeunes</b>	<b>61</b>
<b>Le centre sportif et la piscine intercommunale au parc thermal du Fayet</b>	<b>62</b>
<b>La pension canine du Pays du Mont-Blanc</b>	<b>64</b>
<b>Acteur clé du Plan de Protection de l'Athmosphère</b>	<b>67</b>
<b>La nouvelle compétence pour la Gestion des Milieux Aquatique et la Protection des Inondations (GEMAPI)</b>	<b>70</b>
<b>Sentiers et refuges</b>	<b>73</b>
<b>Connaître son environnement dès le plus jeune âge</b>	<b>75</b>
<b>Poursuite du partenariat avec la Vallée de Chamonix Mont-Blanc</b>	<b>80</b>
<b>Un nouvel engagement pour les projets européens</b>	<b>80</b>
<b>SCOT</b>	<b>83</b>
<b>Contrat de Plan État-Région : de nouveaux financements disponibles</b>	<b>84</b>
<b>Des crédits pour le territoire d'ici 2020</b>	<b>85</b>
<b>Les élus intercommunautaires</b>	<b>86</b>
<b>Histoire de l'intercommunalité au Pays du Mont-Blanc</b>	<b>88</b>
<b>Des compétences déléguées et partagées</b>	<b>89</b>

# 2015 UNE ANNÉE RICHE EN ÉVÉNEMENTS

## JANVIER



26/01  
Cérémonie des vœux,  
à Sallanches

## FÉVRIER

du 21/02 au 01/03  
Salon de l'Agriculture à Paris



## MARS



Dépôt de la 2<sup>e</sup> candidature  
au Contrat de destination

## AVRIL

Inondations sur toute la Haute-Savoie



04 et 05/05  
Festi'Sciences

08/05  
Inauguration des  
nouveaux camions OM



30/04  
Réunion sur la qualité de l'air

## JUIN

04/06  
Challenge de la mobilité

10/06  
Inauguration du quai  
de déchargement  
de l'abattoir intercommunal



## JUILLET

01/07  
Mise en ligne du site internet  
[www.ccpmb.fr](http://www.ccpmb.fr)

**GEMAPI**

10/07  
Lancement officiel de la  
compétence GEMAPI

du 12/07 au 13/08  
4 séjours pédagogiques  
transfrontaliers



## AÔUT

01/08  
Nouveau prestataire  
Facilibus : Borini



## SEPTEMBRE

10/09  
Présentation du nouveau  
Catalogue des animations nature



## OCTOBRE

Réunion plénière  
avec Empreinte  
06/10



Création de l'Association des  
gardiens de refuges du Tour du  
Pays du Mont-Blanc  
13/10



14/10  
Les animateurs nature  
proposent des ateliers  
à de nouveaux publics

17/10  
Lancement de la 10<sup>e</sup> saison  
du Pass Scolaire



## NOVEMBRE



14/11  
Cérémonie des ambassadeurs  
du Fond Air Bois

19/11  
Achat d'une remorque de lavage  
pour le service OM



## DÉCEMBRE

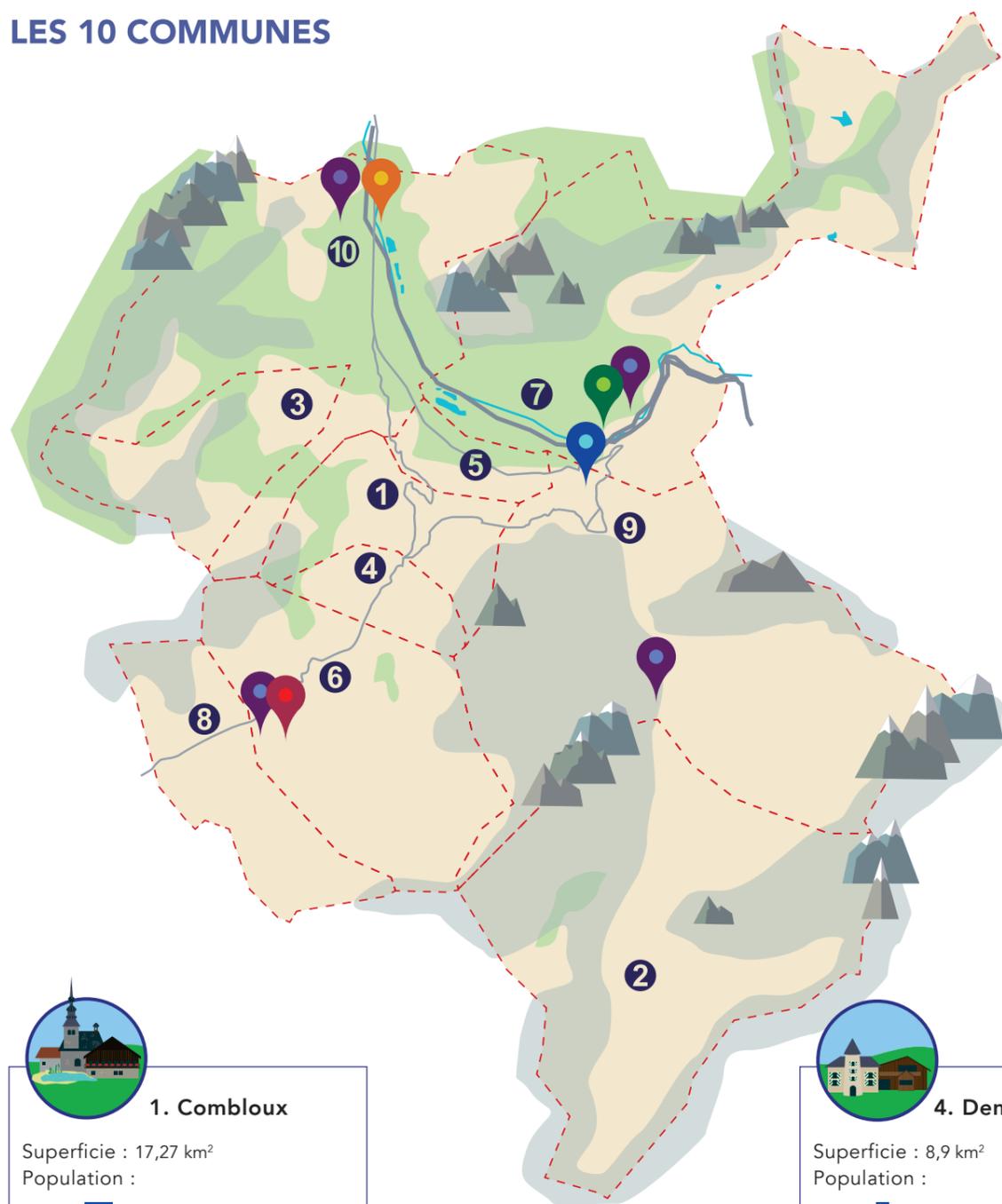


Début du dispositif hivernal  
pour les ordures Ménagères

17/12  
Lancement du PDIE



## LES 10 COMMUNES



### 1. Combloux

Superficie : 17,27 km<sup>2</sup>

Population :

Légale 2184

DGF 4449

Conseillers communautaires : 2



### 2. Les Contamines-Montjoie

Superficie : 43,6 km<sup>2</sup>

Population :

Légale 1225

DGF 4008

Conseillers communautaires : 2



### 3. Cordon

Superficie : 22,35 km<sup>2</sup>

Population :

Légale 1032

DGF 1754

Conseillers communautaires : 2



### 4. Demi-Quartier

Superficie : 8,9 km<sup>2</sup>

Population :

Légale 1010

DGF 2211

Conseillers communautaires : 2



### 5. Domancy

Superficie : 7,4 km<sup>2</sup>

Population :

Légale 1939

DGF 1996

Conseillers communautaires : 2



### 6. Megève

Superficie : 44,11 km<sup>2</sup>

Population :

Légale 3694

DGF 11149

Conseillers communautaires : 6



### 7. Passy

Superficie : 80,03 km<sup>2</sup>

Population :

Légale 11 943

DGF 12 393

Conseillers communautaires : 7



### 8. Praz-sur-Arly

Superficie : 22,64 km<sup>2</sup>

Population :

Légale 1378

DGF 3411

Conseillers communautaires : 2



### 9. Saint-Gervais

Superficie : 63,63 km<sup>2</sup>

Population :

Légale 5788

DGF 11 026

Conseillers communautaires : 6



### 10. Sallanches

Superficie : 65,87 km<sup>2</sup>

Population :

Légale 16 358

DGF 17 369

Conseillers communautaires : 10

## LES ÉTABLISSEMENTS INTERCOMMUNEAUX



### Le siège de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

Services administratifs et direction de l'intercommunalité.

648 chemin des Prés Caton

PAE du Mont-Blanc

74190 Passy

04 50 78 12 10

www.ccpmb.fr



### La Pension Canine du Pays du Mont-Blanc

Service de pension canine, la fourrière et le dépôt de cadavre animalier.

Lieu-dit le Bois Noir

74700 Sallanches

04 50 47 17 41

www.chenil-mont-blanc.com



### L'abattoir

Abattoir public multi-espèces et atelier de découpe.

101 chemin des Grandes Sources

74120 Megève

04 88 72 88 65

www.saveursdenosmontagnes.fr



### Le centre sportif du Parc Thermal

Piscine intercommunale, gymnases, terrains de sport.

324 avenue de Warens

74170 Le Fayet

04 50 78 06 97



### Les déchèteries du Pays du Mont-Blanc

Déchèteries publiques réservées aux particuliers résidents des communes de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, aux services techniques des communes de la CC Pays du Mont-Blanc et de la commune de Servoz pour la déchèterie de Passy et aux professionnels résidant ou ayant un chantier (attestation du demandeur des travaux obligatoire) sur les communes de la CC Pays du Mont-Blanc et de Servoz, à Passy uniquement.

- **Megève** : exploité par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc et Sita/Val Espace

Lieu-dit « Les Combettes »

04 50 91 40 12

- **Passy** : exploité par le SITOM (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères).

1159 Rue de la Centrale

04 50 78 10 48

- **Saint-Gervais** : exploité par Trigenium

157 Chemin des Bouquetins

04 50 93 47 26

- **Sallanches** : exploité par Excoffier

Route de Blancheville

04 50 58 53 23

**Accueil du public :**  
du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00  
et de 13h30 à 17h00  
et le vendredi de 9h00 à 12h00

**Permanence téléphonique :**  
du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00  
et de 13h30 à 17h30  
et le vendredi de 9h00 à 12h00.



## ACCUEILLIR, INFORMER, ÊTRE À L'ÉCOUTE

Le personnel de la Communauté de Communes accueille et informe administrés et visiteurs sur ses services et ses projets. Il se charge également de les informer grâce à différents moyens de communication. Certains ont été créés ou ont évolué en 2015.

### Des supports sur mesure

Dossiers de presse, lettres d'informations tout public ou adressées aux clients de la pension canine, ... le service communication s'efforce d'adapter ses nombreuses opérations, toutes réalisées en interne, au public cible.

### Quelques réalisations 2015

#### Lettres d'information

- Newsletter "Facilinfo" pour les abonnés du facilibus. 3 numéros diffusion par courrier aux 400 abonnés
- Lettre d'information électronique aux clients de la pension canine
- Lettre d'information pour le partenariat avec Prioriterre et signature officielle de la collaboration

#### Événements et cérémonies

- Vœux aux partenaires, aux élus, à la presse et aux agents de l'intercommunalité à Sallanches (salle Léon Curral) : création et diffusion de l'invitation et gestion de la logistique
- Présentation du nouveau quai de déchargement de l'abattoir du Pays du Mont-Blanc (réalisation des supports : invitation et dossier de presse et suivi logistique)
- Visite officielle et présentation aux acteurs du territoire, aux élus et à la presse de la nouvelle compétence « Gemapi » (réalisation des supports : invitation et dossier de presse et suivi logistique)
- Présentation à la presse des séjours transfrontaliers autour du Mont-Blanc le 2 juillet et de la BD sur la qualité de l'air.
- Repas d'année pour fédérer les différents services de la Communauté de Communes et les élus du bureau communautaire.

#### Refonte de supports de communication

- Nouvelles affiches, nouveaux dépliants et nouveau site internet pour la pension canine
- Livret d'information du transport scolaire plus compréhensible pour les parents d'élèves
- Nouveau *Catalogue des animations nature* proposées aux écoles primaires des 10 communes et présentation à la presse, aux enseignants et à l'Inspection de l'Éducation Nationale

#### Affiches et invitations

- Réalisation d'affiches pour valoriser les horaires d'ouverture et les activités de la piscine intercommunale du Parc Thermal et réalisation d'une campagne radio de promotion sur Radio Mont-Blanc.
- Invitation à l'événement « je crée en Rhône-Alpes »
- 4 invitations aux ateliers de travail pour l'étude sur les bibliothèques aux Pays du Mont-Blanc
- Affiches et flyers de promotion pour le Pass Scolaire et les séjours transfrontaliers.

### Et aussi

- Rédaction de communiqués lors des conseils communautaires
- Proposition d'identité visuelle pour le circuit de randonnée du Tour du Pays du Mont-Blanc

### Les moyens de communication

#### LE BULLETIN D'INFORMATION : MA VIE AU PAYS DU MONT-BLANC



Diffusion trimestrielle (mars / juillet / octobre / décembre) par La Poste, les services du SITOM et un prestataire indépendant dans l'ensemble des foyers des 10 communes du Pays du Mont-Blanc.

1 couverture illustrée annonçant les sujets du bulletin

1 page de brèves d'information et un retour en images sur les dernières actualités de la collectivité

Des articles pour présenter les services et les activités de la collectivité

#### LES DOSSIERS 2015

- Le chenil
- Les finances
- La GEMAPI
- Les projets touristiques

**26 000 exemplaires**

par numéro édité. Passage de 4 à 8 pages format A4 depuis le mois de juillet

#### WWW.CCPMB.FR LE PORTAIL D'INFORMATIONS

La Communauté de Communes a mis officiellement son site internet en ligne le 1<sup>er</sup> juillet.

Mis à jour quotidiennement, il permet de découvrir les activités, les services et les projets de l'intercommunalité. Les dernières actualités et informations sont disponibles directement sur la page d'accueil.

#### L'INFO PLUS

- Une information quotidienne sur la qualité de l'air du territoire depuis novembre
- Une rubrique pour alerter les parents sur les perturbations de circulation du transport scolaire
- Des liens vers les autres sites internet de la collectivité et ceux de nos principaux partenaires



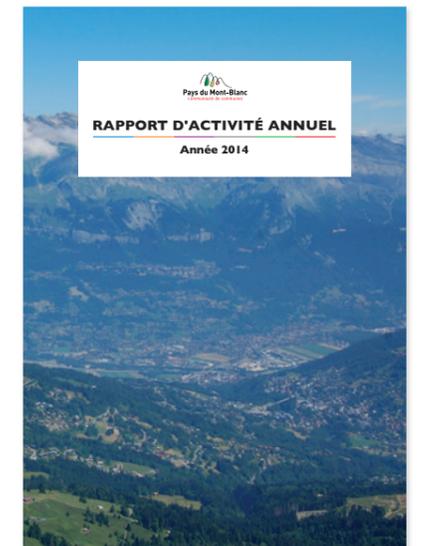
#### LE RAPPORT D'ACTIVITÉ

Présentation au conseil du 1<sup>er</sup> juillet

Diffusion aux élus communautaires, à la presse, aux techniciens des communes et aux instances partenaires de la CCPMB

**100 exemplaires**

de 68 pages publiés en juillet pour présenter les activités de l'année



#### DES RELATIONS PRESSE INTENSIFIÉES

Un relais systématique des actualités et des projets de l'intercommunalité auprès des médias locaux.

**41 communiqués**  
de presse



## L'ANNÉE DE : SERGE PAGET

Vice-président en charge des Ressources et de la Mutualisation

### QUALITÉ BUDGÉTAIRE ET TRANSPARENCE POUR 2015 !

Afin de mieux envisager l'avenir financier de la CCPMB et de ses Communes, un travail de fonds a été réalisé pour maîtriser les coûts de fonctionnement et prévoir des investissements « intelligents ». Le bilan 2015 fait ressortir :

- Malgré le contrôle des finances, le budget principal puise dans ses réserves. La principale ressource de la CCPMB vient des impôts locaux, et depuis 2013 les taux n'ont pas augmenté et ils n'augmenteront pas en 2016.

- Les budgets annexes de la Pension canine et de l'Abattoir se rapprochent de l'équilibre financier. Les subventions d'équilibre versées par le budget principal vont donc pouvoir être revues à la baisse à l'avenir.

- 7 contrats de prêts ont été renégociés pour un gain financier total à terme de 347 000€.

La création d'un budget annexe pour les ordures ménagères a été actée. Une analyse des dépenses de ce service a mis en évidence un déficit d'1 M€ environ. Une étude d'optimisation du service de collecte et de déchèteries permettra de réaliser de réelles économies tout en gagnant en efficacité.

La compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) a été transférée des Communes vers la CCPMB. Pour 2015, les dix communes avaient prévu 450 000 € de travaux. Cette compétence sera gérée dans un budget annexe spécifique financé par une nouvelle taxe comme le prévoit la loi. À noter que ce transfert de compétence induit une baisse significative des dépenses pour les communes.

Dans une dynamique de transparence et de qualité, la CCPMB a candidaté auprès de la Direction générale des collectivités locales pour une expérimentation de certification des comptes.

### VERS PLUS D'ÉQUITÉ ENTRE LES AGENTS...

Comme pour le budget, un travail de longue haleine a été mené pour enclencher une harmonisation des régimes indemnitaires et des cycles de travail des agents affectés à la collecte des ordures ménagères. Issus des communes, ces agents ont été intégrés à la CCPMB au 1<sup>er</sup> janvier 2013 dont ils représentent plus de 40% des effectifs. Les politiques communales en gestion des ressources humaines pouvant être très variables, il a fallu « lisser » les conditions de rémunération et de cycles de travail, de manière juste et impartiale.

### LA SOLIDARITÉ ENTRE LES COMMUNES ET LA CCPMB PASSE PAR LA MUTUALISATION...

En 2015, les services communaux et les services de la CCPMB ont travaillé ensemble sur des pistes de mutualisation qui pourraient être utiles : les achats groupés (des petites fournitures jusqu'à des investissements) et la gestion des ressources humaines (les formations et les paies dans un premier temps). De plus, en vue du transfert de compétence « eau et assainissement » (en 2021 au plus tard), un travail de collaboration entre les DST et les responsables des services concernés devra être mené en amont ! Les élus vont devoir statuer sur la mise en œuvre de ces propositions.

**2485**  
mandats de paiement  
émis pour un cumul de  
**22 000 247 €**

**31**  
mandats d'annulation  
pour un total de **338 570,27 €**

**471**  
titres de recettes  
émis pour un cumul de  
**22 321 263,10 €**

**30**  
titres d'annulation  
pour un total de **116 086,82 €**

## UN BUDGET POUR DAVANTAGE D'ACTIVITÉS

### Un budget toujours fragile

Le relatif équilibre de l'exercice budgétaire 2015 ne doit pas faire oublier la réalité d'une situation financière qui se dégrade. Le résultat en fin d'année passe de 1,8 M€ en 2014 à 1,5 M€ fin 2015, soit une diminution de 321 K€ des « réserves » de la CCPMB. Il est aujourd'hui avéré que cette tendance s'inscrit dans le temps : les dépenses augmentent plus rapidement que les recettes.

Rappelons d'abord qu'en 2015, la CCPMB n'a pas amorcé le financement d'investissements importants, tels que la rénovation du centre sportif intercommunal ou la poursuite de l'optimisation du service de collecte des ordures ménagères ou la rénovation des déchèteries. En fonctionnement, certaines compétences obligatoires, comme la réalisation d'un SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) auront un coût significatif (160 K€ minimum par an) qu'il convient d'ores et déjà d'anticiper.

De plus, les données ci-après rappellent que nous sommes dans une phase d'augmentation de dépenses obligatoires au profit de l'État pour la contribution au redressement des comptes publics ou dans le cadre de la péréquation pour des collectivités moins riches (fonds de péréquation intercommunal et communal), alors même que nos recettes fiscales connaissent une dynamique ralentie, notamment en raison d'une dynamique démographique faible et aussi d'une diminution du taux de revalorisation des valeurs locatives.

#### RÉSULTAT DES COMPTES 2015 DU BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
<b>Dépenses</b>		<b>Dépenses</b>	
Charges à caractère général	7 779 106,03 €	Emprunts et dettes assimilées	754 923,40 €
Charges de personnel et frais assimilés	2 750 336,38 €	Immobilisations incorporelles	30 291,89 €
Atténuation de produits (FPIC)	353 513,00 €	Subventions d'équipements versées	126 714,80 €
Autres charges de gestion courante	5 720 652,00 €	Immobilisations corporelles	1 146 901,46 €
Charges financières	193 461,29 €	Immobilisations en cours	2 100,00 €
Charges exceptionnelles	227 456,71 €	Opérations d'ordre (travaux en régie)	70 551,70 €
Opérations d'ordre	249 152,42 €	<b>TOTAL : 2 131 483,25 €</b>	
<b>TOTAL : 17 273 677,83 €</b>			
<b>Recettes</b>		<b>Recettes</b>	
Atténuations de charges	162 187,63 €	Excédents de fonctionnement capitalisés	350 374,66 €
Produits de services et ventes diverses	410 356,80 €	FCTVA	243 830,00 €
Impôts et taxes	12 549 902,71 €	Emprunts et dettes assimilées	413 851,82 €
Dotations, subventions et participations	4 643 212,81 €	Opérations d'ordre (amortissement)	249 152,42 €
Autres produits gestion courante	33 726,03 €	<b>TOTAL : 1 257 208,90 €</b>	
Produits exceptionnels	307 114,76 €	<b>DÉFICIT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>874 274,35 €</b>
Opérations d'ordre (travaux en régie)	70 551,70 €		
<b>TOTAL : 18 177 052,44 €</b>			
<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>903 374,61 €</b>		

#### RÉSULTATS DES COMPTES 2015 DU BUDGET PRINCIPAL

	2014	- Affectation des résultats 2014	+ Résultats 2015	= Résultats cumulés fin 2015	
INVESTISSEMENTS	261 505,33 €		- 874 274,35€	- 612 769,02 €	Déficit d'investissement cumulé
FONCTIONNEMENT	1 573 501,63 €	350 374,66 €	903 374,61 €	2 126 501,58 €	Excédent de fonctionnement cumulé
<b>TOTAL</b>	<b>1 835 066,96 €</b>	<b>350 374,66 €</b>	<b>29 100,26 €</b>	<b>1 513 732,56 €</b>	Résultats cumulés au 31/12/2015 soit une perte de 321 274,40 €*(-17,51 %)
	Résultats apparaissant au compte administratif 2014	Affectation obligatoire sur 2015 du montant correspondant au déficit d'investissement 2014	Opérations réelles réalisées en 2015 Recettes-Dépenses Pas de gros projets d'investissement. Versement de reliquats de subventions consécutifs (1 130K€)	(* : 1 835 066,96 - 1 513 732,56) Résultat cumulé 2013 : 3 165 713,63 €	Les crédits de report concernant les dépenses d'investissement votées en 2015 et non réalisées s'élèvent à 502 151,68 € portant ainsi le déficit d'investissement au 31/12/2015 à : 1 114 920,70 €. Affectation obligatoire sur 2016 du montant correspondant au déficit d'investissement 2015

### Les principes des recettes. Quand on parle «fiscalité»...

#### La fiscalité directe locale : un ralentissement de la dynamique des bases...

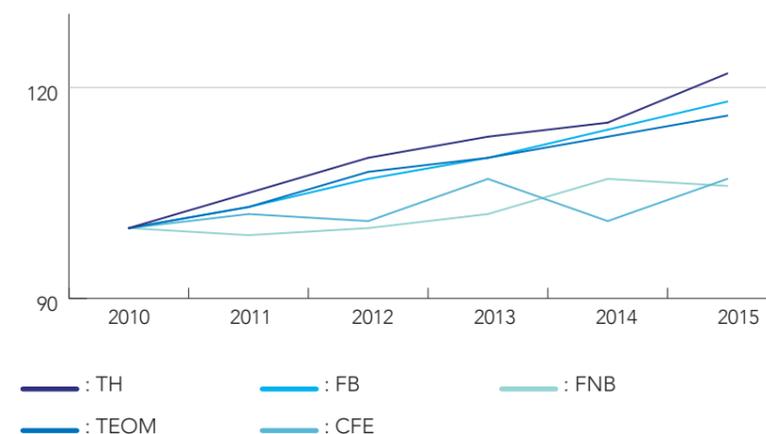
Les impôts locaux désignent les impôts spécifiquement affectés au financement des collectivités territoriales. Ils se distinguent des impôts nationaux qui bénéficient à l'État.

La CCPMB perçoit les recettes correspondant :

- Aux 3 taxes « Ménages » (Taxe foncière sur les propriétés bâties, Taxe foncière sur les propriétés bâties non bâties, et la Taxe d'habitation)
- À la Cotisation foncière des entreprises
- À l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
- À la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Depuis sa création, la CCPMB n'a pas augmenté ses impôts, alors que les taux sont excessivement bas par rapport à la moyenne nationale. Ainsi, elle « vit » sur ses réserves.

#### ÉVOLUTION DES BASES FISCALES : BASE 100 EN 2010



L'évolution des bases de CFE (cotisation foncière des entreprises) et de taxe foncière non bâtie (FNB) ne sont pas linéaires et représentent donc un risque de perte de recettes. Cependant, ce risque est très limité

puisque le produit de ces 2 taxes ne représente que 6% de l'ensemble du produit fiscal de la CCPMB.

TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères), Taxe d'habitation (TH) et de foncier bâti (FB) représentent 94% du produit fiscal de la CCPMB et connaissent une progression plus linéaire d'environ 3% par an liée principalement à l'augmentation du nombre de constructions et donc de redevables. La diminution du taux de revalorisation des bases fiscales a d'ailleurs eu un effet de frein visible entre 2012 et 2014.

#### TAUX DES IMPÔTS LOCAUX DEPUIS LA CRÉATION DE LA CCPMB

	2013	2014	2015	2016	Taux moyens nationaux des EPCI (éléments de référence 2015)
TH	1.81%	1.81%	1.81%	1.81%	4.85%
FB	1.46%	1.46%	1.46%	1.46%	4.36%
FNB	6.09%	6.09%	6.09%	6.09%	12.26%
CFE	2.44%	2.44%	2.44%	2.44%	5.40%

#### Les dotations : le désengagement de l'État envers ses collectivités ...

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des groupements de communes à fiscalité propre comprend deux composantes :

- la dotation d'intercommunalité ;
- la dotation de compensation (ne concerne pas la CCPMB)

#### La dotation d'intercommunalité des EPCI à fiscalité locale

5 catégories d'EPCI à fiscalité propre perçoivent la dotation d'intercommunalité :

- des communautés de communes à fiscalité additionnelle ;
- des communautés de communes à fiscalité professionnelle unique (FPU) ;
- des communautés urbaines et des métropoles (CU) ;
- des communautés d'agglomération (CA) ;
- des syndicats d'agglomération nouvelle (SAN).

Montants de dotation allouée par habitant de chaque catégorie pour 2015	Dotation par habitant	Masses totales réparties (avant contribution au redressement des finances publiques et participation aux missions de préfiguration)
Communauté urbaine et métropoles	60.00 €	773 865 490 €
dont métropole de Lyon	60.00 €	101 914 416 €
Communauté d'agglomération	45.40 €	1 212 558 454 €
Communauté de Communes à fiscalité professionnelle unique à DGF bonifiée	34.06 €	639 513 665 €
Communauté de Communes à fiscalité professionnelle unique	24.48 €	18 573 106 €
Communauté de Communes à fiscalité additionnelle	20.05 €	211 778 896 €
Syndicat d'agglomération nouvelle	48.42 €	7 288 953 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 863 578 564 €</b>

#### Comment se calcule la dotation d'intercommunalité des EPCI ?

Dotation de base = Population DGF x CIF x Valeur point

Dotation de péréquation = Population DGF x CIF x Écart relatif de potentiel fiscal x Valeur point

#### La contribution au redressement des finances publiques

Depuis 2014, les collectivités territoriales contribuent à l'effort de redressement des finances de l'État.

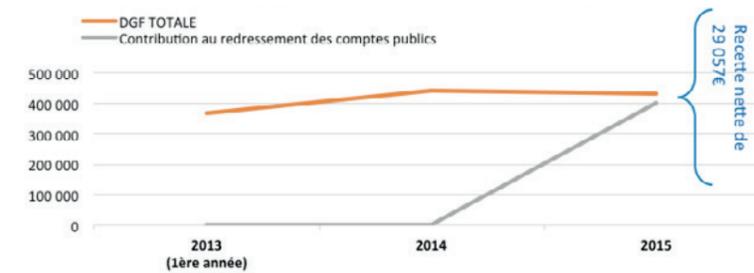
#### Comment se calcule la contribution au redressement des comptes publics ?

Contribution = Recettes réelles de fonctionnement (RRF) x taux de contribution

Taux de contribution = Montant global de contribution rapporté à la somme des RRF de l'ensemble des EPCI

Ainsi, la CCPMB voit sa DGF baisser et sa contribution au redressement des comptes publics augmenter. Dès demain, l'effet ciseau supprimera toute recette versée par l'état, et nous portera contributeur au redressement des finances publiques.

#### VERSEMENT NET DE LA DOTATION DE L'ÉTAT



#### Le coefficient d'intégration fiscale (CIF)

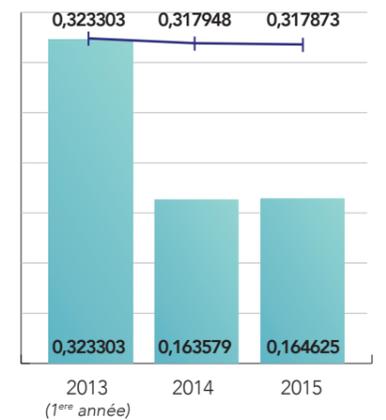
Le CIF permet de mesurer l'intégration d'un EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.

Plus le rapport est élevé, plus l'intégration fiscale est forte. Ce CIF sert au calcul de la DGF en début d'année N et versée au cours de l'année N : il repose donc sur les données de l'année N-1, puisque les données de l'année N ne peuvent être encore connues.

Le principe est simple : plus les communes auront transféré de pouvoir fiscal au groupement, plus on supposera qu'elles lui auront également transféré des compétences. Dès lors, plus les communes auront « joué le jeu » de la solidarité intercommunale, plus la DGF sera valorisée.

$$CIF = \frac{\text{recettes fiscales de la CCPMB}}{\text{recettes fiscales de la CCPMB} + \text{recettes fiscales des communes du territoire}}$$

Pour les organismes à fiscalité additionnelle, on constate qu'en moyenne, ce sont plutôt les groupements les plus anciens et ceux de plus petite taille, qui présentent les valeurs de CIF les plus élevées. Nous constatons que le CIF de la CCPMB est très faible par rapport au CIF moyen de sa catégorie. Cela signifie donc que notre CC est jeune, mais avec une population importante.



### Récupération du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

Le FCTVA est un prélèvement sur les recettes de l'État qui constitue la principale aide de l'État aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

Cette dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, est destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas assujettis à TVA pour les activités ou les opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.

En 2015, la CCPMB a récupéré son FCTVA sur les années 2013, 2014 et 1<sup>er</sup> semestre 2015 pour une somme totale de 243 830 € (2013 : 55 916 € > 2014 : 90 949 € > 1<sup>er</sup> semestre 2015 : 96 965 €)

### Les principes des dépenses

#### Les dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année. Il s'agit principalement des :

- Charges de personnel
- Achats de fournitures : Papeterie, mobilier...
- Autres charges de gestion courante : Électricité, téléphone, indemnités aux élus...
- Prestations de services : Charges de publicité, de publication, missions et réceptions, transport de biens et de personnes...
- Participations aux charges d'organismes extérieurs : Aide sociale, adhésion aux syndicats intercommunaux...
- Charges financières : Intérêts des emprunts, frais financiers ...
- Dotations aux amortissements et aux provisions

#### La péréquation horizontale : le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

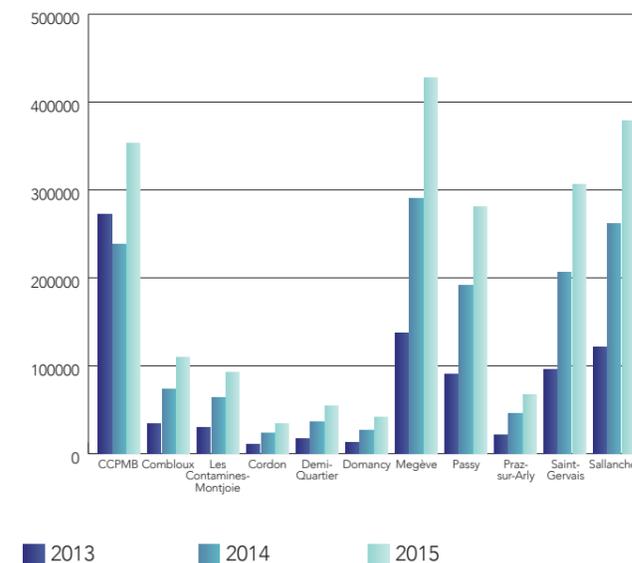
Le FPIC a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et de ses Communes membres. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Cette dotation de péréquation, calculée en fonction de la population, du potentiel fiscal et du coefficient d'intégration fiscale (CIF) va monter en charge progressivement pour atteindre son maximum à partir de 2016, soit 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit plus d'1 Md€ à l'échelle nationale.

Après Megève et Sallanches, la CCPMB est le plus gros contributeur au titre du FPIC.

#### CONTRIBUTION DE NOTRE BLOC COMMUNAL AU FPIC

	2013	2014	2015
<b>CCPMB</b>	272 104 €	238 374 €	353 513 €
<b>Combloux</b>	33 948 €	73 281 €	109 335 €
<b>Contamines-Montjoie</b>	29 572 €	63 764 €	92 821 €
<b>Cordon</b>	10 982 €	23 412 €	34 205 €
<b>Demi-Quartier</b>	16 899 €	36 219 €	54 487 €
<b>Domancy</b>	12 432 €	26 903 €	42 058 €
<b>Megeve</b>	137 166 €	290 104 €	427 407 €
<b>Passy</b>	90 110 €	191 536 €	280 712 €
<b>Praz-Sur-Arly</b>	20 933 €	45 314 €	67 206 €
<b>Saint-Gervais-Les-Bains</b>	95 883 €	206 828 €	306 880 €
<b>Sallanches</b>	121 609 €	261 507 €	378 761 €
<b>Ensemble</b>	<b>841 638 €</b>	<b>1 457 242 €</b>	<b>2 147 385 €</b>

#### PRÉLÈVEMENT FPIC DU BLOC COMMUNAL



#### Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale. Il s'agit principalement des :

- achats de matériels durables,
- constructions ou aménagements de bâtiments,
- travaux d'infrastructure.

Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts et diverses dépenses ayant pour effet de réduire les fonds propres (reprises ou reversements, moins-value...).

## Des services en progrès

### Mise en place et valorisation des travaux en régie

#### Valorisation du matériel et de la main d'œuvre interne pour un allègement des dépenses de fonctionnement.

Un travail important est réalisé chaque année par les agents du centre technique et de la gestion des aires des gens du voyage, afin d'entretenir, réhabiliter et créer des bâtiments et des espaces publics.

Ces travaux permettent de limiter le recours à des entreprises privées (dont les prestations seraient plus onéreuses) et correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'il achète.

Ces travaux en régie ont donc été valorisés dans le budget principal en :

- Transférant les achats de fournitures et de matériels en investissement.
- Prenant en compte les frais de personnels techniques et administratifs liés aux travaux réalisés.
- Récupérant le FCTVA sur les achats faits en fonctionnement.

Un taux horaire de rémunération du personnel affecté aux travaux en régie a été défini en prenant en compte le salaire brut + les charges patronales. Il s'élève à 28 €/h par personne. Ce taux horaire est majoré forfaitairement de 10 % en raison du traitement interne effectué par les services supports (comptabilité, direction, etc.). Ce taux horaire sera réévalué chaque année lors du vote des tarifs appliqués à la CCPMB.

Sur 2015, la valorisation des travaux en régie a permis d'obtenir un gain financier en matière de FCTVA. L'état des travaux en 2015 s'élève à 70 551,70 €.

### De l'énergie optimisée avec le marché ENALP

#### Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés.

Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du marché français de l'énergie, les conditions d'application des tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent. Conformément à l'article L.337-9 du Code de l'Énergie, les consommateurs d'électricité ne pourront plus bénéficier des Tarifs Réglementés de Vente de l'électricité pour leurs sites souscrivant une puissance supérieure à 36kVa, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La CCPMB fait partie des consommateurs concernés notamment pour le Centre Sportif du Fayet, le siège, les aires d'accueil des gens du voyage. Il a donc été nécessaire de recourir aux procédures prévues par le Code des Marchés publics afin de sélectionner les fournisseurs.

Le SYANE a proposé de coordonner un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence. Ces dispositions ont été mise en place au cours du dernier trimestre 2015.

### Le service des Ordures Ménagères évolue !

#### Rigueur de gestion et amélioration de l'analyse budgétaire

En premier lieu, Le retard sur le paiement en année glissante a été rattrapé à hauteur de 13/12ème sur les dépenses. Puis, la poursuite et l'approfondissement de l'analytique ainsi qu'une étude d'optimisation du service ont permis de décider la mise en place d'un budget annexe

dès 2016. Cela permettra d'avoir une lecture analytique encore plus performante du budget « OM » et ainsi de mieux identifier les marges de manœuvre ou encore d'assurer un suivi plus efficace de l'équilibre budgétaire de cette compétence qui a été transférée en 2013 avec un déficit de près de 1 million d'euros.

Depuis le transfert de la compétence, les objectifs de réduction de charges ont été atteints, puisque ce sont 310 K€ d'économies qui ont déjà été réalisées, notamment grâce à :

- Suppression d'un camion de collecte sur le secteur Plaine (un seul camion pour collecter les bacs de Sallanches/Passy/Domancy)
- Reprise en régie des collectes de Cordon, Praz, Domancy à moyens constants
- Baisse des charges de personnel (fin des mises à disposition d'agents communaux pour remplacements de congés/entretien des conteneurs...)
- Renégociation de contrats de prestations (marché alimentaire de Megève, lavage conteneurs, visites sécuritaires, assurance...)

En 2015, une étude a été mise en œuvre pour réduire encore les coûts du service et optimiser la gestion de ce service, plusieurs leviers sont en cours d'analyse :

- Financement du traitement des déchets professionnels par les professionnels, afin que la TEOM conserve sa vocation de financement de la collecte et du traitement des ordures des ménages
- Optimisation du fonctionnement des déchèteries
- Poursuite de la réorganisation du fonctionnement du service
- Passage en point d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire

Certains de ces leviers représentent des coûts d'investissement préalables pour envisager réaliser des économies. Après l'arrêt des leviers prioritaires à mettre en œuvre un calendrier opérationnel et un plan financier seront proposés début 2016, pour une mise en œuvre concrète dans les trois à cinq prochaines années.

### Reprise partielle d'un emprunt à la commune de Passy sur l'acquisition d'un camion en 2012.

Lors des transferts de compétences, les biens nécessaires à l'exercice de la compétence ont été mis à disposition gratuitement par la commune. Seules les obligations telles que les emprunts affectés à un investissement dédié à la compétence transférée ont été repris automatiquement par l'EPCI.

Or des difficultés pratiques sont apparues lors de l'application des transferts des emprunts pour l'acquisition des véhicules roulants.

En effet, la commune de Passy a acquis en 2012 un camion-grue pour un montant de 193 634 € sans pouvoir transférer l'emprunt correspondant à l'intercommunalité. A titre exceptionnel et uniquement pour ce cas, un transfert partiel de l'emprunt a été voté par le Conseil communautaire pour un montant correspondant à la valeur du camion. Le remboursement se fera à partir de 2016, pour la part d'amortissement, directement auprès de la commune.

### Transfert des communes de la compétence GEMAPI

#### Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations à l'échelle intercommunale.

La compétence GEMAPI a été transférée le 1<sup>er</sup> juin 2015, après des décision

unanimes du Conseil Communautaire et des 10 conseils municipaux. Au même moment, cela a permis la suppression du Syndicat Intercommunal de la Biallière dont les compétences relèvent de la GEMAPI.

Le périmètre d'exercice de la compétence a été défini sur l'ensemble des cours d'eau des 10 communes. Pour rappel, les ouvrages de rétention et de régulation des réseaux d'eau pluviale n'entrent pas dans le champ de la compétence GEMAPI.

Cette compétence a été déléguée par la Communauté de Communes au SM3A dès le 1<sup>er</sup> juin 2015, pour mettre en place un programme d'actions.

Un budget annexe a été créé et sera mis en place dès 2016. Il financera les aménagements réalisés par le SM3A en reversant la totalité de la taxe GEMAPI versée par les contribuables du territoire.

## Les subventions accordées en 2015

### ZOOM sur des projets en faveur de la qualité de l'air

#### Projet « Pays du Mont-Blanc, j'y vis... je montre l'exemple ».

Une subvention exceptionnelle a été accordée à la commune de Passy en soutien au projet pour la réduction de la pollution de l'air. Ce projet destiné à sensibiliser les enfants et, par eux, les familles par l'intermédiaire d'une bande dessinée sur les moyens de lutte contre la pollution de l'air, par des actions simples, quotidiennes et individuelles. Cette BD a été diffusée à la rentrée scolaire 2015/2016 pour un budget global de 12 720 €.

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a contribué à hauteur de 5000 € pour la conception et l'édition.

#### Versement d'une subvention en soutien d'un projet scolaire de mesure de la qualité de l'air.

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc est compétente «en faveur de la réduction de la pollution atmosphérique» comme l'indique l'article 12 qui définit les aptitudes de la collectivité en matière de développement durable.

Le 6 mai 2015, trois élèves de terminale STI2D du Lycée du Mont-Blanc René Dayve, ont participé aux « Olympiades des Sciences de l'Ingénieur Edition 2015 » à Grenoble. Ils ont présenté un projet qui consiste à équiper un drone de capteurs permettant de mesurer les particules fines (type PM10) et certains gaz (NO2, NO, O3 et CO2). Ils ont obtenu la médaille d'Or en sélection régionale et ont été qualifiés pour la finale nationale de Paris.

Une subvention de 2 000 € leur a été accordée afin de les soutenir et les encourager dans leur initiative. 1 000 € leur ont été versés pour compléter la somme nécessaire à la conception du prototype du drone ainsi qu'à l'habilitation des élèves-pilotes. Et 1000 € de plus, dans la limite des frais engagés, pour la présentation lors de la finale nationale.

<b>Environnement, qualité de l'air</b>	Aide à un projet de Drone pour les mesures de pollution de l'air (lycéens) Conception et édition d'une bande dessinée à destination des scolaires (Passy)	8 000 €
<b>Actions sociales et culturelles</b>	Les petits Asticots, Le festival du Baroque, Festival Mont-Blanc d'humour, Festival les Indécabables, 5ème édition Mont-Blanc photo festival, Soutien à l'accueil d'enfants déficients (Les Moussaillons), 25ème édition du Salon du Livre de Montagne, etc.	135 015.00 €
<b>Politiques agricoles et forestières</b>	Subvention SICA, Soutien à l'animation foncière en forêt privée, Cotisation à la filière bois 74, etc.	22 606.00 €
<b>Développement économique, touristique, emploi</b>	Soutien à la Maison de l'emploi, Soutien à la Mission locale jeunes, Soutien à l'association Initiative Faucigny-Mont Blanc, Subvention aux unions commerciales du territoire, Subvention à Mont-Blanc insertion, etc.	152 042.56 €
<b>Sport scolaire</b>	Subvention pour le saut à skis et combiné nordique, Subvention au district de ski du Mont-Blanc, Subvention dans le cadre de l'entente du Hockey club 74	69 100.00 €

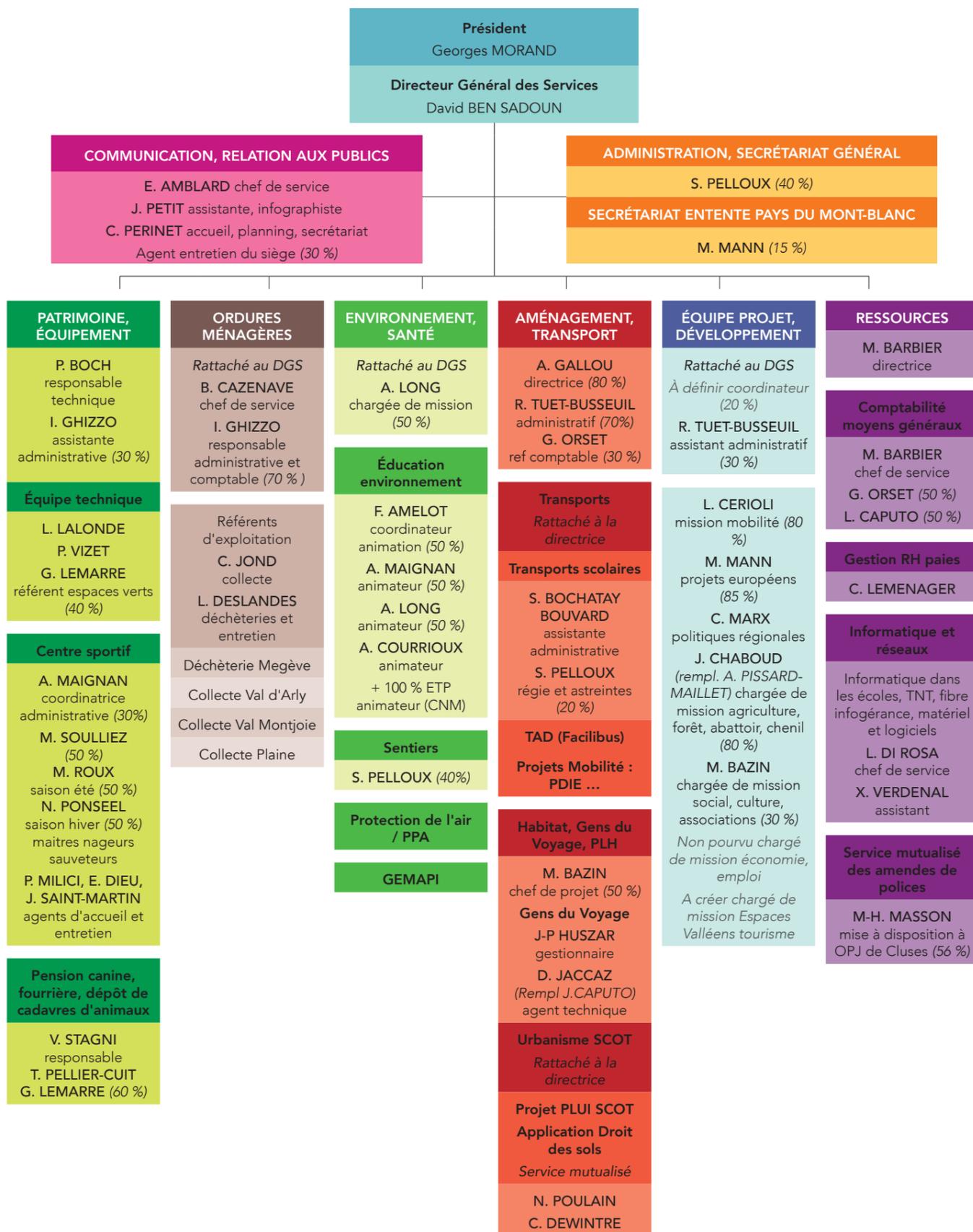
## Vers 2016 ...

### Modification des durées d'amortissement des biens.

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Le montant des amortissements pour 2016 pour l'ensemble des budgets de la CCPMB, est évalué à 550K€ environ en dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Une refonte des durées d'amortissements sur les immobilisations et par compte d'acquisition a été votée. Pour les immobilisations d'une valeur inférieure à 1 000 €, l'amortissement se fera en 1 an.



## LES RESSOURCES

La Communauté de Communes fait appel à 73 agents : 46 titulaires et 6 stagiaires de la fonction publique territoriale et 21 contractuels pour une équivalence temps plein de 71,63 agents (6 agents à temps partiel et 4 agents à temps non complet). S'y ajoutent 6 saisonniers au service des ordures ménagères, 2 au centre sportif, 1 au chenil, 1 emploi d'été au service informatique et 9 agents remplaçants tout au long de l'année afin de pallier à l'indisponibilité d'agents permanents en congé de maladie ordinaire, en maladie professionnelle, en accident de travail et congé maternité, ainsi qu'un volontaire du service civique afin de compenser un temps partiel.

En 2015, on constate donc une très légère progression du nombre d'agent au tableau des effectifs suite aux retours de congés maternité.

### Mouvements des agents

#### ARRIVÉES

- Charlotte Marx Animatrice Contrat de développement durable Rhône-Alpes
- Bruno Jacquemoud Chauffeur
- Romain Tuet-Busseuil Assistant Pôle Aménagement
- Gunther Lemarre Agent animalier et agent des espaces verts
- Pauline Boch Responsable des services techniques
- Laurie Cerioli Chargée de mission Mobilité-déplacements
- Nicolas Ponseel Maître-nageur sauveteur
- Accueil d'un volontaire du service civique : Evan Ferre, animateur nature

#### DÉPARTS

- Émilie Tourville Agent animalier (démission)
- Sylvain Charriere Chauffeur (licenciement)
- Nathalie Lomazzi Agent d'accueil (disponibilité)
- Souad Missouri Économie-Tourisme (rupture conventionnelle)
- Christelle Cutterand Assistante comptable (retraite pour invalidité)
- Lionel Kieronski Directeur des services techniques (mutation)
- Maria Do Nascimento Agent d'entretien (retraite)

**9 emplois**  
de catégorie A

**10 emplois**  
de catégorie B

**54 emplois**  
de catégorie C

**42 ans**  
l'âge moyen du personnel

**70% des agents**  
sont des hommes

#### CARNET ROSE

##### Zelie Gilbert

née le 5 avril (Amandine Gilbert, animatrice nature et responsable administratif centre sportif)

##### Jade Cazenave

née le 21 juin (Benoit Cazenave, responsable du service déchets)

##### Florian Gallou

né le 20 août (Aline Gallou, responsable du Pôle Aménagement du territoire)

##### Vincent Bottolier-Depois

né le 22 septembre (Aline Pissard-Maillet, chargée de mission Agriculture, forêt)

##### Timothé Bossonney

né le 9 novembre (Bossonney Baptiste, chauffeur service des ordures ménagères)

## ABSENTÉISME

# 54,8 %

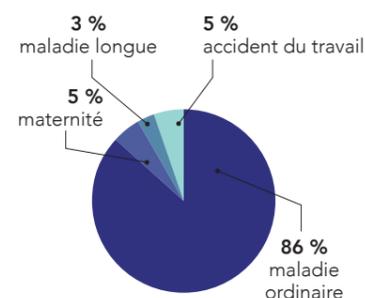
des agents se sont arrêtés au moins une fois, soit en moyenne 1,5 fois par agent dans l'année.

# 42,7 jours

d'arrêt en moyenne pour ces agents

# 46,6 %

des agents se sont arrêtés au moins une fois en maladie ordinaire



# 5 %

d'adhésion supplémentaires aux chèques déjeuners

## AGENTS DE LA CCPMB MIS À DISPOSITION (au 31 décembre 2015)

Agent	Organisme bénéficiaire	Temps de travail	Statut	Catégorie
Marie-Hélène Masson	OMP de Cluses	56% ETP	Fonctionnaire	C
Cassandra Dewintre	Service d'instruction du droit des sols des communes de Combloux, Cordon, Demi-Quartier, Domancy, Praz-sur-Arly	100% ETP	Contractuelle	A
Nicolas Poulain	Demi-Quartier, Domancy, Praz-sur-Arly	100% ETP	Contractuel	A

## AGENTS MIS À DISPOSITION DE LA CCPMB (au 31 décembre 2015)

Agent	Commune d'origine	Temps de travail	Statut	Catégorie
Ratnawatee Aujeet	Passy	29% ETP	Fonctionnaire	C

Dans le cadre du service des ordures ménagères les garages des communes sont mis à disposition pour l'entretien des véhicules.

**Absentéisme global** (maladie ordinaire, maladie professionnelle, longue maladie, longue durée, accident de travail, maternité, paternité)

L'absentéisme global a progressé en fréquence et en gravité par rapport à l'exercice précédent. La part du temps perdu en raison des absences représente 9,9 %, soit l'équivalent de 7 agents absents sur toute l'année (hors maternité).

- **Maladie ordinaire** : en moyenne 1,5 arrêt d'une durée moyenne de 24,1 jour par agent absent. La part du temps perdu en raison des absences en maladie ordinaire est de 5,9 % ce qui représente 4 agents absents sur toute l'année.
- **Accident de travail** : 6 accidents du travail dont 4 entraînant des avis d'arrêt de travail pour 131 jours

## Sécurité au travail

Le Comité Technique et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de Travail (CHSHCT), constitués en 2014, ont été sollicités à deux reprises en 2015. Ces 2 réunions ont permis de prendre connaissance de la typologie des accidents de travail survenus en 2015. Ses membres ont également assisté à une présentation du document unique d'évaluation des risques professionnels.

2015 a été également marquée par le renouvellement des formations aux 1<sup>ers</sup> secours et le suivi et la mise à jour des habilitations électriques. Le service des ordures ménagères a bénéficié de formations obligatoires pour les conduites de poids lourds et grues.

## Progrès social

Le service ressource humaine s'est attaché à tenir tout au long de 2015 les délais de transmission des salaires à la trésorerie pour garantir un paiement dans les délais. Le travail engagé sur les carrières des agents,

en particulier la mise à jour des éléments (rédaction des contrats, avancement d'échelon, avancement de grade, promotion interne, et dossiers de retraite) a été poursuivi. Le service s'est également chargé de remettre à plat les visites à la médecine du travail pour optimiser cette obligation légale.

La gestion de l'organisation du temps de travail a été modifiée avec l'abandon de la pointeuse pour valoriser la responsabilité de chaque agent au sein de son service et vis à vis de son responsable et la mise en place de feuilles d'heures mensuelles nécessaires au service des ordures ménagères.

## Contribution au FIPHFP

Comme tous les employeurs, la Communauté de Communes est censée compter un quota de 6 % de travailleur handicapé parmi ses effectifs. En 2015, la CCPMB en compte 3 sur 73 agents (sur une obligation de 4). En contrepartie, elle contribue aux Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

## Actions sociales pour le personnel

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a l'obligation de mettre un comité d'œuvres sociales ou équivalent en place pour ses agents. Elle apporte ainsi un soutien financier de 20 000 € au groupement du Personnel, lui-même adhérent au Comité National d'Action Sociale (CNAS) qui offre des prestations très variées répondant aux multiples situations des salariés.

## Bilan des prestations du CNAS

L'effet de mutualisation très important dont bénéficie le CNAS (Comité National d'Action Sociale) permet d'obtenir des prestations très intéressantes. Il permet aussi une gestion externalisée des demandes de prestations par les agents : les correspondants CNAS peuvent accompagner les agents dans leur démarche mais le travail de traitement administratif et financier est effectué par le CNAS.

## Aides versées aux agents en 2015

Les montants indiqués ici correspondent aux sommes versées aux agents. Ils ne prennent pas en compte les cotisations URSSAF (part patronale et salariale) payées directement par le CNAS. L'URSSAF représente en moyenne 6,73 % du montant total des aides.

	Aides versées	Montant
Décès	3	2250 €
Garde jeune enfants	4	500 €
Mariage/Pacs	6	1380 €
Noël des enfants	29	870 €
Secours exceptionnel	3	1783 €
Rentrée scolaire 11 à 26 ans	18	1223 €
Séjour vacances enfants	8	504 €
Accueil de Loisir	14	670 €
Soutien à l'éveil culturel	5	150 €

# 14 692 €

d'aides sociales versés par le CNAS aux agents de la collectivité contre **6070 € en 2014.**

## 58 cartes ASLIE

permettant un accès facilité à des activités sportives dont le ski alpin, délivrées

## 97 passages

sous le tunnel du Mont-Blanc

## 419 places

de cinéma

## 28 sessions

de Laser Game

## 92 parties

de bowling

On compte également 6 agents ayant ouvert un compte épargne chèque vacances, 39 agents ayant profité de la billetterie du CNAS, 2 agents ayant bénéficié d'avantage sur leur location de vacances...

On peut donc noter une forte progression des aides et soutiens apportés par le CNAS

### Retour sur les actions du Groupement

A côté du CNAS, le groupement du personnel a poursuivi son action. Le 12 octobre 2015, le personnel de la Communauté de Communes s'est réuni pour l'assemblée générale du groupement et a élu un nouveau bureau :

- Présidente : Catherine PERINET
- Secrétaires : Amandine MAIGNAN et Stéphanie PELLOUX
- Trésorière : Martine BAZIN

Les salariés ont continué à profiter des avantages qui leur sont proposés, tout comme en 2014.

Pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, le groupement a organisé son barbecue annuel du personnel au Parc Thermal le 13 juin. Un moment de convivialité et d'échange qui a été un vrai succès.

Il a également organisé le transport des salariés pour une journée à Europa Parc en septembre 2015 et un après-midi jeux de société suite au repas de Noël organisé par la Communauté de Communes à Domancy.

## L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS, UNE ANNÉE DE BOULEVERSEMENT

La CCPMB met deux instructeurs du droit des sols à disposition des communes de Combloux, Cordon, Demi-Quartier, Domancy et Praz-sur-Arly qui en assument la charge et mutualisent cette ressource.

Suite aux révisions des documents d'urbanisme dans les communes du Pays du Mont-Blanc, 2015 a été une année charnière pour l'urbanisme, marquée par l'augmentation croissante du nombre de dossiers en raison du risque de diminution des terrains constructibles.

Sous l'impulsion des services de l'État, et contraintes par le temps, des communes de la CCPMB se sont lancées dans la révision de leurs documents d'urbanisme. Ceci engage un travail conséquent pour le personnel communal et les instructeurs du droit du sol, qui leur viennent en aide et les conseillent pour la mise en œuvre de ces procédures.

Ce travail a donné lieu à de nombreuses réunions de concertation et d'échange avec les élus et la population des communes, ce qui a considérablement accru l'activité des instructeurs.

Modifier les documents d'urbanisme des communes aura de lourdes conséquences sur leur morphologie et leur croissance urbaine à venir. Dans un territoire avec une pression foncière aussi importante que celle du Pays du Mont-Blanc, ces conséquences sont décuplées.

### Un travail conséquent lié aux révisions des PLU

#### Étape 1 : Travail de recensement toujours en cours qui permet de

- Ressortir l'ensemble des permis déposés après la dernière révision des documents d'urbanisme
- Lister les dossiers délivrés
- Faire figurer les constructions ou tènements concernés sur une carte, le tout à l'échelle et en dissociant les différents types de demande (PA, PC, DP...)

Ce travail servira d'appui dans la procédure de modification de la carte de zonage du PLU. Il permettra de définir la nouvelle enveloppe urbaine et à urbaniser et d'évaluer également le besoin des communes en matière de foncier. Les besoins en terrains constructibles sont définis par l'intermédiaire de statistiques annuelles des permis déposés et des surfaces de plancher consommées pour pouvoir négocier auprès des services de l'État quand il faudra redéfinir le zonage communal.

**Étape 2 : Réalisation d'une politique de prévention et de conseil à l'égard de propriétaires** pour les sensibiliser à la préservation de leurs biens liés aux risques de perte de constructibilité consécutive suite à la révision des documents d'urbanisme.

Depuis le milieu de l'année 2015, les instructeurs du droit des sols ont reçu de nombreuses personnes désireuses d'être conseillées sur les moyens de préserver leurs droits à construire et les ont accompagnées.

Les demandes d'autorisation d'urbanisme se sont multipliées. Confrontés au risque du passage de leur terrain d'une zone constructible à une zone agricole ou naturelle, de nombreux usagers ont déposé des demandes d'autorisation avant la clôture de la révision afin de figer les règles du PLU en place pour une durée de 5 ans et ainsi pouvoir construire à terme.

Cette année 2015 a donc été une année charnière pour les instructeurs du droit des sols. Ils doivent désormais mener de front une activité renforcée d'appui aux élus en matière d'urbanisme réglementaire, de prévention et de conseil auprès des usagers, d'étude cartographique et statistique dans le cadre des révisions de PLU. Ils instruisent dans le

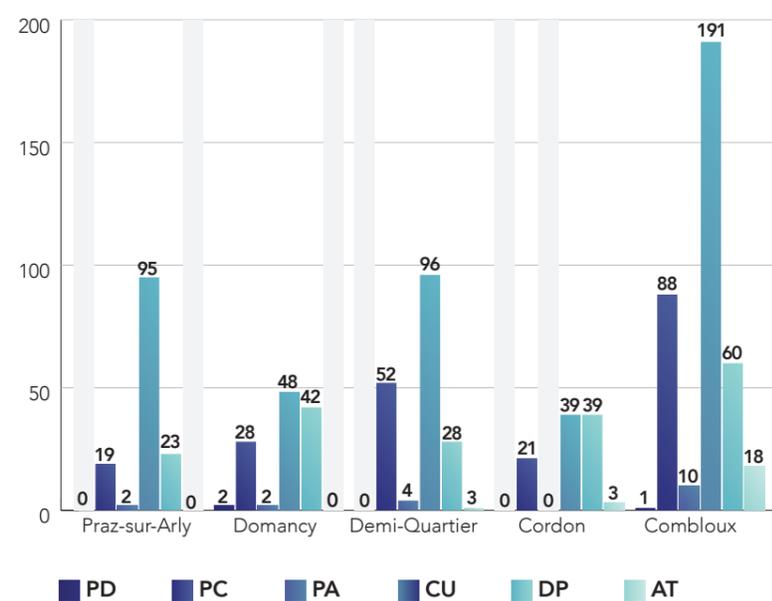


**AT** : autorisation préalable  
**DP** : déclaration préalable  
**CU** : certificat d'urbanisme  
**PA** : permis d'aménager  
**PC** : permis de construire  
**PD** : permis de démolir

même temps un nombre croissant de dossiers d'urbanisme et essayent au mieux de contrôler la conformité des constructions et de gérer les contentieux toujours aussi nombreux dans les communes-stations. Ce regain d'activité devrait persister quelques années en considérant les nombreux dépôts de déclarations préalables de détachement de lot et de permis d'aménager.

	AT	DP	CU	PA	PC	PD	Total
Combloux	18	60	191	10	88	1	368
Cordon	3	39	39	0	21	0	102
Demi-Quartier	3	28	96	4	52	0	183
Domancy	0	42	48	2	28	2	122
Praz-sur-Arly	0	23	95	2	19	0	139
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>192</b>	<b>469</b>	<b>18</b>	<b>208</b>	<b>3</b>	<b>914</b>

COMPARATIF ENTRE COMMUNES CONCERNANT LES DÉPÔTS DE DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME POUR 2015



## LE SERVICE INFORMATIQUE

L'année 2015 du service informatique et réseaux de la Communauté de Communes a été marquée par une réorganisation de ses actions :

- reprise en interne de la gestion du parc informatique des bâtiments de la CCPMB (siège, pension canine, centre sportif) par Lilian DI ROSA pour 50% de son temps
- reprise en interne de la gestion des serveurs des écoles par Lilian DI ROSA pour 50 % de son temps
- poursuite de la gestion du parc informatique des écoles primaires et maternelles de nos communes par Xavier VERDENAL pour 100 % de son temps

### Vers une harmonisation du parc informatique des écoles

L'autre grand axe de travail de 2015 du service informatique : développer une charte de maintenance du parc informatique des écoles. Cette action a été réalisée en concertation avec les établissements scolaires. Elle permettra de normaliser l'utilisation des moyens informatiques dans les écoles et d'uniformiser autant que possible le parc pour garantir une qualité d'utilisation et de maintenance optimale de ces outils. Cette charte permettra à terme à la CCPMB mais également aux communes de réaliser des économies.

Le service informatique a également continué ses actions quotidiennes auprès des enseignants dans les écoles de nos communes : installation de nouveaux matériels (ordinateurs, tableau numérique, ...), maintenance du parc informatique, conseils auprès des professeurs...

## 25 écoles

soit **3475 élèves** dont **2248 en élémentaire** (94 classes) et **1227 en maternelle** (50 classes) concernés par nos actions

## 400 ordinateurs

soit **10 de plus qu'en 2014**  
150 ordinateurs réinstallés (stable par rapport à 2014)

## 130 interventions

à la demande des directeurs soit **30 de moins qu'en 2014**, ce qui prouve que les problèmes rencontrés sont moins fréquents

**Près de 60 000 € annuels de réduction du coût de fonctionnement dont 20 000 € pour la seule reprise de la gestion des serveurs des écoles**

**6360 €**

par la Communauté de Communes  
Pays du Mont-Blanc soit **3180 €**  
par **chambres consulaires**.

LE FISAC EN CHIFFRES

**41 001,53 €**

perçus par la CCPMB :

**15 108 €** pour l'Union  
Commerciale de Sallanches (GAES)

**1827 €** pour l'Union Commerciale  
de Megève (UCHARM)

**3750 €** pour l'Union Commerciale  
de Saint-Gervais les Bains

**20 315 €** pour la Communauté de  
Communes Pays du Mont-Blanc

## LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN 2015

### Un observatoire économique pour renforcer la connaissance du tissu économique local

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie ont poursuivi la réalisation d'un observatoire économique du territoire pour le compte de la CCPMB. Mis en place en 2012, il est réalisé dans le cadre d'une convention arrivée à échéance le 31 décembre 2015.

Cet outil met en perspective des indicateurs économiques. Il permet d'alimenter la réflexion stratégique des acteurs locaux en matière d'économie. Les consulaires nous ont donc fournis en 2015 :

- 4 tableaux de bord trimestriels : regroupant les évolutions clés des établissements répartis par secteurs d'activités et par communes,
- 12 lettres de veille presse « acteurs et territoires » : rassemblant des coupures de presses locales
- 6 lettre des veilles « économie et tendances » : présentant des études, des articles ou des projets en matière d'économie
- 4 tableaux : comprenant la liste des créations et cessations d'entreprises, commune par commune.

### La poursuite du Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

2015 a été marquée par le versement par la Communauté de Communes d'une partie des subventions aux acteurs du FISAC. En effet, depuis 2012, les Unions commerciales de Saint-Gervais les Bains, de Sallanches ou Megève ont réalisé de nombreuses actions d'animations et de communications. Par exemple, «Megève High Tech», «Les enfants d'abord» de Sallanches, la création d'une identité visuelle pour l'Union Commerciale de Saint-Gervais, et le lancement d'études pour la consolidation et le développement de la filière alimentaire de proximité de la CCPMB.

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc apporte un soutien technique et administratif à la commune de St Gervais. En effet, celle-ci a obtenu de la part du Ministère en charge du Commerce et de l'Artisanat une aide substantielle de 52 686 € pour renforcer la présence des commerces de proximité, conforter une activité économique à l'année, adapter et renforcer l'attractivité commerciale et artisanale de proximité. Les commerçants peuvent bénéficier de ce soutien s'ils réalisent des travaux d'amélioration des façades, de la mise aux normes pour l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite...

Unions commerciales	Dépenses éligibles	FISAC attribué	Dépenses réalisées (au 01/06/2015)	FISAC versé	Subventions restantes
GAES	90 856 €	45 428,50 €	31 467,32 €	15 108,66 €	30 319,84 €
UCHARM	28 704 €	7 426,50 €	9815,24 €	1827 €	5599,50 €
UC Saint-Gervais	7500 €	3750 €	11 038,80 €	3750 €	0,00 €
UC Praz sur Arly	9000 €	4500€	-	-	4500 €
CCPMB	116 574 €	33 917 €	67 006,60 €	20 315,87 €	13 601,13 €
TOTAL	252 634 €	95 022 €	119 327,96 €	41 001,53 €	54 020,47 €

### Continuation du soutien à la plateforme d'Initiative Locale « Faucigny Mont-Blanc »

Comme en 2014, la CCPMB a reconduit son partenariat avec Initiative Faucigny Mont-Blanc, une plateforme membre du réseau national d'aide à la création d'entreprises France Initiative. Sa mission principale, octroyer des prêts d'honneur (prêt personnel de 0 %, de 2 000 € à 15 000 € sans garantie personnelle) à tous les créateurs et repreneurs d'entreprises (demandeurs d'emploi, salariés ...) qui souhaitent s'établir sur la Vallée de l'Arve et le Pays du Mont-Blanc.

Initiative Faucigny Mont-Blanc offre également un accompagnement gratuit au démarrage des projets par des spécialistes de l'entreprise et un parrainage par un professionnel.

### Poursuite de l'aide apportée à l'association « Mont-Blanc Insertion »

MBI œuvre depuis 1998 dans le domaine social et contribue au développement économique local avec sa vingtaine d'employés en insertion et ses 10 postes permanents.

Depuis de nombreuses années, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc soutient financièrement Mont-Blanc Insertion. La subvention de 5 590 € qu'elle verse permet entre autre de pérenniser l'effort d'insertion proposé par MBI sur l'ensemble du territoire et de maintenir un service de proximité pour les entreprises locales qui font appel à cette structure pour diverses prestations.

### Une collaboration étroite avec la Maison de l'Emploi / Mission Locale Jeune

2015 a été marquée par l'achèvement des deux conventions triennales qui liaient la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc avec d'un côté la Maison de l'Emploi et de l'autre la Mission Locale Jeune le 31 décembre dernier.

Toujours active sur le sujet de l'emploi, la Maison de l'Emploi poursuit ses efforts sur l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi.

La Mission Locale Jeune accompagne plus de 3000 jeunes de 16 à 25 ans des communes du territoire chaque année. Elle a mené plusieurs actions innovantes.

En 2015, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a subventionné ses deux partenaires à hauteur de 1.30 €/habitant pour la Maison de l'Emploi soit 60 533 € et 1,10 €/habitant pour la mission locale soit 51 220 €.

**700 € d'aide**

de la CCPMB par entreprises aidées,  
dans la limite de 12 entreprises  
soit **8400 € de subvention  
maximale**.

**83 %**

de taux de survie des entreprises  
grâce à Initiative Faucigny Mont-Blanc  
après 3 ans d'exercice (contre 63 %  
en Haute-Savoie, source INSEE)  
et **68 %** après 5 ans d'exercice  
(contre 54 % en Haute-Savoie).

**220 personnes**

accueillies à la Maison de l'emploi  
contre 188 en 2014. **30 %** ont  
entre **30 et 39 ans**. **51 % des  
demandes** concernent une activité  
liée aux services

**180 demandes**

de **création d'entreprise**  
contre **22 reprises  
d'entreprise**

**+10 %**

**de fréquentation**

**6219 personnes**, dont  
**90** originaires d'une commune  
de la CCPMB se sont rendues sur le  
site de Sallanches contre 5670  
en 2014.

**41 formations**

dont **19 à Sallanches** avec en  
moyenne 8 participants par formation

**657 saisonniers**

reçus sur la saison contre 580 en  
2014. Les demandes concernent **la  
recherche d'emploi (62 %),  
le logement (31 %) et l'accès  
au droit (6 %)**. 150 personnes  
ont participé à l'organisation de  
stands informatifs, à la réunion festive  
de présentation de la saison. La  
fréquentation a doublé depuis 2013.



## L'ANNÉE DE : CATHERINE JULLIEN-BRÈCHES

Vice-présidente en charge de la promotion du territoire

2015 a été une année de mobilisation extraordinaire pour la promotion de l'image de notre territoire. Nous avons travaillé dur pour construire un projet riche et complet pour le Contrat de Destination – 2e session. Même si l'État n'a pas retenu notre proposition, ce travail a généré une mobilisation sans précédent de tous les acteurs du tourisme de la CCPMB mais également de la CCVCMB. Pour la première fois, nous avons été en mesure de proposer un plan d'actions unique et coordonné à destination d'une clientèle étrangère (Asie et Moyen-Orient).

Avec Jean Bertoluzzi, nous avons profité de cette dynamique pour poser les bases du projet des Espaces Valléens qui devrait permettre de recevoir jusqu'à 1,8 millions d'euros sur 3 ans.

Cette mobilisation a permis de démontrer à l'État la prédominance de l'activité touristique et les spécificités de nos « station de montagne ». Ces caractéristiques vont permettre à nos communes d'obtenir une dérogation dans la loi NOTRe pour conserver la gouvernance de leur office de tourisme.

Dans cette perspective, 2016 sera une année déterminante pour l'avenir de nos offices de tourisme mais également pour l'observation touristique. Fin 2015 nous avons amorcé une démarche pour remettre à plat nos observatoires et les adapter aux besoins réels du territoire. Elle devrait se concrétiser en 2016.



### PROMOUVOIR LE PAYS DU MONT-BLANC, UN TRAVAIL AVEC L'INTERCOMMUNALITÉ

La Communauté de Communes œuvre avec les offices de tourisme pour la promotion du territoire et des stations. L'année 2015 a été marquée par une forte mobilisation des acteurs du tourisme (offices de tourisme, remontées mécaniques et autres sociaux pro...) aux côtés de l'intercommunalité pour défendre les 14 communes du Pays du Mont-Blanc comme destination française incontournable. En parallèle, elle a poursuivi ses actions de promotion dans les salons internationaux et français.

#### Sur le contrat de destination

Valoriser le Pays du Mont-Blanc sur les marchés longs courriers en adaptant l'offre touristique aux attentes spécifiques ; voici la base de la candidature du Pays du Mont-Blanc au 2<sup>e</sup> appel à projet du Contrat de Destination.

En octobre 2014, le Pays du Mont-Blanc candidatait déjà au 1<sup>er</sup> appel à projet du Ministère des Affaires Étrangères (Tourisme). Son dossier n'a pas été retenu en raison de son périmètre jugé trop restreint et n'impliquant pas assez les acteurs touristiques publics (Département, Région...)

Vu la mobilisation des acteurs du tourisme et de la fédération des 2 Communautés de Communes, la CCPMB a souhaité candidater au 2<sup>e</sup> appel à projet. Elle a donc retravaillé en collaboration étroite avec eux pour construire un nouveau projet qui a suscité une mobilisation encore plus importante que lors du 1<sup>er</sup> dossier. Malheureusement le Ministère des Affaires Étrangères n'a pas retenu cette 2<sup>e</sup> proposition du Pays du Mont-Blanc, le territoire étant inclus dans le projet « Grande Traversée des Alpes » retenu à la 1<sup>ère</sup> session. L'intercommunalité souhaite capitaliser sur la mobilisation que cette candidature a entraîné. Elle a d'ailleurs permis de réaliser les bases de réponse du dossier des Espaces Valléens dès l'été et l'automne 2015.

## Sur les salons touristiques

Poursuite de la participation aux salons internationaux de Bruxelles, Londres et Bergame pour la 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> année consécutive (selon les salons).

1<sup>ère</sup> participation au Salon International de l'agriculture sous la bannière Savoie Mont-Blanc Tourisme qui a permis à d'autres offices de tourisme de participer aux actions intercommunales.

	Dates	Offices de tourisme participants	Budget pris en charge par la CCPMB (hors frais de transport des brochures)	Opérations de promotion	Bilan
Salon de Bruxelles	05 - 09 février	Combloux, Megève, Saint-Gervais, Les Contamines Montjoie, Passy et VCMB*	19 092 €	Jeu concours des Ot sur place	Bonne visibilité du stand
Salon de l'agriculture avec Savoie Mont-Blanc tourisme	21 février - 1 <sup>er</sup> mars	Sallanches, Combloux, Les Contamines-Montjoie et VCMB*	3 440 €		9 jours 691 058 visiteurs 1050 exposants, 3859 animaux 4 univers
Salon de Bergame	09 - 11 octobre	Saint-Gervais, Megève et VCMB*	1 200 €		Participation à la réunion presse
London Ski Show	05 - 08 novembre	Combloux, Megève, Saint-Gervais, Les Contamines Montjoie, Passy et VCMB*	18 609 €	The Telegraph Magazine	Dernière édition au Earl's Court Participation

\* VCMB : Vallée de Chamonix Mont-Blanc

## Sur les publications intercommunales

En 2015, la brochure carte « Les incontournables » a été réimprimée en français et en anglais. Une version italienne a été réalisée et imprimée. Ces documents sont distribués gratuitement dans les offices de tourisme.

## Sur une action de promotion exceptionnelle

2015 a été marquée par l'Exposition universelle de Milan. Atout France et Rhône-Alpes Tourisme proposaient de participer à une application smartphone réalisée pour l'occasion. Le Pays du Mont-Blanc a fait le choix de rejoindre ce projet de promotion internationale présentant en détail ses stations.

## Sur les observatoires touristiques

La CCPMB a poursuivi son observatoire touristique qualitatif réalisé par la société Switch depuis l'automne 2014. Il permet à chaque station de connaître ses clients et leur niveau de satisfaction. 2 réunions de restitution ont eu lieu à la fin de l'hiver et à la fin de l'été pour présenter les résultats à l'ensemble du territoire. Certaines stations ont rencontré des difficultés pour obtenir un taux de réponse aux questionnaires suffisant pour avoir un niveau de représentation significatif. La mission du prestataire sera donc adaptée pour les offices de tourisme de Sallanches et de Cordon pour l'été 2016 et le nombre minimal de questionnaire nécessaire pour chaque office de tourisme a été revu.

En parallèle de cet observatoire qualitatif, le Pays du Mont-Blanc réalisait à l'échelle des 2 Communautés de Communes un observatoire touristique quantitatif pour connaître le niveau de fréquentation de ses stations depuis 2008. La société Comète qui réalisait cette mission depuis son

lancement a mis fin à son contrat avec la CCPMB à l'automne 2015. La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a décidé de s'engager pour la saison hivernale 2015/2016 avec la société G2A pour obtenir le bilan de fréquentation. En parallèle, la commission « promotion de l'image du territoire », a décidé de remettre à plat la pratique de l'observation touristique au Pays du Mont-Blanc. L'intercommunalité lancera donc une étude pour connaître les besoins réels en matière d'observation touristique mais également les nouvelles techniques possibles... dès 2016. Dès le premier semestre 2016, les premiers résultats devraient permettre de proposer une nouvelle observation touristique.

## Convention de partenariat avec la 8 Mont-Blanc

Depuis bientôt 30 ans, la CCPMB (et le SIVOM auparavant) travaillent en partenariat avec la 8 Mont-Blanc à la promotion de ses actions et de son territoire. En 2015, cette convention a été renouvelée selon les termes suivants : en échange d'une subvention de 75 000 €,

- Participation à 5 émissions JT montagne : valorisation du sentier du baroque, des sentiers raquette, du Topo 60 promenades en famille et 2 sujets cartes des sentiers
- 10 sujets consacrés à la CCPMB / PMB dans l'émission Documenterre (Fonds air bois à Passy – St Gervais, débardage à Sallanches, enneigement à Praz ...)

**43 000 €**

de soutien de la CCPMB pour participer aux salons touristiques

**14 000 exemplaires**

des Incontournables (8000 en français, 4000 en anglais et 2000 en italien)

**1400 exemplaires**

des livrets et livres sur le sentier du Baroque





## L'ANNÉE DE : LAURENCE TRAPPIER

Vice-présidente en charge de l'agriculture

2015 a été marquée par un projet qui a permis de faire converger les enjeux agricoles et économiques du Pays du Mont-Blanc. Ainsi nous avons organisé, dans le cadre de l'animation et du développement des circuits courts alimentaires, en partenariat avec la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, et avec l'appui de la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc la première Rencontre des professionnels alimentaires du territoire. Elle s'est déroulée le 2 novembre à Domancy.

Nos territoires comptent de nombreux producteurs, artisans, restaurateurs. Pour valoriser leur production et leur savoir-faire localement, les deux Communautés de Communes ont souhaité développer les circuits courts alimentaires. C'est une manière de minimiser le nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur.

Au cours de ces Rencontres, les visiteurs ont fait la connaissance des producteurs locaux de viande, de fromage et de légumes ainsi que des artisans (chocolatier, pâtissier, traiteur...). Ils ont échangé et ont découvert leurs produits. Les élèves du Lycée Horace Bénédict de Saussure de Combloux avaient également préparé des recettes à base de produits du Pays du Mont-Blanc. La charcuterie avait été fournie par la SAS Viandes Saveurs de nos montagnes qui propose des viandes et salaisons issues de l'abattoir intercommunal du Pays du Mont-Blanc. Les fromages provenaient de la coopérative laitière du Pays du Mont-Blanc et la fruitière du Val d'Arly.

Cette rencontre s'est déroulée dans une ambiance conviviale. Elle a attiré une quarantaine de visiteurs qui ont pu apprécier la disponibilité des exposants. Tous sont repartis satisfaits d'avoir pu nouer des contacts dont ils pourront bénéficier à l'avenir. Je tiens à remercier tous les partenaires qui ont permis le bon déroulement de cette journée.

En 2016, nous poursuivrons cette démarche avec le même partenariat entre les deux communautés de communes et les trois chambres consulaires.

## UN SOUTIEN À L'AGRICULTURE

### L'abattoir, un outil qui poursuit et conforte sa progression

En 2015, l'activité a été encore supérieure à celle de 2014. Ce qui montre les résultats des efforts entrepris, notamment grâce à la création du quai d'expédition en 2014. Désormais, on peut trouver de la viande 100 % Haute-Savoie (née, élevée et abattue) sur tous les marchés du département.

### La SAS viande et saveurs de nos montagnes a poursuivi sa démarche promotionnelle.

Le quai d'expédition a été inauguré officiellement le 10 juin, à l'occasion d'une rencontre autour de la filière viande et des différents circuits courts locaux. Cette occasion a rassemblé les différents partenaires professionnels et institutionnels du projet, mais aussi les territoires voisins utilisant également l'abattoir. Le but de cette démarche : développer le réseau des acteurs impliqués dans la vie et le fonctionnement de l'abattoir, pour espérer pouvoir à l'avenir partager les charges sur un territoire plus vaste que le Pays du Mont-Blanc.

Cet événement a été largement relayé dans la presse locale : différents articles dans le Dauphiné libéré, le Messenger, l'Eco des Pays de Savoie...

Le travail de valorisation de la viande locale en circuit court réalisé par l'abattoir a aussi été mis en avant dans le cadre de l'émission Documenterre diffusée sur la chaîne locale, la 8 Mont-Blanc.

Face à la hausse des sollicitations commerciales, la SAS abattoir a demandé de supprimer la fermeture estivale, ce qui a été accepté en conseil communautaire. Désormais la SAS fixe librement ses périodes de fermeture, dans la limite de 4 semaines par an.

En 2015, la grille tarifaire a très légèrement augmenté par rapport à 2014 uniquement concernant les prestations liées aux augmentations du coût de la vie.

TONNAGE GLOBAL

**461 tonnes**

abattues, soit 137 T de plus qu'en 2014 (150 T de bovins, 258 T de porc, 47 T d'ovins et 1 T d'équins)

**268 tonnes**

de viande découpées soit près de 58 % du tonnage abattu

LES DATES DU SERVICE

La commission paritaire pour le suivi de la Délégation de Service Public s'est réunie le 26 février et le 19 août.

En complément, une rencontre de la commission a été organisée en présence des deux présidents (CCPMB et SAS) le 10 juin.

En octobre, l'abattoir a obtenu l'agrément Bio



# 27 900 €

d'aide de la CCPMB aux projets agricoles dans le cadre de la convention avec la SICA



## Un engagement fort au côté du monde agricole

En 2015, une nouvelle convention tripartite de soutien à la Société d'Intérêts Collectifs Agricole (SICA) a été établie avec la CCVCMB pour une durée de 5 ans. Elle confirme les 3 axes de soutien financier intercommunautaires :

- L'aide au service de remplacement des agriculteurs
- L'aide à l'édition de supports de communication valorisant les activités agro-touristiques du territoire (type plaquette « Partagez des instants nature avec les agriculteurs du Pays du Mont-Blanc »)
- Le soutien de projets collectifs proposés annuellement par la SICA.

La réédition du dépliant « Partagez des instants nature » a été pilotée directement par la SICA, avec l'appui de l'infographiste de la CCPMB pour l'intégration des modifications. Ce dépliant a été édité à 25 000 exemplaires et diffusés dans les offices de tourisme, sur les marchés et les exploitations agricoles.

### En 2015, la CCPMB a soutenu ces projets de la SICA :

- Le soutien au fonctionnement des structures agricoles collectives comprenant, du temps d'animation, du temps de secrétariat et des frais de gestion
- La poursuite d'actions de communication autour de la filière viande et le soutien à l'achat d'un matériel d'abattage.
- Le maintien de la dynamique de projets autour de l'agriculture, des alpages et de la forêt.

## MAINTIEN DE LA DYNAMIQUE DE PROJETS AUTOUR DE L'AGRICULTURE, DES ALPAGES ET DE LA FORÊT

### Soutenir le développement rural grâce au partenariat avec la Région : une démarche toujours en transition, mais des projets qui avancent

En 2015, de nombreux projets ont été finalisés et soldés suite à l'achèvement du PSADER du Pays du Mont-Blanc en avril 2013.

Le film produit par la SICA « Face au Mont-Blanc : la passion des agriculteurs au cœur du Pays du Mont-Blanc » a été projeté pour les élus du territoire le 16 février à Domancy. D'autres projections ont eu lieu par la suite dans les différentes communes du territoire pour le grand public et les touristes.

La Région a accordé un soutien financier au Pays du Mont-Blanc en 2015 pour assurer la transition. Elle a permis de soutenir l'animation effectuée par la CCPMB sur les projets agricoles et forestiers du territoire, mais également de poursuivre l'animation foncière en forêt privée menée par le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière).



### Une manifestation nouvelle pour soutenir les producteurs locaux

D'autres projets avec des financements intercommunaux ont été entrepris dans le même esprit. Par exemple, le projet d'animation et de développement des circuits courts alimentaires a été organisé par une équipe regroupant les deux communautés de communes du Pays du Mont-Blanc et les 3 chambres consulaires (Chambre de Commerce et Industrie, Chambre des Métiers et de l'Agriculture, CASMB).

La rencontre a eu lieu le 2 novembre à Domancy. Les échanges ont été fructueux et les participants sont repartis satisfaits, prêt à renouveler l'opération. Le chef cuisinier du Lycée de Combloux, aidés de son équipe et d'élèves, ont mis en valeur les produits locaux exposés en préparant des verrines et des amuse-bouche proposés à la dégustation au cours de l'après-midi. Des fiches recettes ont été diffusées aux participants.

Cependant le groupe de travail initialement prévu, n'a pas pu avoir lieu, il a été remplacé par une réunion de bilan avec les représentants des différentes structures. Quelques remarques ont été émises par les professionnels, le manque d'offre dans certaines productions comme le maraîchage ou les œufs/volailles ou la nécessité de travailler avec les syndicats des professionnels afin de mieux les toucher. L'action sera poursuivie en 2016, avec une sollicitation financière au niveau de la Région Rhône-Alpes, dans le cadre des crédits exceptionnels.

### Le territoire s'engage dans deux démarches de valorisation environnementale des espaces agricoles

En 2015, la Région Rhône-Alpes a lancé des appels à projets pour soutenir des territoires porteurs de Projet Agro-Environnementaux et Climatiques dans le cadre de la nouvelle programmation européenne. Ces projets permettent de mobiliser des crédits de l'Europe, de l'État et d'autres financeurs pour la prise en compte au quotidien d'enjeux environnementaux par les exploitants agricoles.

# 160 artisans

(métiers de bouche, boulangers, pâtisseries, bouchers charcutiers, traiteurs, vente à emporter...) contactés par la Chambre des métiers et de l'artisanat : **17 personnes intéressées, 4 ont exposé et 4 sont venus visiter (sur 12 inscrits)**

# 680

## professionnels

hôteliers restaurateurs et commerçants contactés par la Chambre de Commerce et d'Industrie : **94 structures intéressées, 17 participants (sur 42 inscrits)**

# 4 restaurants scolaires

sont venus sur la vingtaine contactée par les collectivités

# 40 exploitations agricoles

potentiellement concernées ont été contactées par la Chambre d'agriculture. **6 ont participé** ainsi que **3 structures collectives** (2 coopératives laitières et la SAS Viande).

# 29 professionnels

visiteurs

# 13 exposants.

## 3 500 000 €

de crédits de l'Europe et de l'État pour soutenir la réalisation de mesures par les professionnels majoritairement agricoles sur tout le territoire Fier Aravis.

## 285 000 €

de frais d'animation en majorité payés par les fonds Europe, État, Natura 2000.

## 1 036 000 €

de crédits européens FEADER et **315 000 € de crédits de l'État** sont attendus pour la mise en œuvre des mesures PAEC pour les acteurs du territoire, les 5 Communautés de Communes et principalement les agriculteurs

## 123 000 €

de crédits européens, **93 000 € de crédits État** et **14 000 € de crédits réserve naturelle** pour son animation sur 2016-2021.

La CCPMB est désormais concernée par :

### LE PAEC FIER ARAVIS

Porté par la Communauté de Communes de la Vallée de Thônes (CCVT), pour un territoire englobant notamment les différents sites Natura 2000 qu'elle gère (dont le site Natura 2000 des Aravis qui concerne une partie des territoires communaux de Sallanches et Cordon). Déposé en 2014, il a été accepté et mis en œuvre en 2015, il a permis aux exploitations agricoles qui disposaient déjà d'aides au titre des mesures agri-environnementales de passer de nouveaux contrats.

L'année 2015 a servi à sensibiliser les autres exploitants et à préparer les diagnostics nécessaires aux contrats qui pourront être passés à partir de 2016.



### LE PAEC MONT-BLANC ARVE GIFFRE

Porté par la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, constitué en 2015 de 36 communes comprises dans la CCPMB et 4 autres communautés de communes (Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, Communauté de communes Cluses Arve et Montagne, Communauté de communes des Montagnes du Giffre et la Communauté de communes du Beaufortain), il a été finalisé et déposé en octobre 2015 et attend une validation. S'il est approuvé, il permettra la passation de contrat dès 2016, pour les groupements pastoraux notamment.

Chacun de ces PAEC est suivi par un comité de pilotage spécifique où des élus des territoires sont présents. Des actions complémentaires de communication devraient être organisées pour chacune des démarches dès 2016 afin de faciliter leur connaissance sur le territoire.



## Poursuivre des actions de valorisation de la filière forêt / bois

En 2015, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a poursuivi la mise en œuvre et l'animation des projets de la Charte forestière du Pays du Mont-Blanc. Une évaluation de la démarche a également été lancée et devrait aboutir en 2016.

Différents projets ont pu être accompagnés :

- La recherche de la CCPMB a permis de trouver une aide de l'APS de 18 000 € pour réaliser un projet expérimental de descente de bois par le Tramway du Mont-Blanc par la commune de St Gervais.
- Le projet de route forestière intercommunale entre Passy, St Gervais et les Houches, préparé par l'ONF est repoussé en 2017 dans l'attente du choix d'une structure porteuse pour le compte des 3 communes.
- La recherche de soutien financier pour un projet de route sur la commune de Demi-Quartier réunissant les propriétaires privés et publics.
- L'accompagnement du projet de schéma de desserte sur la commune de Vallorcine qui a compris la recherche de financement (4 000 € Conseil Départemental) et la préparation de la prospection prestataire.
- Les premières réflexions sur l'élaboration d'un document obligatoire expliquant la stratégie de gestion d'une parcelle forestière : le Plan Simple de Gestion sur le secteur de Pormenaz, à Servoz
- La poursuite de l'animation foncière par le Centre Régional de la Propriété forestière (CRPF) possible grâce au soutien de la CCPMB à hauteur de 3445 € qui permet de financer le travail du technicien dédié au Pays du Mont-Blanc.

Différents projets ont été entrepris :

- Projets de desserte
  - La route forestière de Cordon (Tête noire) : suspendu pour cause de nombreux opposants
  - La route forestière lieudit « Plein Rocher » à Demi-Quartier qui comprend la création d'une Association Syndicale Libre de Gestion Forestière
  - La piste forestière lieudit « les Châteaux » à Praz-sur-Arly, le refus

### LES DATES DU SERVICE

Le comité de pilotage s'est réuni  
**le 22 octobre et le 24 novembre**



## 51 projets

**1 024 294 €**

dont **342 921 € de la Région Rhône-Alpes** et **310 737 € de l'Europe** (FEADER).

**77 %**

de l'enveloppe régionale consommée. Les 100 % n'ont pas pu être atteints, car plusieurs projets ont été abandonnés par leur structure porteuse, faute d'avoir pu mobiliser la totalité de l'autofinancement.

Le comité de pilotage s'est réuni **le 30 avril et le 8 décembre.**

- d'un propriétaire bloque actuellement l'avancée du projet.
- La piste du lieudit « sur le Crey » (les Contamines Montjoie)
- Travail sur plusieurs idées à Chamonix pour évacuer des bois scolytés
- Réalisation d'actions de communication,
- Organisation de 4 réunions de vulgarisation pour les et l'assemblée générale de la section Mont-Blanc de l'union des propriétaires
- Développement de la section Mont-blanc de l'Union des propriétaires (95 adhérents début 2015)
- Réalisation de diagnostics sylvicoles
- Opération de restructuration foncière, à Vallorcine
- Participation à des dispositifs de lutte contre le scolyte

L'animatrice de la Charte forestière ainsi que le service de communication ont orienté les représentants de la 8 Mont-Blanc pour la préparation de reportage sur la forêt du territoire et des acteurs clés dans le cadre de l'émission « Documenterre » dédiée à la Forêt des Pays de Savoie. Cette émission contenait notamment des interventions de plusieurs acteurs du territoire :

- Le technicien Centre Régional de la Propriété Forestière, Freddy Contat, a présenté la situation des forêts privées, accompagné par un propriétaire
- Un exploitant forestier par câble a présenté les caractéristiques de son métier.

L'animatrice de la Charte forestière a relayé les informations concernant les attaques de scolyte en cours (*article du Ma Vie n°9 de juin 2015*) et la veille en place.



### Soutien aux alpages : des programmes toujours en cours

En 2015, la CCPMB a fini le projet de sensibilisation des scolaires « Un Berger dans mon école » qu'elle entreprenait pour le compte des 14 communes.

L'année a aussi été marquée par la fin officielle de la mise en œuvre du Plan Pastoral Territorial, lancé en janvier 2010 avec la Région Rhône-Alpes le 21 janvier 2016.

Pour préparer le nouveau contrat, une consultation lancée au printemps a abouti à la sélection de la Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie (SEA), pour une prestation de 19 116 €, subventionnée à 50 % par la Région Rhône-Alpes.

La première phase de préparation a consisté à faire le bilan du premier contrat, mais aussi à mettre à jour les données du territoire et recenser les nouveaux besoins. Cela s'est fait notamment, lors de 4 réunions de concertation organisées sur différents secteurs du territoire les 12 et 13 novembre. La préparation du nouveau contrat se finalisera sur le premier semestre 2016 avec la validation par les nouveaux élus régionaux. La mise en œuvre du nouveau programme est espérée avant la fin de l'année.



**L'ANNÉE DE : MARTINE PERINET**

Vice-présidente en charge du transport

**Le bilan des actions 2015 de notre service transport montre que nous sommes une collectivité qui apporte de plus en plus aux habitants et aux usagers du territoire. Ce que je souhaite retenir de cette année se traduit par 3 mots :**

#### LA CONTINUITÉ

**Un nouveau prestataire pour Facibus, les Autocars Borini avec un service qui continue d'être au top !**

#### L'ADAPTATION

**Un réseau de transports scolaires qui évolue en fonction des besoins des familles**

#### LA NOUVEAUTÉ

**Notre service transport étudie l'opportunité de mettre en place un système de vélo à assistance électrique en libre-service**

**Pour 2016, je vous annonce déjà que nos équipes travaillent pour rendre possible les inscriptions aux transports scolaires directement sur le site internet de la CCPMB. Une démarche pour continuer à faciliter le quotidien des familles. Nous connaissons également les résultats de l'étude pour les vélos à assistance électrique en libre-service. Cette action répond totalement aux ambitions en matière de transport de la collectivité : renforcer la mobilité douce au Pays du Mont-Blanc.**

#### DES MODIFICATIONS DANS LES ARRÊTS DESSERVIS

##### ARRÊT RENOMMÉ

- « Équipement » renommé « Ordre de Malte France » à Sallanches

##### ARRÊTS AMÉNAGÉS POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

- « Lycée du Mont-Blanc » à Passy  
- « Marlioz Platières » à Passy

##### ARRÊTS SUPPRIMÉS

- « Chedde Boulodrome » à Passy  
- « Robinson » à Saint-Gervais

##### ARRÊT RÉAMÉNAGÉ

- « Le Jorraz » à Praz-Sur-Arly

#### DÉPENSES

##### Marchés circuits spéciaux

2012/2013 : 2 132 379 €  
2013/2014 : 2 134 383 €  
2014/2015 : 2 152 709 €

##### Élèves sur les lignes régulières non subventionnées

2012/2013 : 100 600 €  
2013/2014 : 105 000 €  
2014/2015 : 105 000 €

##### Carte dé clic (10 €/élève non subventionné)

2012/2013 : 3 420 €  
2013/2014 : 3 640 €  
2014/2015 : 3 650 €

#### RECETTES

##### Participation des familles

2012/2013 : 297 039 €  
2013/2014 : 237 300 €  
2014/2015 : 295 460 €

##### Participation des communes (maternel et élémentaire)

2012/2013 : 437 083 €  
2013/2014 : 463 750 €  
2014/2015 : 475 850 €

##### Subventions circuits spéciaux

2012/2013 : 1 155 068 €  
2013/2014 : 1 180 726 €  
2014/2015 : 1 182 216 €

• Charges de personnels : 58 198,56 €  
• Autres dépenses (livret, cartes...) : 28 873,40 €

**TOTAL : 87 071,96 €**

## LES DÉPLACEMENTS AU PAYS DU MONT-BLANC

### Une année de révision des tarifs d'inscription

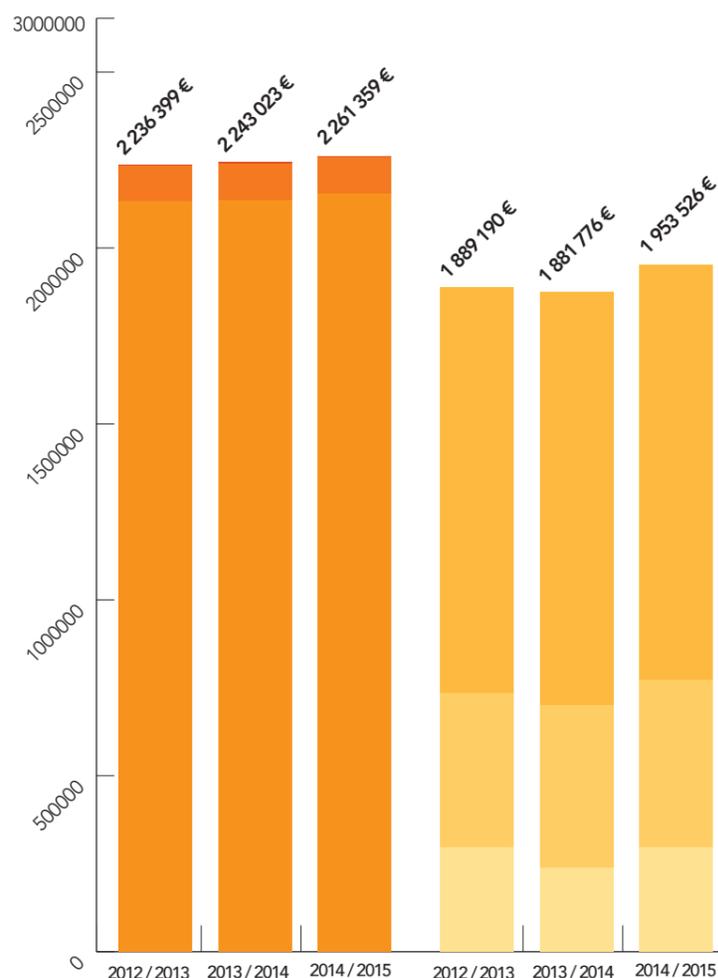
Après 7 années sans révision, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a décidé en 2015 d'augmenter légèrement les frais d'inscription aux transports scolaires. La participation des familles représente environ 10 % des 1200 € à 1500 € de coût par élève du transport, en fonction des circuits.

Avec cette révision, un système de tarif préférentiel a été mis en place pour les familles qui respectent les délais d'inscription. Si l'élève est inscrit avant le 15 juillet, le tarif est de 120 €, après, le tarif est de 155 €.

Le service s'adapte aux besoins des habitants et des nouveaux arrêts sont créés, adaptés ou supprimés.

Les perturbations du service sont annoncées dès la page d'accueil et dans la rubrique concernée du site internet de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc mis en ligne en 2015. Les familles peuvent suivre en direct l'actualité des travaux qui modifient le service de transports scolaires.

### Bilan financier (hors charges de personnel)

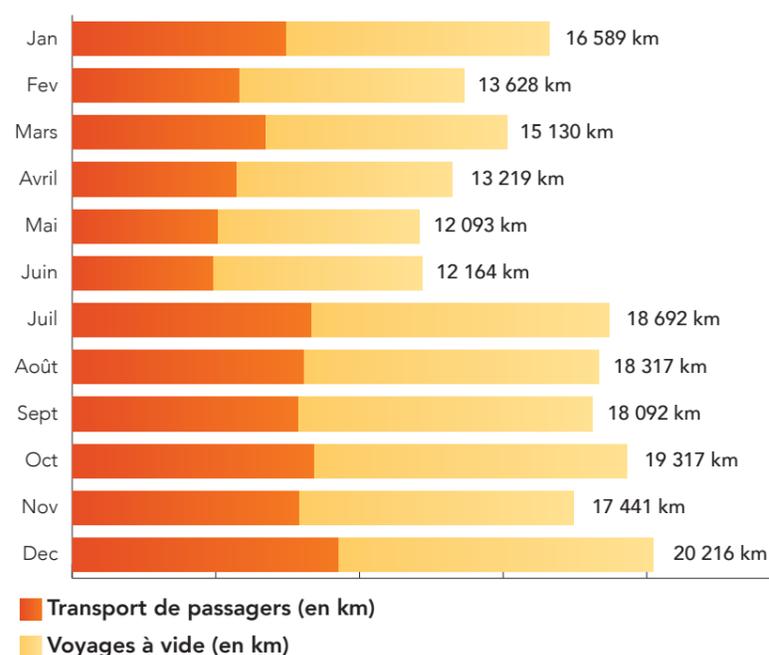


### Facibus – le service de transport à la demande qui continue sa progression

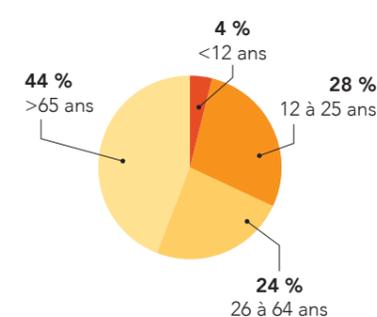
La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a mis en place ce service de transport à la demande en septembre 2013 avec la société Mont-Blanc Bus comme prestataire de service. Dans le cadre de la mise en concurrence du service Facibus en 2015, le nouveau marché a été remporté par la société Autocars Borini qui assure le service depuis le 1er juillet.

En 2015, 4 véhicules FACILIBUS ont circulé sur les 10 communes de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc. Ce service intervient en complément des réseaux existants (lignes LIHSA, skibus, TER) et permet d'offrir une solution de transport pour les secteurs non desservis. Il relève d'une délégation de compétences du Conseil Départemental de la Haute-Savoie qui lui apporte son soutien, en particulier pour la prise en charge des personnes à mobilité réduite.

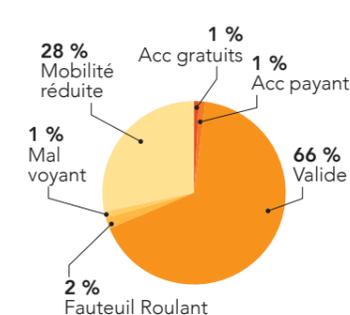
#### KILOMÈTRES PARCOURUS CHAQUE MOIS PAR LE FACILIBUS



#### RÉPARTITION DES USAGERS PAR TRANCHE D'ÂGE



#### PAR TYPE



LE BUDGET FACILIBUS 2015  
(calcul sur une base forfaitaire)

**7377 €**

de recettes

**371 738 €**

de charges (hors personnel)

Cela revient à environ

**0,42 €**

de recette / trajet

**23,66 €**

de charges /trajet

- Charges de personnels : 31 583,09 €
- Autres dépenses (facilinfo, cartes, nouveau marché, indemnité régisseur...) : 29 135,76 €

**TOTAL : 60 718,85 €**

**18 047**  
voyageurs

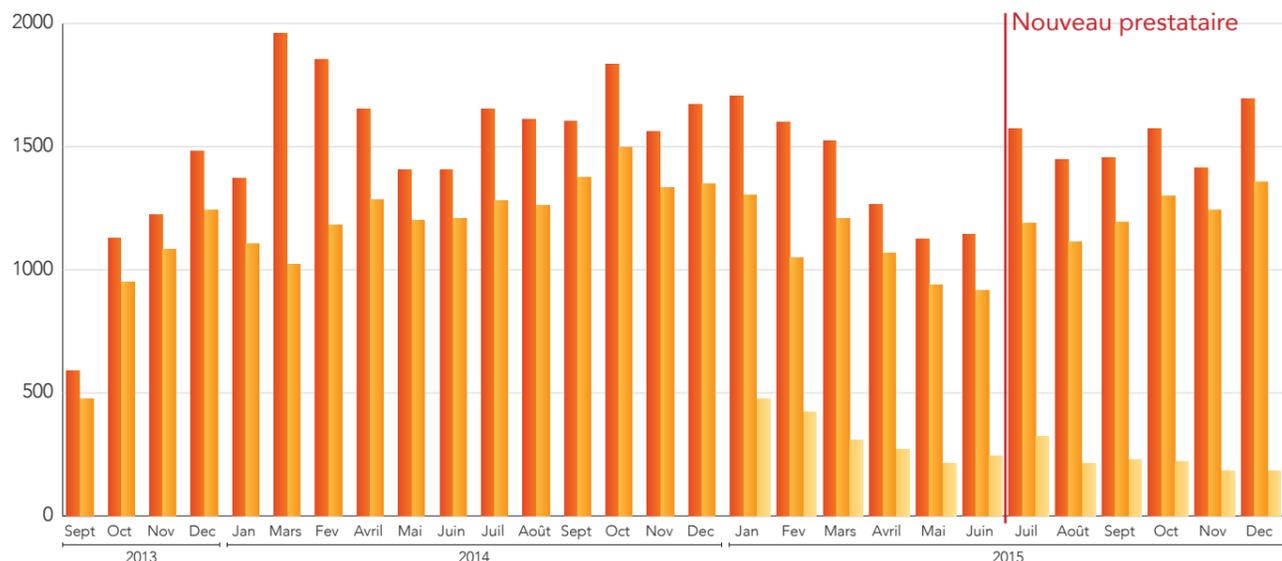
**13 964** trajets

**23,71 €**  
par voyageur

**5558 trajets**

concernent des personnes à mobilité réduite.

## LES TRAJETS DU FACILIBUS



- Nombre de personnes transportées par mois
- Nombre de missions par mois
- Nombre d'annulations par mois (disponible à partir de janvier 2015)

### Une qualité de service renforcée

Des nouveautés ont été développées sur le service :

- création du site internet répertoriant les informations sur le service (tarifs, horaires, arrêts desservis...) et permettant de réserver ou d'annuler ses trajets en ligne 48 h à l'avance : [www.facilibus.fr](http://www.facilibus.fr)
- création de la page Facebook du Facilibus
- confirmation de trajet par sms ou par mail la veille (pour ceux qui ne disposent pas de ces moyens de communication, les usagers sont rappelés uniquement en cas de changement)

- création d'un arrêt à Sallanches « Point information zone commerciale » classé en interzone
- 3 lettres d'informations Facilinfo envoyées aux usagers au fil de l'année.

**Le service est divisé en 3 zones (Plaine, Val d'Arly et Val Montjoie) et les usagers voyagent principalement au sein d'une même zone.**

### RÉPARTITION DES TRAJETS PAR ZONE

		ZONE D'ARRIVÉE		
		Val Montjoie	Val d'Arly	Plaine
ZONE DE DÉPART	Val Montjoie	71 %	9 %	20 %
	Val d'Arly	10 %	60 %	30 %
	Plaine	11 %	4 %	85 %

### Deux nouveaux projets pour modifier ses déplacements

#### Le Vélo à assistance électrique : une nouvelle initiative de la CCPMB

Un nouveau mode de déplacement doux est en réflexion à la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, le vélo à assistance électrique en libre-service. Après les Vélib à Paris et les Vélo'v à Lyon, pourquoi pas un système identique au Pays du Mont-Blanc ?

Suite à un appel à concurrence, L'Agence AIR (Agence Innovation Responsable) et le bureau d'études INDDIGO ont été retenus pour réaliser une étude de faisabilité technique et économique des possibilités de l'installer sur le territoire. Les conclusions sont attendus pour juillet 2016.

Ce travail sera réalisé en collaboration avec les loueurs de vélos et les habitants afin d'offrir une solution pertinente complétant ce qui existe déjà dans le cadre d'une subvention de l'ADEME.

#### La CCPMB moteur pour lancer le 1<sup>er</sup> Plan de déplacement inter-entreprise de la vallée de l'Arve

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc collabore avec l'association Prioriterre pour initier une démarche de Plan de Déplacement Inter-Entreprise sur le secteur du Parc d'Activité Économique du Mont-Blanc. Cette zone située dans la vallée de l'Arve, au cœur du Pays du Mont-Blanc, regroupe une cinquantaine d'entreprises.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du dispositif Mobil'Arve qui fait partie du Plan de Protection de l'Atmosphère mis en place en février 2012 par l'État, la Région et l'ADEME afin d'améliorer la qualité de l'air.

Cette action, réalisée en collaboration avec une dizaine d'entreprises, concerne plus de 350 salariés et a pour objectif de faire diminuer la pollution liée aux déplacements domicile-travail. La première étape du projet : diagnostiquer les habitudes de déplacements à travers une cartographie des domiciles et un questionnaire réalisé par Prioriterre. Il permettra ensuite de proposer des actions adaptées (ex : développement du covoiturage, stationnement vélo...). La démarche a débuté en septembre 2015 et les propositions d'actions sont attendues pour le printemps 2016.

**ADEME**



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie



Le PDIE du PAE du Mont-Blanc est le premier à consacrer un partenariat public-privé pour la Vallée de l'Arve !

LES DÉPLACEMENTS DOMICILE/TRAVAIL EN FRANCE :

**27%**  
des déplacements quotidiens

**41%**  
des distances parcourues

**72%**  
effectués seul en voiture



## Les équipes de la CCPMB mobilisées pour le Challenge mobilité

La Communauté de Communes a participé au Challenge mobilité organisé par l'ADEME et la Région Rhône-Alpes le 4 juin 2015. Le principe : inciter les salariés à utiliser un mode alternatif de déplacement pour se rendre au travail ce jour-là.

Avec un taux de participation de 79,2%, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc est lauréate dans la catégorie « petites villes et territoires ruraux, organisme de 10 à 50 salariés, département de la Haute Savoie ».

La remise des trophées a eu lieu le jeudi 11 juin à Annecy en présence d'Anne Cambon (chargée de mission modes doux à la Région), Anne Huguet (directrice de Prioriterre) et Christophe Babe (directeur Sibra).

## Soutien au CEVA, vers une modernisation des transports en commun.

Une délibération sur le projet CEVA (liaison Cornavin - Eaux Vives - Annemasse) a été adoptée pour un financement à hauteur de 475 000 € en 5 ans, soit un montant annuel de 95 000 €.

Au delà de cette participation, la CCPMB souhaite que les enjeux ferrés soient mieux pris en compte :

- inscription au CPER 2014-2020 des études pour la modernisation de la voie ferrée entre la Roche-sur-Foron et Saint-Gervais les Bains et mise en œuvre des travaux.
- souhait de voir se réaliser le shunt d'Étrembière pour la desserte directe des gares du Pays du Mont-Blanc par les trains grandes ligne (TGV).



L'ANNÉE DE : GEORGES MORAND

Président de la Communauté de Communes

## LE LOGEMENT : UNE THÉMATIQUE FORTE QUI NOUS CONCERNE TOUS.

*Le logement social permet à nos populations de s'établir à un coût raisonnable. Mais avant de poser la 1<sup>ère</sup> pierre, il faut beaucoup de travail (repérer le lieu, trouver les partenaires, équilibrer les budgets,...) ne pas laisser « filer » des opportunités.*

*En 2014, les 1<sup>ers</sup> appartements ont été livrés et je m'en réjouis. 43 logements sociaux localisés à Demi-Quartier, Passy et Sallanches ont été mis sur le marché. Pour certaines communes, ce sont les 1<sup>ers</sup>, c'est une grande satisfaction.*

*Le PLH (Programme Local de l'Habitat) grâce aux subventions qu'il permet de lever auprès de l'État, la Région et le Département, de notre Communauté de Communes et avec le soutien des communes (conditions avantageuses de mise à disposition du foncier), rend notre territoire plus « accessible » aux bailleurs sociaux.*

*De nouvelles opérations peuvent être réalisées. Il reste encore beaucoup à faire pour répondre à la demande mais c'est un début.*

*Préoccupés par notre environnement et par la gestion de nos ressources, nous avons tous intérêt à ce que nos logements soient plus économes en énergie.*

*C'est pourquoi en 2015, nous avons approfondi les actions à proposer pour inciter et accompagner les propriétaires à maîtriser les énergies : diagnostic, choix des solutions... Des permanences conseils gratuites élaborées en partenariat avec Prioriterre (Meythet) seront en place dès le 1<sup>er</sup> semestre 2016.*

*Pour les propriétaires à faible ou très faible revenu (de 2720 à 3487 € de revenus mensuel pour un couple avec 2 enfants) un accompagnement technique et financier a pu être envisagé avec le soutien de l'État. Opérationnel au printemps 2016, il s'agit du PIG (Programme d'Intérêt Général) lutte contre la précarité énergétique...*

*Avec ses différentes actions qui concernent les propriétaires ou les locataires, notre communauté de communes devient progressivement un partenaire du logement.*



**126 717 €**

d'aides versées par l'intercommunalité

**138 chantiers**

en cours, **43 logements** déjà réalisés

**40 € / m<sup>2</sup>**

de subvention de la CCPMB

## LE LOGEMENT, UN ENGAGEMENT PRIORITAIRE POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

En 2015, la Communauté de Communes a de nouveau porté une attention très particulière aux questions de l'habitat. Elle est engagée dans le PLH (Programme Local de l'Habitat) de 2014 à 2019 pour mettre en place une véritable politique de logement sur les 10 communes. En 2015, les premières opérations de construction de logements se sont achevées à Sallanches et Demi-Quartier. De nouvelles opérations sont en cours à Domancy et des projets se préparent sur d'autres communes.

La Communauté de Communes soutient également les communes pour la création de logement social. Elle accorde une subvention de 40 €/m<sup>2</sup> de surface utile créée. En 2015, elle a ainsi versé 126 717 € dans ce cadre.

### AIDE FINANCIÈRE DE L'INTERCOMMUNALITÉ

	2014	2015	Total
<b>Somme engagées</b>	239 227,60 €	132 421,20 €	371 648,80 €
<b>Sommes versées</b>	143 536,56 €	126 717,2 €	270 253,76 €

### De la construction à la rénovation

La CCPMB agit également pour la rénovation de logements avec la mise en place d'un accompagnement des habitants souhaitant améliorer les performances énergétiques de leur habitat. Une convention de partenariat a été signée en novembre avec l'association Prioriterre pour mettre en place les premières actions dès janvier 2016.

Dorénavant les habitants des 10 communes peuvent téléphoner au **04 50 67 17 54** et bénéficier de conseils indépendants et gratuits d'expert de Prioriterre pour leurs questions liées à l'énergie, l'eau ou la rénovation de leur logement. Ils peuvent également être reçus en RDV lors de la permanence mensuelle.

### PRODUCTION DE LOGEMENTS

	Objectifs du PLH	Production en cours	Logements livrés au 31/12/2015
<b>Combloux</b>	16	-	-
<b>Cordon</b>	10	-	-
<b>Les Contamines-Montjoie</b>	10	-	-
<b>Demi-Quartier</b>	12	6	6
<b>Domancy</b>	15	4	-
<b>Megève</b>	70	-	-
<b>Passy</b>	164	56	10
<b>Praz-sur-Arly</b>	29	-	-
<b>Saint-Gervais</b>	80	-	-
<b>Sallanches</b>	290	72	27
<b>Total</b>	696	138	43



Information et Conseil  
Energie Eau Consommation

**04 50 67 17 54**

Orientation	Objectifs	État des réalisations au 31/12/ 2015	Avancement*
<b>1. Préserver l'attractivité du territoire en diversifiant et développant l'offre de logements accessibles</b>	1.1. Renforcer fortement l'offre de logements aidés dans les 10 communes du pays du mont-blanc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instauration d'une aide communautaire à la réalisation de logements locatifs sociaux par délibération du 11 décembre 2013, conforme aux objectifs du PLH</li> <li>• Montant de l'aide totale versée : 371 648 € (24% de l'objectif du PLH), soit en moyenne annuelle : 185 824 € (71% de l'objectif annuel du PLH)</li> <li>• Le rééquilibrage pour l'ensemble des communes reste un objectif à soutenir"</li> </ul>	50%
	1.2. Produire une offre de logements qui réponde aux besoins de toutes les catégories de ménages du pays du mont-blanc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'aide communautaire favorise les plai et donc les ménages les plus modestes</li> <li>• L'analyse par typologie de logements et par public reste à préciser</li> <li>• À réaliser : étude d'une aide à l'accession sociale"</li> </ul>	25%
<b>2. Mettre en œuvre des stratégies foncières en faveur de projets d'habitat accessible</b>	2.1. Adapter les documents d'urbanisme locaux aux objectifs du PLH	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des modifications des documents d'urbanisme, à renforcer dans l'analyse, en lien avec les communes, par un renforcement de l'Ingénierie à l'échelle communautaire</li> </ul>	25%
	2.2. Mobiliser dans chaque commune les outils foncières et réglementaires nécessaires à la réalisation des objectifs de production du PLH	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement en ingénierie à renforcer</li> </ul>	
<b>3. Promouvoir et développer un habitat durable</b>	3.1. Dans le cadre de l'animation du PLH et en partenariat avec les acteurs locaux, développer l'information, la sensibilisation et l'accompagnement des habitants pour améliorer les performances énergétiques de leurs logements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permanences gratuites (1 mercredi par mois) de l'association Prioriterre pour permettre aux particuliers d'optimiser la rénovation énergétique de leurs logements.</li> <li>• À réaliser : partenariats à constituer, plan d'information et de communication.</li> <li>• À réaliser : évaluer l'impact des premières actions</li> <li>• À réaliser : repérage des logements les plus énergivores. La loi de transition énergétique (2015) devrait faciliter l'accès aux données des sociétés de distribution d'énergie (gaz, électricité)"</li> </ul>	50 %
	3.2. Apporter des appuis financiers à la mise en œuvre de travaux d'amélioration des performances énergétiques et des installations de chauffage utilisant le bois	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation au fonds air bois</li> <li>• Délibération du 25 novembre 2015, approuvant la réalisation d'un projet d'intérêt général (PIG) et d'une aide financière de la ccpmmb au profit des propriétaires de 1000€, en complément des aides de l'État et du département. En attente de la signature de la convention (prévue en 2016)"</li> </ul>	50%
	3.3. Apporter un appui technique et une aide à la décision (diagnostic-conseil) pour l'engagement de travaux d'amélioration des performances énergétiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permanences gratuites (1 mercredi par mois) de l'association Prioriterre pour permettre aux particuliers d'optimiser la rénovation énergétique de leurs logements (délibération du 23 septembre 2015)</li> <li>• Des partenariats restent à constituer, un plan d'information et de communication reste à définir.</li> <li>• L'impact de l'information reste à évaluer."</li> </ul>	50%
<b>4. Améliorer la réponse aux besoins spécifiques du territoire</b>	4.1. Développer l'offre de logements pour actifs saisonniers, en partenariat avec les employeurs locaux, en privilégiant les dispositifs permettant de mobiliser et reconvertir des logements en location touristique déqualifiés ou sous-utilisés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cet enjeu est inscrit dans le cadre du contrat espace valléen, comme une priorité à réaliser dans les trois ans.</li> </ul>	25%
	4.2. Améliorer la réponse aux besoins liés au vieillissement des populations et au handicap dans la communauté de communes pays du mont-blanc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• À réaliser</li> </ul>	
	4.3. Pérenniser l'accueil en hébergement d'urgence assuré par l'accueil Jules Ferry en soutenant son déménagement dans des locaux plus adaptés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des rencontres ont eu lieu en 2014, la solution à envisager est de trouver un nouveau site.</li> </ul>	25%
	4.4. Étudier et soutenir le développement de solutions en hébergements et logements temporaires (résidences sociales) dans le pays du mont-blanc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• À réaliser</li> </ul>	
<b>5. Suivre, piloter, animer la politique locale de l'habitat</b>	5.1. Assurer le suivi et l'évaluation des actions et des objectifs du PLH à l'échelle de chaque commune, dresser un bilan annuel de la mise en œuvre du PLH	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 40% d'équivalent temps plein de chargée de mission, en cours de qualification sur l'expertise "logement"</li> <li>• 2 réunions en 2015 de la commission habitat</li> <li>• L'observatoire de l'habitat reste à créer</li> </ul>	25%
	5.2. Accompagner les communes dans la réalisation des objectifs et la mise en œuvre des actions du PLH	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueil des projets de construction à 3 ans</li> <li>• À réaliser : une analyse prospective plus poussée des possibilités et perspectives de réalisation</li> <li>• Une ingénierie d'appui aux communes à consolider</li> </ul>	25%
	5.3. Renforcer le partenariat à l'échelle intercommunale entre les acteurs de l'habitat pour la prise en compte des besoins en logements et la réalisation des actions du PLH	<ul style="list-style-type: none"> <li>• À réaliser : création d'un comité local de l'habitat (réunissant les partenaires)</li> </ul>	

\*Niveau d'avancement / 100% : les objectifs sont totalement atteints / 75% : les objectifs seront atteint prochainement / 50% : Les objectifs sont en cours de réalisation / 25% : Les actions nécessaires

**926** voyageurs

ont séjourné sur nos aires

**4524** nuitées

ont été vendues sur les **40 places conventionnées** disponibles en 2015

## L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'accueil des gens du voyage (GDV) est organisé à partir du Schéma Départemental d'accueil des GDV 2012/2017, auquel le PMB à 14 se conforme progressivement

Depuis 2009, deux aires de passage sont ouvertes. Implantées à Sallanches et Passy, elles accueillent des GDV de passage (stationnement d'environ 90 jours) du printemps à l'automne (de mars à novembre).

En 2015, les aires d'accueil ont été ouvertes du 02 mars au 18 décembre.

Un effort financier conséquent a été réalisé pour améliorer les installations électriques et l'accès internet sur l'aire de Sallanches. Il permettra d'exploiter le système de télégestion ATYS et de limiter les impayés.

L'aire de Sallanches a été marquée par la présence d'un clan de familles qui ont limité la venue d'autres voyageurs

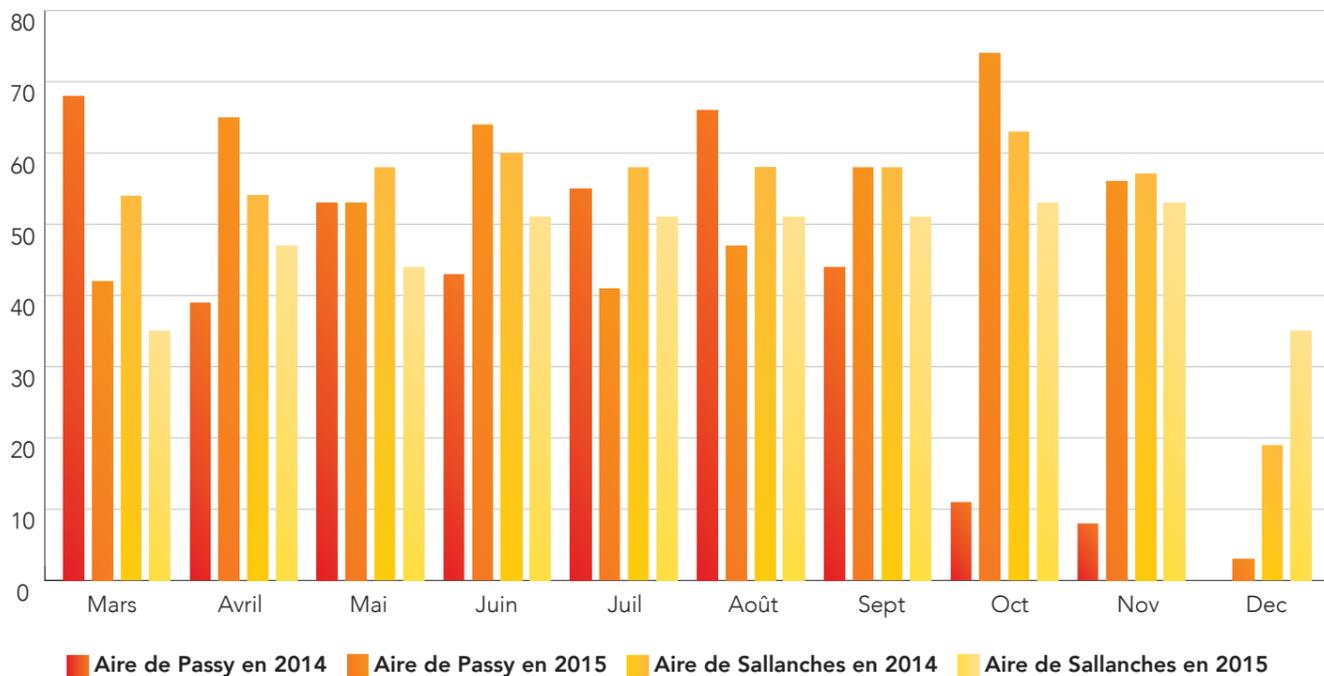
Les relations se sont apaisées sur l'aire de Passy où les séjours restent de longue durée (3 mois renouvelable au plus 3 fois). Un accompagnement social du gestionnaire d'accueil avec la mairie a permis l'accès des enfants scolarisés à la cantine

### L'obligation de la sédentarisation

La loi impose à nos territoires du Pays du Mont-Blanc de réaliser dix places (terrain familial ou habitat adapté) pour la sédentarisation des gens du voyage.

En 2015, les possibilités d'améliorer la situation des gens du voyage installés depuis plusieurs années aux abords de la station d'épuration commencent à être étudiées avec la commune de Passy, le Syndicat Intercommunal de la Station d'Épuration (SISE) de Passy, les services de l'État (DDT 74), les services sociaux dédiés (Alfa 3A). En effet, le Schéma départemental prévoit l'aménagement de terrains familiaux ou d'habitat adapté pour ceux qui ne prennent plus la route mais souhaitent continuer à vivre en caravane.

NOMBRE DE RÉSIDANTS SUR L'AIRES



BUDGET DES AIRES D'ACCUEIL

**229 551 €**

de dépenses

**122 340 €**

de recettes (dont subvention CAF et Département)

DROIT D'USAGE PAR PLACE

**4,20 € / jour**

et **0,13 € / kw/h**

**2,78 € / m<sup>3</sup> d'eau** à Passy,

**2,30 € / m<sup>3</sup> d'eau** à Sallanches

**3843 €**

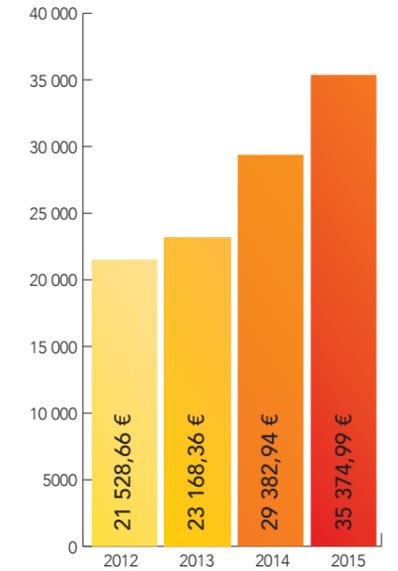
de recettes non recouvrées au

31/12/2015 soit : **2862 €** à Passy

(12 % des recettes) et **981 €**

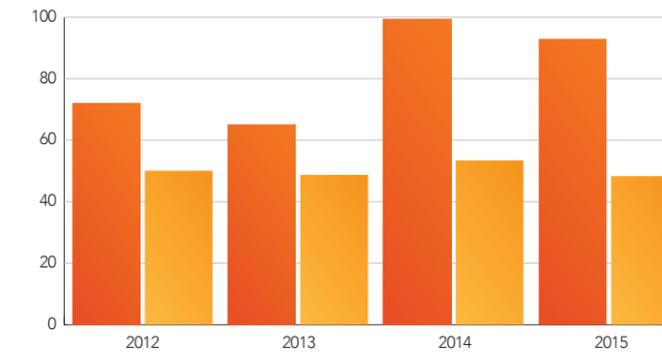
à Sallanches (7 % des recettes)

DROIT D'USAGE PERÇU

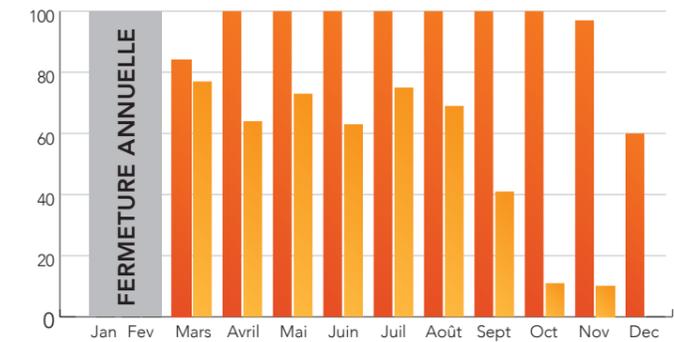


TAUX D'OCCUPATION DES AIRES

■ Aire de Passy ■ Aire de Sallanches



DÉTAIL 2015





## L'ANNÉE DE : YANN JACCAZ

Vice-président en charge de la culture

Si la CCPMB continue à soutenir des événements culturels comme le Festival Baroque du Pays du Mont-Blanc et le Festival des Petits Asticots et aide ponctuellement d'autres événements culturels du territoire, elle souhaite donner à son action culturelle une nouvelle dimension.

### 2015 : UN TOURNANT DANS SON ACTION CULTURELLE

Le territoire bénéficie, avant tout, d'une image sportive. Pourtant, il recèle un impressionnant patrimoine culturel et historique qui mérite d'être mieux connu du grand public et peut devenir un atout majeur pour l'économie locale, à l'heure où l'on parle de « diversification touristique ». C'est le sens de notre action intercommunale, notamment à travers l'étude menée avec la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc. Durant plusieurs mois, le cabinet « Tourisme et Patrimoine » a réalisé un vaste état des lieux, rencontré les élus et animé des séminaires avec les acteurs culturels locaux pour définir les principales thématiques qui font l'âme et la richesse de notre territoire et sur lesquelles nous appuyer pour mener des projets cohérents de mise en valeur de notre patrimoine. Nous remercions les nombreuses personnes qui se sont mobilisés, montrant leur motivation, mais aussi leur attente d'une politique culturelle intercommunale plus tangible.

De grands objectifs seront arrêtés en 2016 : réalisation de documents ou de circuits pour promouvoir nos richesses culturelles, étude sur de nouveaux produits touristiques communaux ou intercommunaux, voir engagement d'une démarche pour devenir Pays d'Art et d'Histoire.

Nous avons également engagé une réflexion sur l'animation du réseau des bibliothèques qui n'existe plus, pour l'heure, qu'à travers un catalogue commun aux différentes bibliothèques, peu utilisé. Trois élèves conservateurs territoriaux ont été missionnés avec le soutien de Savoie Biblio pour répondre à la question « Quel avenir pour la lecture publique au Pays du Mont-Blanc ? ». Outre un état des lieux, des réunions de travail ont été organisées avec les élus, les personnels et bénévoles des bibliothèques. Une bonne manière de fédérer ces acteurs culturels. Les bibliothèques restant des compétences communales, il nous faut maintenant définir les actions à mener collectivement.



### DES SERVICES POUR TOUS LES HABITANTS

#### L'intercommunalité reste attentive à soutenir les services à la population qui participent au mieux vivre ensemble.

La CCPMB soutient l'association *L'école à l'hôpital* à hauteur de 700 €. Son activité : permettre aux enfants hospitalisés ou convalescents de bénéficier de cours à domicile et de poursuivre leur scolarité sans interruption.

En 2015, le partenariat avec la halte-garderie Les Moussaillons a également été reconduit. Une subvention de 21 990 € est versée à l'APEI Pays du Mont-Blanc, située sur la commune de Sallanches. Les haltes garderies communales ont mobilisé les compétences de cette garderie pour mieux accueillir les enfants porteurs de handicap. Il s'agit de permettre à tous les enfants du territoire de bénéficier des mêmes services, un premier pas vers l'intégration.

#### Soutenir les manifestations culturelles intercommunales

En 2015, les élus ont renouvelé leur soutien à 2 événements qui se déroulent sur plusieurs communes du Pays du Mont-Blanc : Le festival Baroque du Pays du Mont-Blanc du 10 au 16 juillet et Le festival Les Petits Asticots du 17 au 23 octobre ainsi qu'à 14 événements culturels.



**Les Petits Asticots**  
festival d'arts vivants jeune  
et très jeune public.

**3653** spectateurs

**20 000 €**

d'aides pour 14 événements culturels  
à rayonnement intercommunal

**Le festival Baroque du  
Pays du Mont-Blanc**

**8 concerts**

programmés en juillet, des causeries  
avant concert et des animations  
autour du baroque

**400** auditeurs

**40 315 €**

d'aides

Manifestation	Date	Bénéficiaire	Versé en 2014	Montant	
				demandé	versé
Expo : Mémoire d'Images 50 ans de croisées photographiques	Été 2015 et 2016	Musée de la Pente (Combloux)	1 an sur 2	1500 €	1500 €
Festival Mont-Blanc d'humour	7 au 13 / 03	Commune de Saint-Gervais	0 €	5000 €	3000 €
Les Indézikables	24 et 25 / 07	Commune de Saint-Gervais	4000 €	5000 €	4000 €
Kill Art Factory	Été 2015	Kill Art Factory (Sait-Gervais)	1 <sup>ère</sup> demande	2500 €	1000 €
Mont-Blanc Photo Festival	4 / 07 au 20 / 09	Association (Les Contamines)	4000 €	5000 €	4000 €
Salon du Livre de Montagne	7 au 9 / 08	Montagne en Pages (Passy)	2000 €	2000 €	2000 €
Livre sur les glaciers		Aurore Bagarry	1 <sup>ère</sup> demande		
Expo : Cicatrices de Guerre	Septembre	Médiathèque de Domancy	1 <sup>ère</sup> demande	1500 €	500 €
Deux expositions	février et juillet	Praz les arts	500 €	500 €	500 €
Fanfarandoles Combloranes	25 et 26 / 07	Batterie Fanfare (Combloux)	1 <sup>ère</sup> demande	3500 €	500 €
Fête du Lac de Passy	11 et 12 / 07	Comité des Fêtes (Passy)	1 <sup>ère</sup> demande	1000 €	xx €
Projet de résidence d'écriture	Hiver 2015/2016	Mairie de Saint-Gervais (Maison Forte de Hautetour)	1 <sup>ère</sup> demande	2000 €	1000 €
Expo monumentale Stratos	19 / 12 / 2015 au 3 / 04 / 2016	Mairie de Praz-sur-Arly	1 <sup>ère</sup> demande	NC	1500 €
Expo : Les trésors du grenier	6 / 07 au 30 / 08	Maire de Passy	1 <sup>ère</sup> demande	500 €	500 €
<b>Crédits budgétés</b>				<b>20 000 €</b>	

En 2015, la CCPMB s'est engagée dans deux réflexions de fond :

### L'organisation des bibliothèques du Pays du Mont-Blanc

Pendant 2 mois, trois chargés de mission ont étudié les rôles possibles pour l'intercommunalité dans la valorisation de l'action des bibliothèques du territoire. Ils ont rencontré les acteurs de la lecture des 10 communes en rendez-vous individuel ou en tables rondes, analysé la situation et proposé des actions possibles en prenant soin de préciser leurs conditions de réalisation. Les options retenues seront développées dès que la nouvelle médiathèque de Sallanches, un des piliers du réseau, sera opérationnelle.



### La valorisation du patrimoine

Le bureau d'études Tourisme et Patrimoine avait pour mission d'identifier et de définir les actions de valorisation du patrimoine possibles. Ce travail a été réalisé à l'échelle des 2 communautés de Communes.

A l'issue de RDV, d'entretiens, de plénières et d'ateliers de travail avec l'ensemble des acteurs culturels œuvrant sur les 14 communes, un programme d'actions s'organisant autour de 4 axes a été proposé :

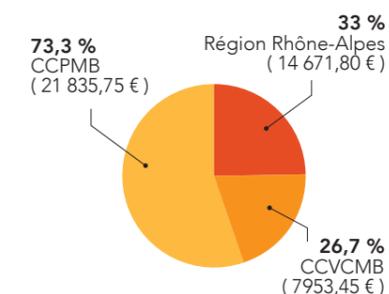
- La valorisation du patrimoine religieux et Baroque,
- La labellisation du PMB Pays d'Art et d'Histoire,
- La découverte des patrimoines à partir du réseau de sentiers,
- Le renforcement les outils de médiation numérique.

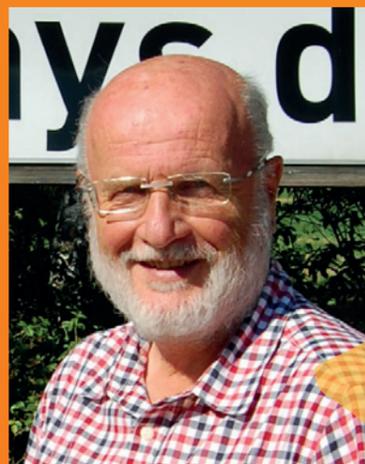
Cette base va permettre de décider d'une politique de développement culturel structurée, ambitieuse et cohérente avec l'offre existante. Des actions seront engagées à l'échelle des 2 communautés de communes ou des 10 communes de la Communauté de Communes.

# 44 460 € TTC

consacrés à l'étude sur la valorisation du patrimoine

### RÉPARTITION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE





## L'ANNÉE DE : JEAN BERTOLUZZI

Vice-président en charge des équipements sportifs

**2015-2016 le Pass' Scolaire du Pays du Mont Blanc fête ses dix ans !**

**Dix ans d'un succès remarquable ! Alors pour marquer cet anniversaire ce Pass' est aussi valable sur les remontées mécaniques ouvertes cet été. Merci aux exploitants et aux 15 communes qui participent et qui soutiennent ce bel élan.**

**Nos enfants et nos jeunes sont de splendides ambassadeurs de notre territoire du Mont Blanc !**

**Dès les beaux jours rendez-vous à Chamonix, les Houches, Saint-Gervais, les Contamines, Megève, Praz-sur-Arly, Combloux et vous pouvez même vous offrir une escapade chez nos voisins savoyards de la Giettaz. (Renseignez-vous sur les conditions d'ouverture avant de partir)**

**Si c'est la fête pour le Pass' Scolaire, c'est un peu plus d'inquiétude pour l'état général du Centre Sportif intercommunal du Fayet, situé sur la commune de Saint-Gervais.**

**Hélas les années sont là et l'étanchéité de la toiture s'en ressent, les performances énergétiques et l'isolation thermique aussi, sans parler des réseaux électriques, de chauffage, de ventilation etc.**

**Alors une rénovation et une mise aux normes actuelles s'imposent d'autant plus que l'accessibilité des PMR est inexistante et obligatoire, et que le système de traitement de l'eau du bassin est à revoir aussi. Tous ces travaux sont repérés, connus, listés et si le budget de notre Communauté de Communes le permet, un début de travaux pourrait s'envisager en 2017. À suivre !**



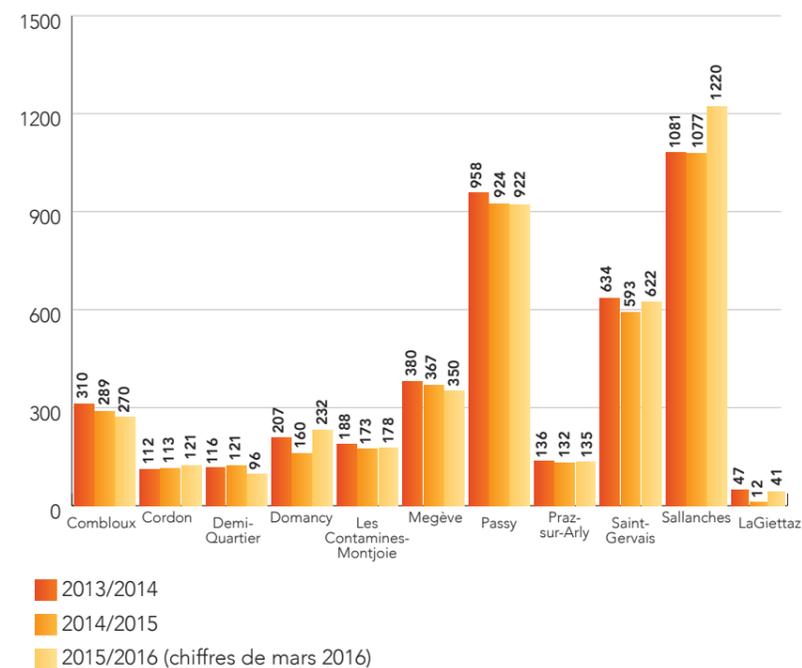
## 10 ANS DU PASS SCOLAIRE : TOUJOURS PLUS DE SERVICES POUR LES JEUNES

Pour la dixième année consécutive, l'opération Pass Scolaire a été renouvelée pour la saison 2015/2016.

Un forfait unique permet d'accéder librement à l'ensemble des remontées mécaniques du Pays du Mont-Blanc mais également de la Vallée de Chamonix et de La Giettaz.

La collaboration des communes, des sociétés de remontées mécaniques et de la Communauté de Communes a permis de conserver un tarif similaire à 2014/2015 : 96 €. Ce qui confirme la volonté de l'intercommunalité de rendre le ski et les activités de montagne toujours plus accessible aux jeunes du territoire en hiver et désormais en été également.

En effet, pour célébrer cette année particulière la validité du Pass a été étendu à l'année entière, et pas seulement à la saison hivernale comme c'était le cas jusque là. Désormais les jeunes scolarisés du territoire peuvent profiter aussi de l'accès aux remontées mécaniques ouvertes en été.



# 226

Pass Scolaire supplémentaires vendus par rapport à 2014/2015 (**4187 en 2015/2016 contre 3961 en 2014/2015**)

# 96 €

pour un forfait valable dans tout le Pays du Mont-Blanc

# 12 mois

le Pass scolaire devient annuel

# 10<sup>e</sup> année

de l'opération Pass scolaire

Le centre sportif comporte :

- un terrain extérieur,
- deux gymnases,
- un mur d'escalade,
- un bassin de natation de 25 m.

**78 000 entrées**

dans les différents espaces du centre sportif. La piscine représentant 35% des entrées.

**4 631 entrées**

à la piscine.

**< 2 %**

de la fréquentation hors vacances scolaires assurée par les enfants

**71 %**

des créneaux réservés aux lycéens

## LE CENTRE SPORTIF ET LA PISCINE INTERCOMMUNALE AU PARC THERMAL AU FAYET

### Un équipement dédié aux lycéens, ouvert partiellement au public

La première vocation du centre sportif est d'accueillir les activités sportives du Lycée du Mont-Blanc : cours de sport des 1 355 élèves, associations sportives midi et soir, épreuves du baccalauréat, entraînements des sections sport hockey et du Pôle espoir ski.

Les écoles de Domancy, Cordon et Le Fayet ainsi que l'Institut Médico-Educatif le fréquentent régulièrement pour leur cycle piscine; l'Inspection de l'Éducation Nationale et l'USEP occupent aussi les lieux occasionnellement.

En 2015, la fréquentation par les associations est restée stable : dix associations du territoire occupent les espaces chaque semaine ou exceptionnellement pour des compétitions : Mont-Blanc Natation, CAF de St Gervais, En Passant par la Montagne, SPAC, Mont-Blanc Triathlon, Rugby Sallanches, Badminton Mont-Blanc, ski club de Saint-Gervais et ASC Sallanches. Cette dernière association a augmenté ses créneaux de réservation. Miage Plongée utilise maintenant la piscine, choisie pour sa fosse de 3 m mais le Judo club de Passy n'a pas reconduit ses activités au sein des gymnases.

On dénombre aussi des utilisateurs publics ou privés comme la Ville de Scionzier et le comité d'entreprise de Quechua,...

Malgré une baisse de 25% de la fréquentation, les créneaux d'ouverture au public ont leurs habitués. Les abonnements représentent 41 % de la fréquentation annuelle. Les créneaux hors vacances sont prisés par les nageurs

Des activités ont été proposées durant les vacances scolaires : waterpolo, initiation à des techniques de nage,...

### Des infrastructures à entretenir

Le fonctionnement du centre sportif est assuré par une équipe de :

- deux agents techniques qui assurent la surveillance et l'entretien quotidien des installations techniques, notamment du système de traitement d'eau, afin de maintenir une qualité conforme aux normes en vigueur. Ils sont également sollicités pour des interventions sur les autres installations de la communauté de communes : siège, pension canine, aires d'accueil des gens du voyage. Suite à l'accident de travail de l'un d'entre eux en octobre, un remplaçant a été recruté pour assurer les opérations de maintenance et d'entretien des infrastructures.

- trois agents d'entretien qui se relaient pour assurer le nettoyage des bâtiments et l'accueil des usagers.

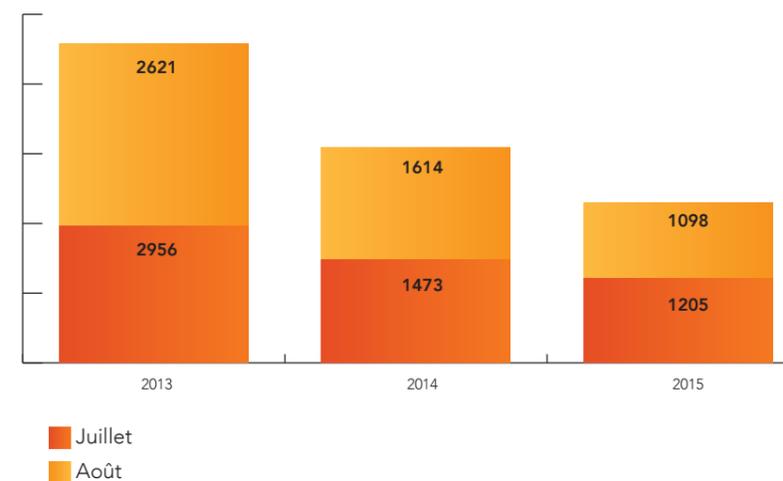
- deux maîtres-nageurs nécessaires pour permettre l'ouverture et l'accueil des usagers. Ils assurent les cours de natation et la surveillance des nageurs. La nouvelle équipe de trois maîtres nageurs sauveteurs (1,5 équivalents temps plein) travaille désormais à temps partiel. Cela leur permet de cumuler leur activité à 50 % avec d'autres activités professionnelles (coaching sportif, enseignement du ski ...)

Des travaux d'entretien et maintenance sont opérés au cours de l'année. De menus travaux de réfection de toiture ont été effectués durant l'été par une entreprise extérieure : reprise des fixations des tôles, étanchéité de fissures, dans l'attente du remplacement complet de la toiture prévu lors des travaux de rénovation énergétique du bâtiment.

La période de vidange de la piscine d'octobre a été mise à profit pour rénover le carrelage du bassin et de ses plages.

De nombreux travaux ont été réalisés en régie par les agents techniques du centre sportif : rénovation du solarium avec le remplacement du gazon synthétique, remplacement de la vanne de sécurité d'une électrovanne, création d'un espace technique et d'un vestiaires pour les agents, installation d'un râtelier vélo, mises aux normes électriques, changement des différentiels,...

FRÉQUENTATION ESTIVALE DU CENTRE SPORTIF



L'ouverture au public en été avait été amplifiée en 2013 pour compenser la fermeture des piscines de Saint-Gervais-les-Bains et de Passy, à l'époque en travaux. Depuis, la fréquentation a fortement chuté. La moyenne de fréquentation à l'heure n'est plus que de 5 personnes.

#### HORAIRES D'OUVERTURE

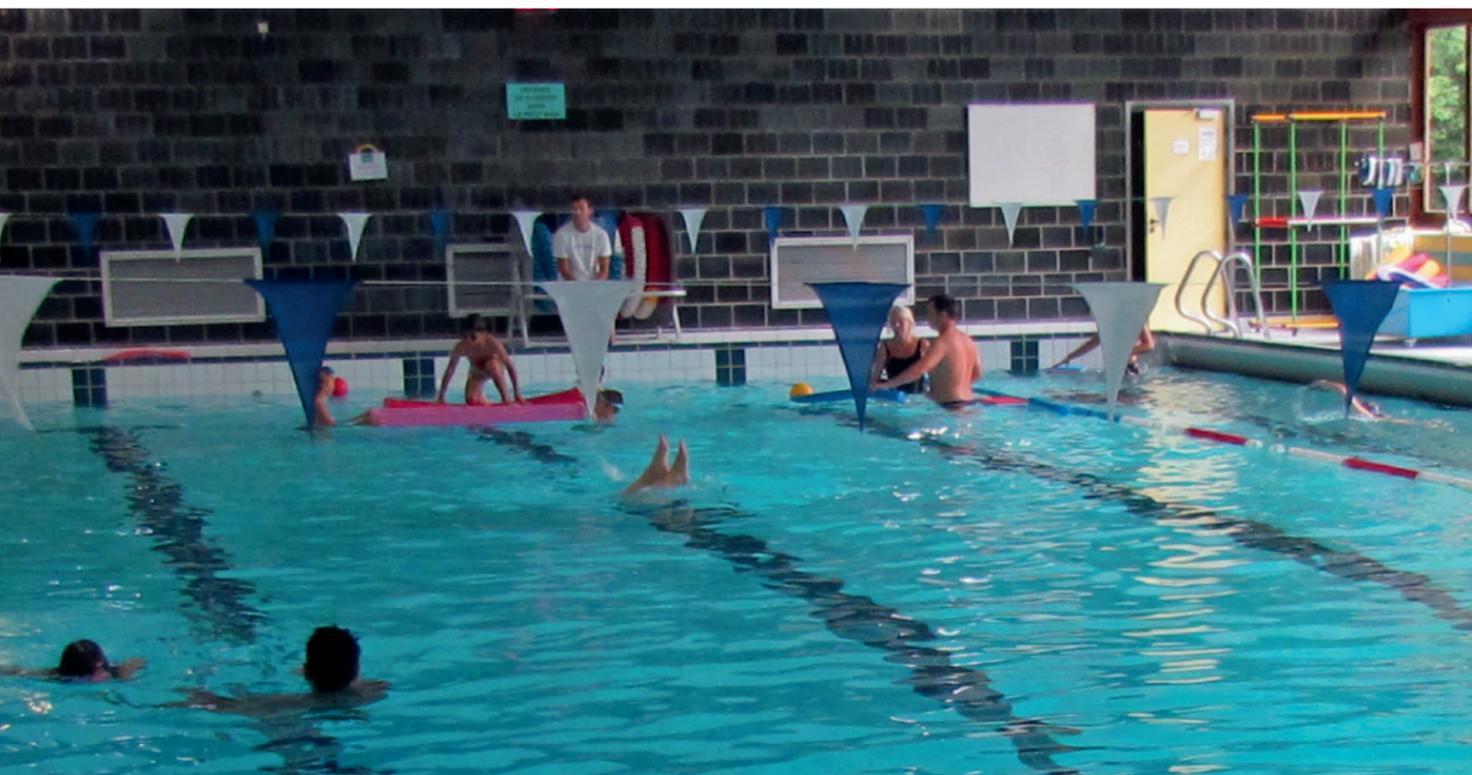
AU PUBLIC (hors vacances scolaires)

Lundi : 12h/14h

Jeudi : 12h/13h30

Vendredi : 12h/14h et 18h/21h30

Samedi : 14h/17h



# 23 %

d'augmentation du chiffre d'affaires par rapport à l'année 2014 en matière de fréquentation

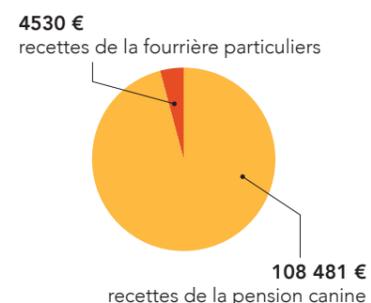
# 100 000 €

de recettes atteint uniquement pour la pension

# 122 chiens

accueillis en août : le pic de fréquentation de 2015

## RÉPARTITION DES RECETTES TTC



## LA PENSION CANINE DU PAYS DU MONT-BLANC

### Un service en perpétuelle progression

2015 a été une année de remise à plat du fonctionnement du chenil. En février, un séminaire d'une journée a permis à l'équipe technique et aux relais administratifs au siège de la CCPMB de réfléchir aux projets du service et d'envisager les évolutions possibles pour tendre toujours vers une meilleure rentabilité et la satisfaction des usagers. Cette recherche de rentabilité s'explique par la forme juridique de la Pension Canine : un Service Public à Caractère Industriel et Commercial (SPIC)\*.

Par la suite, une nouvelle grille des tarifs a été mise en place le 1<sup>er</sup> mai. Il est à noter que ces tarifs n'avaient pas évolué depuis l'ouverture des nouveaux locaux en 2011. Cette mise à jour a été l'occasion d'actualiser les règlements intérieurs et d'en rédiger un spécifique pour le service de dépôt de cadavre. Ce service devient payant pour une partie des usagers (hors services publics d'urgence et d'entretien des routes et services de la faune sauvage.)

Un courrier a été envoyé aux utilisateurs du dépôt de cadavres le 15 avril pour leur présenter les évolutions et la mise en place de la tarification.

Le 5 mai, une réunion d'échange avec les services de police municipales, gendarmerie, SDIS 74 et mairies du territoire concernant le fonctionnement du service de fourrière a été organisée. D'autre part, des conventions d'utilisation de ce service ont été poursuivies avec la commune d'Arâche la Frasse et mises en place avec la Communauté de Communes du Faucigny Glière. Ces collectivités participeront également à la prise en charge du déficit de la fourrière, ce qui leur permettra de bénéficier des mêmes tarifs que les 14 communes du Pays du Mont-Blanc.

### La fréquentation de la pension canine Pays du Mont-Blanc continue de progresser, confirmant un large succès de l'équipement auprès du public.

La pension canine compte notamment une clientèle d'habités, satisfaits de la qualité de l'accueil (7 jours /7) réservée à leur animal de compagnie et des locaux. De plus, grâce au bouche à oreille, de nouveaux clients viennent profiter de ses services. Le site Internet dédié au chenil permet également d'informer sur le fonctionnement et les tarifs des services proposés.

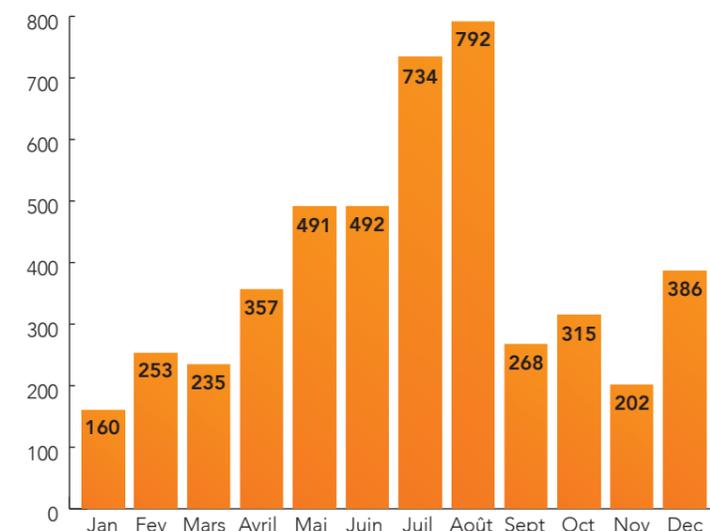
Une nouvelle option a été ajoutée septembre 2015 avec l'installation d'un "parcours de santé". La sortie de 20 minutes, facturée 12€, permet au chien d'être accompagné sur le franchissement de divers obstacles. Ce nouveau service a été utilisé 19 fois de septembre à décembre 2015.

Suite au départ d'Émilie TOURVILLE en septembre 2015, l'équipe du chenil a été renouvelée en partie avec l'arrivée de Günther LEMARRE. Il s'occupera également de l'entretien des espaces verts.

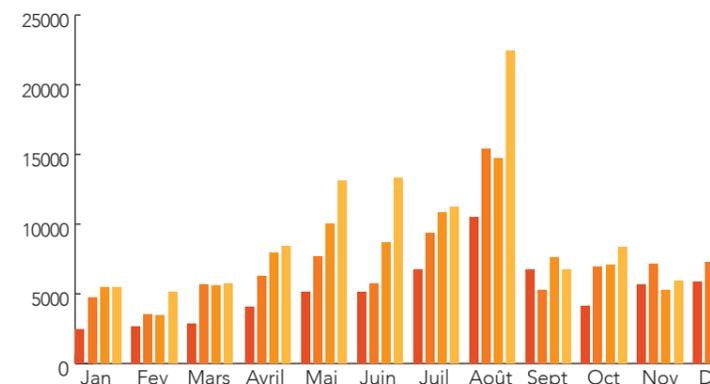
L'équipe de trois personnes se partage quotidiennement l'accueil, la garde des animaux et le nettoyage des locaux pour permettre une ouverture de la pension à l'année. Elle gère également le service de fourrière, qui permet d'accueillir les chiens et chats en divagation capturés par les polices municipales des communes.

Enfin, le service de dépôt de cadavres, annexé à la pension canine, est ouvert aux particuliers et aux différents services d'urgence, des routes et de la chasse pour la réception et le stockage en chambre froide d'animaux morts de moins de 40 kg. Les agents du chenil ont alors pour rôle d'assurer la conservation des cadavres jusqu'à leur enlèvement par le service d'équarrissage.

### JOURS DE PENSION SUR L'ANNÉE 2015 : GÉRER LA SAISONNALITÉ



### ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRE



### LES DATES DU SERVICE

Le 13 mai, une visite générale des installations organisée pour les professionnels animaliers du secteur (vétérinaires, toiletteurs...)

\*LE SPIC : Service Public à Caractère Industriel et Commercial, la Pension Canine du Pays du Mont-Blanc a été créée par les élus pour répondre à l'absence d'un tel service et l'enjeu qu'elle représente sur notre territoire touristique.

La CCPMB, en partenariat avec la CCVCMB, gère donc un service à vocation commerciale, ce qui implique un budget spécifique, distinct du budget principal de la collectivité et un financement de l'activité qui doit progressivement ne plus être payé par le contribuable mais par les seuls clients de la Pension Canine.

■ 2012  
■ 2013  
■ 2014  
■ 2015





## L'ANNÉE DE : ÉTIENNE JACQUET

Vice-président en charge de l'environnement

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015 notre Communauté de communes porte la compétence GEMAPI pour la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Cette prise de compétence par anticipation signe la volonté et la mobilisation de tous les élus du territoire d'avancer pour un aménagement cohérent à l'échelle des 10 communes. À ce titre nous sommes fiers d'être la 1<sup>ère</sup> intercommunalité de France à avoir adopté la GEMAPI ! En effet, l'échelle intercommunale est une garantie d'efficacité dans la lutte contre les inondations : une rivière s'entretient de la source jusqu'à l'embouchure.

En 2016, outre l'entretien courant des cours d'eau ; la taxe GEMAPI permettra de réaliser des investissements. L'objectif est notamment d'engager des études hydraulique et géomorphologique pour améliorer nos connaissances sur les cours d'eau du territoire - tels que le Bon Nant, l'Ugine ou la Bialle ; afin d'être en mesure de conduire les travaux de protection des inondations inscrits au PAPI et au Contrat de Rivière de l'Arly\*.

\*les opérations menées dans le cadre du PAPI (Programme d'Action et de Prévention des Inondations) et du Contrat de Rivière de l'Arly permettent d'obtenir des subventions.

## UN ACTEUR CLÉ DU PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

### Une forte implication dans le Fonds Air Bois

Ce dispositif mis en place en 2013 consiste à encourager les habitants à changer leur chauffage individuel au bois pour un matériel plus moderne et plus écologique en délivrant une prime de 1000 €. Cette action est portée par le SM3A - Syndicat mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents – sur 6 Communautés de communes de la Haute-Savoie.

En 2015, la CCPMB a poursuivi la promotion de cette action en tant que relais local du Fonds Air Bois. Le 14 novembre, une cérémonie des Ambassadeurs du Fonds Air Bois, résidents sur le territoire de la CCPMB, s'est tenue aux Contamines – Montjoie. L'occasion de remercier les actuels bénéficiaires de l'aide du FAB et d'en interpellier de nouveaux avant la fin du programme prévue en 2017.

### Une mobilisation continue en faveur de l'environnement

En 2015, les élus de la CCPMB se sont mobilisés à plusieurs reprises, pour des questions liées à la préservation de l'environnement.

Deux communiqués ont permis de relayer dans la presse écrite que « La pollution n'est pas que l'affaire des Maires et que La priorité est bien la santé des concitoyens [...]. La CCPMB s'est d'ailleurs positionnée comme espace de solidarité et de coopération autour de ces questions en organisant une séance de travail centrée sur les problématiques de qualité de l'air ».

Au mois d'avril, suite aux épisodes de pollution atmosphérique répétés de l'hiver, la première table ronde sur la pollution de l'air a réuni élus, représentants de la santé et spécialistes des questions de qualité de l'air autour d'une même table dans les locaux de la CCPMB.

### Une attention permanente dans ses projets et son quotidien

#### Nouvelle animation du réseau d'éducation à l'environnement de la CCPMB sur la qualité de l'air

Une nouvelle animation sur le thème de la qualité de l'air est venue étoffer le catalogue scolaire proposé aux écoles primaires du territoire pour l'année 2015/2016 par le réseau d'éducation à l'environnement et au développement durable de la Communauté de Communes. Le projet a été très bien accueilli par les conseillers pédagogiques de l'Inspection d'Éducation Nationale de Saint-Gervais qui se sont assurés de la concordance des aspects abordés avec le programme pédagogique.



#### Soutien financier pour la conception d'une bande dessinée sur les moyens de lutte contre la pollution de l'air

La CCPMB a versé 5 000 € de subvention pour l'élaboration de la BD « Pays du Mont-Blanc, j'y vis... je montre l'exemple ! ». Celle-ci s'adresse aux enfants et a été distribuée gratuitement au sein des écoles de la Communauté de Communes. Elle est à disposition dans les 10 mairies.

BÉNÉFICIAIRES FAB  
(au 31 décembre 2015)

**456** bénéficiaires

le 02/12/15 sur l'ensemble du périmètre.

**59 %** d'appareils

certifiés Flamme verte 5 étoiles enregistrés. C'est l'une des conditions impératives pour bénéficier du FAB. Mais des appareils non certifiés de qualité et de performance équivalente peuvent être acceptés.

**49** entreprises

signataires de la charte de partenariat du FAB (46 installateurs et 3 producteurs de bois bûche).

Mesures pérennes du PPA	Actions à réaliser par les collectivités*	
	* Certaines actions du PPA (limitation de vitesse, contrôle des émissions industrielles, etc) relèvent des services de l'État, acteur principal et animateur du PPA. D'autres relèvent par exemple de GRDF pour les aides au raccordement au gaz.	
<b>MESURES SUR LE SECTEUR RÉSIDENTIEL</b>		
Mise en conformité des installations de chauffage au bois	Fonds Air Bois – Première collectivité en nombre de bénéficiaires (500° bénéficiaire prévu en 2016)	✓
<b>MESURES SUR LES TRANSPORTS</b>		
Mobil'Arve : des plans de déplacements pour changer les comportements	Réalisation en cours du <b>premier Plan de Déplacement Inter-Entreprises de la vallée de l'Arve (PDIE)</b> , sur le pôle d'activité du Mont-Blanc.	✓
Interdiction des camions les plus polluants en cas de pic de pollution majeur	<b>Adoption d'une motion le 19/12/14</b> adressée au Préfet – pour une application plus systématique de l'interdiction de circulation des PL les plus polluants en période de pic de pollution.	✓
<b>AUTRES MESURES</b>		
Le brûlage des déchets verts et l'écoquage sont interdits	Diffusion de l'information concernant l'interdiction du brûlage des déchets verts (ccpmb.fr).	✓
<b>S'INFORMER SUR LES ÉPISODES DE POLLUTION</b>		
Analyse et diffusion des données de pollution	Financement d'Air Rhône-Alpes : 11 379 € par an	✓
	Partage des données au public (ccpmb.fr)	✓

Actions hors PPA	Initiatives complémentaires de la CCPMB	
Favoriser des modes de déplacement moins polluants	Renouvellement du <b>marché Facilibus juillet 2015</b> , incluant une clause environnementale (véhicules aux normes EURO 6) et l'incitation au regroupement des voyageurs	✓
Achat d'énergie propre	Adhésion au groupement de commande départemental (SYANE) pour la <b>fourniture d'énergie électrique propre pour 5 sites</b> : déchèterie Megève, bureaux, centre sportif, 2 aires d'accueil des gens du voyage	✓
Sensibiliser et éduquer à l'environnement	Création d'une <b>animation pédagogique sur l'air</b> , disponible gratuitement pour les scolaires	✓
	Soutien au <b>projet de Drone</b> équipé de capteur pour mesurer certains polluants en fonction de la stratification : projet de lycéens ayant remporté le premier prix Régional	✓
	Soutien à la création d'une <b>Bande dessinée des « Bonnes Pratiques du lutte contre la pollution de l'air »</b> , diffusée auprès de l'ensemble des scolaires	✓
Exemplarité	Remplacement du parc de véhicules de service de la CCPMB, en 2015, par la location d'une <b>flotte de véhicules neufs aux dernières normes environnementales</b>	✓
	Acquisition de <b>3 camions du service Ordures Ménagères aux normes EURO 6</b>	✓
	Les services de la CCPMB se mobilisent et remportent en 2015 le <b>1er prix challenge mobilité Rhône-Alpes « Au travail j'y vais autrement »</b> , catégorie territoires ruraux entreprise 50 à 100 salariés.	✓
Aide à la rénovation énergétique	<b>Permanences de conseils gratuits sur les travaux de rénovation énergétique</b> , délivrés par Priori'Terre pour les particuliers, 1 mercredi par mois, à Domancy	✓
	Préparation d'un Programme d'intérêt Général (PIG) pour 2016 : jusqu'à 12 000 € d'aide à la rénovation énergétique pour les familles à revenus moyens ou modestes, en partenariat avec l'État (ADEME)	✓
Participation au débat public	Organisation d'un échange avec <b>les élus, les représentants de la santé et spécialistes des questions de qualité de l'air</b>	✓
	Deux communiqués dans la Presse écrite : <b>La pollution n'est pas que l'affaire des Maires et La priorité est bien la santé des concitoyens [...]</b>	✓



### Médaille d'or pour le projet « Drone mesure de la qualité de l'air » des élèves du lycée du Mont-Blanc

Le 11 mars 2015, la Commission « Environnement Santé » de la CCPMB a répondu favorablement à la demande de soutien de 1000 € pour la conception d'un prototype de drone muni de capteurs permettant de mesurer la pollution de l'air. Un projet porté par des élèves de terminale STI2D du Lycée du Mont-Blanc René Dayve, encadrés par leur professeur Frédéric Wozny.

Le projet a reçu la médaille d'Or en sélection régionale à l'occasion des « Olympiades des Sciences de l'Ingénieur 2015 », à Grenoble le 6 mai. Le soutien d'une collectivité locale a été très bien perçu par les jurys. Les élèves ont présenté leur travail lors de la finale nationale à Paris le 20 mai, se classant parmi les 60 premiers sur les 1178 projets présentés.

### Partenariat avec Air Rhône-Alpes pour une bonne connaissance de la qualité de l'air

Depuis 2012, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc est engagée auprès d'Air Rhône-Alpes, une association régionale de surveillance de la qualité de l'air agréée par le Ministère de l'Écologie, .

En complément de l'observatoire de la qualité de l'air, Air Rhône-Alpes mène des études et participe à des programmes européens. En 2014, une étude sur l'influence des pratiques de salage sur les concentrations de PM10 dans la vallée de l'Arve a été menée. Même s'il est encore trop tôt pour en mesurer les résultats, l'association prend désormais en compte les données du Fonds Air Bois pour évaluer l'impact réel du programme sur les émissions liées aux combustions dans la vallée de l'Arve.

Un bilan mensuel de la qualité de l'air au Pays du Mont-Blanc est également accessible sur internet.

**1000 € d'aide**

complémentaire validés afin de poursuivre le soutien de la CCPMB à cette initiative de qualité.

**11 379 €**

de cotisation annuelle

Résultats de l'études disponibles sur <http://www.air-rhonealpes.fr>

**L'intercommunalité est la première de Haute-Savoie à avoir acquis cette compétence.**

#### CHAMP DE COMPÉTENCE DE LA GEMAPI

- L'intervention du SM3A, initialement ciblée sur l'Arve, s'étend à ses affluents.
- La GEMAPI concerne uniquement les linéaires de cours d'eau domaniaux, sauf en cas de gestion d'urgence. Les propriétaires riverains sont responsables de leur foncier.
- Les ouvrages de rétention et de régulation des réseaux d'eau pluviale n'entrent pas dans la GEMAPI.



## LA NOUVELLE COMPÉTENCE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

### Une nouvelle organisation pour la gestion des cours d'eau et la prévention des inondations.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015, la CCPMB dispose officiellement d'une nouvelle compétence, la GEMAPI – gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Cette nouvelle compétence doit permettre de :

- Préserver les zones humides afin de restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau du territoire
- Limiter les risques et les dégâts et sécuriser les habitants et les biens
- Garantir une eau de qualité

Jusqu'alors assurée par chaque commune sur son territoire, l'intercommunalité est devenue la première de Haute-Savoie à avoir acquis cette compétence. Elle deviendra obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les établissements publics intercommunaux. Cette mutualisation permettra d'avoir une gestion globale des cours des 10 communes et de mettre en place une solidarité amont / aval.

La Communauté de Communes a confié l'application de cette nouvelle compétence au SM3A dès le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents est riche d'une expérience en matière d'aménagement de la rivière, de ses berges et d'entretien des ouvrages sur le bassin versant de l'Arve depuis 1994.

Concrètement, le transfert de compétence signifie que le SM3A est désormais décisionnaire pour tout ce qui relève de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que de la prévention des inondations sur le territoire CCPMB. Au sein de la CC, une Commission se rassemble régulièrement pour assurer un suivi technique et financier des opérations. Elle valide la programmation budgétaire des actions et leur priorisation dans la durée.

Cette mutualisation permet d'optimiser les recherches de subvention pour réaliser des travaux d'entretien et des études d'ingénierie.

### Comment se traduit la GEMAPI sur le terrain ?

Des travaux courants de gestion des boisements de berge, de gestion des matériaux solides dans le chenal d'écoulement ainsi qu'au niveau des ouvrages de rétention, de réparation et d'entretien d'ouvrages (ex. digues) sont régulièrement réalisés.

La GEMAPI se concrétise également par des investissements pour la réalisation d'actions inscrites au programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI), et dans le Contrat de rivière de l'Arly. Elle comprend également la réalisation d'études préalables visant à améliorer les connaissances sur certains cours d'eau. Leurs résultats pourront induire la mise en œuvre de travaux (protection de berges, réfection de seuils, etc).

### Un financement intercommunal dédié

Une taxe spécifique pour financer le coût des études et des travaux Un financement intercommunal dédié

Les communes réalisaient auparavant des travaux d'entretien des cours d'eau. Ce budget communal a été basculé à l'intercommunalité.

- En 2015, pour les six premiers mois de compétence à assurer de juin à décembre, ce sont 300 000 € qui ont été budgétés.
- En 2016, ce sont 450 000 € qui ont été inscrits au budget GEMAPI correspondant aux dépenses habituelles des communes.

Dès 2016, une taxe spécifique sera mise en place. Son taux a été voté au mois d'octobre 2015 (il représente 0,7 % du montant des impôts locaux).

Taxe d'habitation : 6,30 €      Taxe sur le Foncier non bâti : 0,1 €

Taxe sur le Foncier bâti : 3,50 €      Cotisation foncière des entreprises : 10,7 €

Ce montant couvre la charge transférée par les 10 communes, c'est-à-dire le montant utilisé par les communes sur leur territoire respectif pour assurer les missions courantes de cette compétence - aménagement des bords de cours d'eau, réparation des ouvrages, etc. La CCPMB reverse la totalité de la taxe perçue au SM3A pour la réalisation de ses missions sur les affluents.

### Actions prévues en 2016

En plus des missions courantes, des investissements sont prévus en 2016 sur la CCPMB, notamment.

- Les actions engagées dans le cadre du Contrat de rivière de l'Arly et du PAPI sont poursuivies.
- Des études sur les cours d'eau du Bon Nant et de l'Ugine sont initiées.
- L'inventaire des ouvrages (digues, seuils) est poursuivi.

### Arve Pure 2018 : un nouveau dispositif intercommunautaire pour garantir la qualité de l'Arve

La vallée de l'Arve est un territoire dynamique qui accueille de nombreuses entreprises. Dans le passé, l'Arve a été menacée par des pollutions importantes. Des efforts conséquents ont été assurés par les industriels et les pouvoirs publics ces 20 dernières années (nouvelles stations d'épuration, mises aux normes de rejets, meilleure gestion des déchets dangereux), permettant d'améliorer grandement la qualité des eaux. Cependant, aujourd'hui encore, l'Arve et ses affluents restent

## 2 référents

communaux sur chacune des 10 communes

## 2 600 000 €

d'aides de l'État au SM3A pour la crue dévastatrice de mai 2015 au titre de la Calamité publique

## 1,3 ETP

(équivalent temps plein) du SM3A dédié à la mise en œuvre de la GEMAPI sur les 10 communes CCPMB

## 450 000 €

budgetés pour la réalisation des travaux et études sur le territoire intercommunal en 2016.

#### EN CAS DE CRUE

**Pendant la crue :** le Maire de chaque commune est seul responsable de la gestion de crise en temps réel au regard de son rôle de police et surtout de sa réactivité vis-à-vis d'une logistique locale. Le SM3A peut être amené à intervenir en renfort.

**Après la crue :** le SM3A intervient sur les linéaires de cours d'eau pour lesquels il est compétent afin de réhabiliter les secteurs touchés par la crise.

Le SM3A collabore avec des référents communaux (élu et techniciens) pour assurer une gestion de crise optimum ainsi qu'un suivi efficace des opérations menées sur le terrain.

Lors de l'opération Arve Pure 2012, **400 entreprises** ont été **diagnostiquées** et près de **150 établissements ont réalisé des travaux** sur le bassin versant de l'Arve, pour **5,5 millions €** d'aides versées.

## 400 entreprises

prioritaires identifiées sur le territoire CCPMB à 8 communes (hors bassin versant de l'Arly) sur **10 secteurs d'activité ciblés**

## 1 500 000 €\*

d'aides mobilisable pour les entreprises de la CCPMB

## 60 %\*

de subvention aux entreprises pour la réalisation de travaux de mise en conformité

## 200 000 €\*

d'aide par entreprise.

\* jusqu'à

\*\* Les micropolluants sont des substances qui, à très faibles concentrations, peuvent avoir une action toxique pour les organismes de notre environnement.

La réglementation Européenne (DCE) et nationale fixe des objectifs de plus en plus ambitieux de réduction de ces substances pour atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques.

ponctuellement exposés à des micropolluants\*\* : métaux, hydrocarbures, solvants, pesticides, etc. Par manque de connaissance ou mauvaises pratiques, entreprises et professionnels ou habitants peuvent rejeter des produits toxiques diffus dont le cumul altère la qualité des eaux et menace l'environnement.

Arve Pure 2018 est un programme ambitieux initié en 2015. Il propose un accompagnement technique et financier des entreprises pour réduire les rejets de micropolluants. Il s'agit plus largement d'améliorer la gestion des effluents non domestiques de toutes origines. La CCPMB a délibéré en 2015 pour s'engager concrètement en 2016 dans le contrat opérationnel Arve Pure 2018 avec le SM3A, l'Agence de l'Eau et le Syndicat National du DEColletage pour accompagner les entreprises volontaires de son territoire.

### Les actions d'Arve Pure 2018

L'accompagnement des entreprises se traduit par la réalisation d'un diagnostic gratuit visant à évaluer les effets de l'activité sur l'eau et à identifier les éventuelles pratiques à corriger. Le chargé de mission peut par exemple aider l'entreprise à mettre en place de bonnes pratiques concernant les effluents, la gestion des déchets dangereux et les risques de pollutions accidentelles, etc. Il aide le cas échéant au montage de dossiers financiers et apporte des conseils techniques lorsque cela est nécessaire.

Des effets sont attendus notamment sur :

- L'amélioration de la connaissance du réseau d'assainissement à l'échelle intercommunale qui contribuera à préparer le transfert de compétence « Eau et Assainissement » obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (Loi NOTRe – 7 août 2015).
- L'amélioration de la qualité de l'eau dans nos rivières en vue du respect des obligations légales par les entreprises (la Directive Cadre sur l'Eau – DCE – définit une liste de « substances dangereuses prioritaires »).



## SENTIERS ET REFUGES

### Un investissement intercommunal pour valoriser la randonnée

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a engagé dans le cadre de sa commission sentiers un travail dès 2011 sur les panneaux commerciaux. Il s'agit d'homogénéiser le balisage parfois aléatoire des commerces d'altitudes (auberges, restaurant d'altitudes, buvettes, gîtes, etc...). Ce nouveau balisage permet aujourd'hui d'avoir un balisage cohérent sur le Pays du Mont-Blanc. Il s'intègre parfaitement au balisage déjà en place et permet également de renseigner les randonneurs sur l'ouverture ou non des refuges grâce à un volet « ouvert/fermé » que les propriétaires gèrent eux-mêmes.

La CCPMB gère les commandes groupées de balisage. Chaque année, les commandes fluctuent selon les budgets disponibles des communes.

L'année 2016 sera consacrée au nouveau schéma directeur de la randonnée, demandé par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie permettant de bénéficier d'une aide financière pour le mobilier de valorisation et la conception des plans de balisage.

Le site internet de réservation en ligne des refuges du Tour du Mont-Blanc poursuit sa belle progression en 2015 et conforte le succès déjà rencontré depuis son lancement.

## 720 panneaux

commandés en 2015 dont

600 en balisage pédestre,

Cabane du Petit Pâtre	0h45
Col de Niard	1h05
Grand Croisse Baulet	2h00

94 en balisage raquette

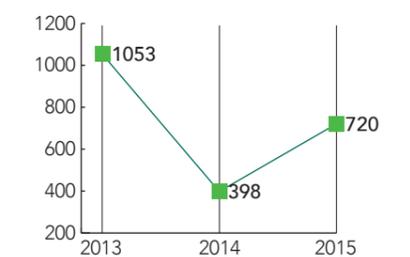
Boucle Alpage de Beaugerard	0h35
Alpage de la Ravine	0h45
Mégève	0h45

26 panneaux commerciaux.

Refuge de la Balme	2h00
Réservation obligatoire +33 450 47 03 54	Ouvert

En 2015, 3 nouveaux restaurant/refuge/auberge se sont équipés de la signalétique commerciale.

### ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE PANNEAUX COMMANDÉS



**800 guides**

**60 promenades en famille**

Ouvrage réalisé par les services de la CCPMB. Vendus 10 € dans les Offices de Tourisme.

**2000 guides**



**Raquette à Neige au Pays du Mont-Blanc**

5<sup>e</sup> édition enrichie de 2 nouvelles boucles, soit au total 63 itinéraires pour 310 km conçue et mise en page par les services de la CCPMB.

**14 800 cartes de randonnée**

3<sup>e</sup> réédition mise à jour



Vendues 6 € dans les Offices de Tourisme du Pays du Mont-Blanc

	2014	2015
Utilisateurs	38 855 dont 19 % de nouveaux visiteurs	44 046 dont 17 % de nouveaux visiteurs
Origine	44 % France 7 % Italie 6 % Espagne 5 % USA	6 % France 8 % USA 7 % Italie 6 % Israël
Connexion mobile / tablette	17 %	20 %
Durée de session	1'25	1'24

Il y a eu un pic de fréquentation du site internet de fin avril à début septembre

### Mise en place d'un site internet de réservation en ligne des gîtes et refuges du Pays du Mont-Blanc

Le Tour pédestre du Pays du Mont-Blanc est une randonnée de 3 à 11 jours labellisée « GR de Pays » selon les critères de la Fédération Française de randonnée. Elle traverse les 14 communes du Pays du Mont-Blanc. L'hébergement est possible dans la trentaine de refuges et gîtes situés sur l'itinéraire.

Ce tour est décrit dans un topoguide, réédité de nombreuses fois conjointement par la FFRandonnée et le Pays du Mont-Blanc. Dans le cadre du développement économique et touristique du Pays du Mont-Blanc, et au vu du succès du site de réservation en ligne des refuges du Tour du Mont-Blanc (lauréat du prix spécial du jury aux trophées 2012 Innovation et tourisme à Lyon), la CCPMB a proposé de créer un système de réservation « en réseau » à la disposition de tous les refuges de montagne situés sur l'itinéraire du Tour du Pays du Mont-Blanc.

Sous l'impulsion de la CCPMB les gardiens des 35 refuges et gîtes du PMB se sont réunis à plusieurs reprises en 2015 et ont créé une association présidée par M. Lionel DIDIER, gardien du refuge de Moëde Anterne.

La CCPMB s'est occupée, outre de trouver des subventions (le projet est financé à plus de 80% grâce à l'aide de l'APS, de l'Espace Mont-Blanc et de la Région Rhône-Alpes) de rédiger le cahier des charges et de lancer le marché pour qu'un prestataire puisse mettre en place le site de réservation et les formations nécessaires pour les gardiens. Le même prestataire que pour le Tour du Mont-Blanc a été retenu, ce qui garantit la compatibilité des deux systèmes de réservation, plusieurs refuges étant situés sur les deux tours du PMB et du Mont-Blanc.

Le site devrait être opérationnel au printemps 2016 en même temps que sera publiée la nouvelle édition du topo papier correspondant « Tour du Pays du Mont-Blanc ».

BUDGET DE L'OPÉRATION

**24 000 €**

Coût total

**13 750 €**

de subvention APS/EMB

**5600 €**

de subvention Région

**4800 €**

à la charge de CCPMB (20%)



## CONNAÎTRE SON ENVIRONNEMENT DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

### Le monde agricole présenté aux plus jeunes : un berger dans mon école

Ce projet est porté par la CCPMB pour le compte des 14 communes et est mis en œuvre par la Société d'Économie Alpestre.

Dès l'hiver 6 personnes sont intervenues dans les classes en fonction de leur proximité par rapport à l'école. Elles ont parlé aux enfants de leur métier, des animaux, des produits et de l'environnement alpestre. Puis, toutes les classes ont assisté à un atelier de découverte sur la fabrication des fromages réalisés par l'AFT'Alp.

Pendant le reste de l'année, les classes ont travaillé sur la thématique de l'alpage pour produire des supports de sensibilisation présentés et utilisés lors de la grande rencontre organisée le 7 mai. Cette journée de mutualisation a permis aux classes participantes de se retrouver, de participer à différentes animations, de voir un spectacle, des animaux et les travaux réalisés par toutes les classes.

À cette occasion, un temps officiel avait été organisé pour réunir tous les partenaires du projet, élus et structures agricoles par exemple.

Un article est paru dans le Ma Vie n°9 de juin 2015 pour présenter le projet et la journée finale de mutualisation organisée à Servoz cette année.

Cette opération de sensibilisation aux alpages était la dernière entreprise sur la durée du Plan Pastoral Territorial.

La préparation d'un nouveau programme qui devrait comprendre un volet sensibilisation auprès des scolaires a été lancée sur le deuxième semestre 2015.



**13 classes**

de primaires, soit **307 élèves de 7 écoles** différentes

**15 085 €**

dont presque 50% de subvention, et une participation de la CCVCMB.



UN RETOUR TRÈS POSITIF D'UNE CLASSE PARTICIPANTE POUSSE À POURSUIVRE CETTE OPÉRATION :

« Les enfants ont en effet beaucoup apprécié ce film très bien construit par Jacques Perrin qui n'en est pas à son coup d'essai après "Le Peuple migrateur" et "Océans" entre autres... Il sait filmer les animaux et réussit des scènes d'une grande beauté et très pédagogiques. Petits et grands ont pu ensuite, en classe, exprimer leur ressenti. Ils sont très sensibilisés à tout ce qui touche à la nature et à notre planète qui a bien besoin qu'on se préoccupe d'elle... Avec mes remerciements ».



**134 animations** assurées auprès de **24 écoles**

**3350 enfants** de 80 classes (et 402 adultes) sensibilisés sur 7 communes du territoire

**402 heures** passées dans les écoles ou sur le terrain avec les élèves

**61%** des demandes scolaires assurées sur les **148 demandes scolaires reçues** correspondant à **218 animations demandées**.

## Poursuite de la sensibilisation des jeunes à la préservation du territoire

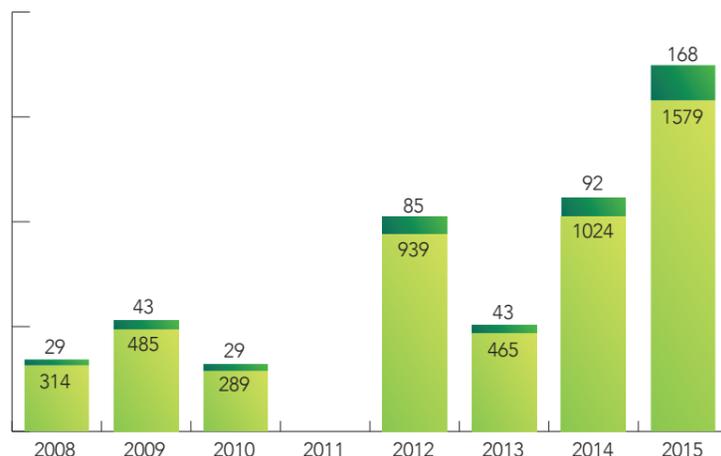
La CCPMB a poursuivi son investissement dans le réseau d'éducation à l'environnement pour mettre en valeur l'environnement du Pays du Mont-Blanc et ses Réserves Naturelles. L'année 2015 a été marquée par la reconfiguration du réseau. Il s'appuie sur Asters, Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie et le Centre de la Nature Montagnarde de Sallanches.

L'année 2014-2015 a été marquée par une progression des demandes de 41 %. Ce sont 80 classes des 10 communes qui ont bénéficié de 134 animations gratuites. Elles sont organisées par 2 animateurs de la CCPMB (pour deux équivalents mi-temps) et 5 animateurs du CNM (pour un équivalent temps plein)

Pour mémoire, la CCPMB dispose d'un réseau d'éducation à l'environnement et au développement durable composé de 3 animateurs. Ce réseau est structuré en partenariat avec le Centre de la Nature Montagnarde (CNM) de Sallanches. La majorité des interventions ont lieu dans le cadre scolaire et ciblent les classes maternelles et primaires.

L'intercommunalité s'investit également dans les Rencontres Alpines. En 2015, cet événement a été labellisé « COP 21 » par le Gouvernement. Elle joue un rôle important pour faire participer les écoliers à cet événement, en partenariat avec le CNM et le Ciné Mont-Blanc de Sallanches. Le film Les Saisons, de Jacques Perrin et Jacques Cluzaud a été projeté en avant-première nationale et a attiré 1579 jeunes de 66 classes provenant de 19 écoles, accompagnés de 168 enseignants et encadrants, soit un total de 1746 personnes. Une progression de 54 % par rapport à 2014. Parmi elles, 51 classes de 16 écoles ont bénéficié du transport en car offert par la CCPMB, qui a affrété pour l'occasion 26 cars, pour un montant de 4375 €.

STATISTIQUES DE FRÉQUENTATION DES RENCONTRES ALPINES® - VOLET SCOLAIRE. NB : PAS D'ACTIVITÉ EN 2011.



## Une mobilisation des animateurs pour des événements phares du territoire

La CCPMB a mobilisé le réseau d'animateur lors d'événements tels que Le Pandathlon organisé par WWF® France au bénéfice de l'école du Fayet, la Fête de la Rivière portée par le SM3A à l'occasion des 20 ans du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords ou encore le Festi'Sciences mené avec l'IEN et qui s'est tenu à Chamonix en 2015.

En 2015, l'ensemble de ces événements a représenté 12 animations, soit

36 heures et plus de 300 participants adultes et enfants confondus.

## Le réseau Empreintes

La CCPMB a adhéré au réseau en 2015, dans la continuité du SIVOM Pays du Mont-Blanc, adhérent jusqu'en 2012. Cela permet de renforcer la notoriété de la politique menée par la CCPMB, de bénéficier de formations, de participer à des projets renforçant ou développant ses compétences et apportant un financement au réseau.

Armand et Astrid ont participé dans ce cadre au projet Alimen'terre, à destination d'un public en précarité sociale et mettant en relation travailleurs sociaux et éducateurs à l'environnement. Le financement reçu s'est élevé à 1500 €.

La CCPMB a aussi accueilli une des 4 réunions plénières annuelles du Réseau Empreinte le 6 octobre : l'occasion de mettre en avant les activités du réseau et sa nouvelle configuration.

## Des intervenants et un rôle majeur dans les réserves naturelles

En janvier 2015, la CCPMB a signé une nouvelle convention partenariale avec Asters Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie et le CNM. Les deux animateurs de la CCPMB assurent désormais l'animation des réserves naturelles de Passy et des Contamines-Montjoie en lien étroit avec le gestionnaire des sites. Leur action est particulièrement ciblée pendant les périodes de vacances scolaires. Elles se poursuivent également tout au long de l'année avec des actions auprès des scolaires comme le Môm'en Nature porté par Asters; ou la participation lors des journées Festi'Sciences, organisées par l'Inspection d'Éducation Nationale de Saint-Gervais.

### Les éléments des réserves de 2015

- Le chalet de la réserve naturelle de Passy : ouvert pendant 106 journées - a accueilli un total de 4 384 visiteurs. Le programme d'animation a remporté un vif succès avec 2 000 participants dont 1 050 adultes et 950 enfants. Armand a également été présent sur les événements de Plaine-Joux -les traditionnels Camps de base hiver et été ainsi que la Fête des lutins - pour représenter la réserve de Passy.
- Aux Contamines-Montjoie, les animations se déroulent sur le terrain. Des sorties nature familiales sur des thématiques variées ont été proposées et relayées par l'office de tourisme, partenaire incontournable de la réserve. Des soirées projection nature et des temps de présence d'Astrid sur la réserve pour observer et faire voir la faune et la flore ont permis de sensibiliser un vaste public. C'est 296 enfants originaires de Belgique, en classe de neige aux Contamines qu'il faut ajouter en 2015. Astrid a également été présente sur plusieurs événementiels comme l'ouverture du Photo Mont-Blanc Festival ou Youth At The Top.

L'événement Youth At The Top, piloté par Alparc s'est tenu pour la première fois en 2015 sur les deux réserves naturelles. Astrid et Armand ont également menés des excursions ponctuelles sur les refuges des réserves naturelles dans le cadre du programme de sensibilisation des espaces naturels sensibles du département (soirées projection aux Conscrits, à la Croix-du Bonhomme et à Moède Anterne).

L'intégration dans la vie locale et l'entretien d'un lien étroit avec les acteurs du territoire est une mission quotidienne pour les deux animateurs et le gage du bon déroulement de leur mission en réserve naturelle.



**5412 personnes**

sensibilisées par les actions en réserve naturelle aux Contamines-Montjoie et à Passy.

**173 animations**

menées sur les deux RN de la CCPMB (80 animations en 2015 dont 74 grand public et 6 scolaires à Passy et 93 animations en 2015 dont 87 grand public et 6 scolaires aux Contamines-Montjoie).

**Une dizaine d'événements sur les deux réserves confondues.**

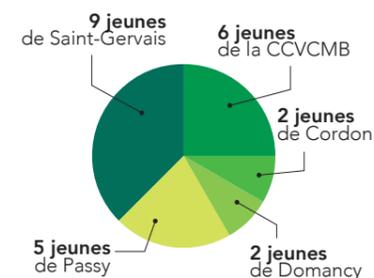
**4 séjours**

autour du Mont-Blanc

**24**

jeunes participants

(répartition par commune)

**5256 €**

(APS/EMB) mobilisés

## Un succès conforté pour les séjours de jeunes autour du Mont-Blanc

En 2015 non pas trois mais quatre séjours transfrontaliers ont pu être organisés, grâce au soutien de l'Assemblée des Pays de Savoie et de l'Espace Mont-Blanc.

24 jeunes de la CCPMB ont donc pu partir 5 jours à la découverte des paysages et sentiers de nos montagnes, en compagnie de jeunes suisses et italiens. Guidés par des accompagnateurs en montagne ils ont bénéficié d'interventions spécifiques de professionnels de la faune, de la flore ou de la glaciologie.

Ces séjours connaissent un vrai succès et les retours des jeunes sont particulièrement enthousiastes. La CCPMB entend poursuivre cette activité en 2016 avec ses partenaires valaisans, valdôtains, et la CC vallée de chamonix.

Grâce à une campagne de communication importante, menée par le service communication de la CCPMB, les séjours ont rencontré un succès majeur. Aux 8 places de la CCPMB sont venues s'ajouter 5 places laissées vacantes par les Valaisans, que nous avons cette année toutes occupées, la Vallée d'Aoste et la vallée de Chamonix en ayant fait de même les années précédentes.

Une subvention exceptionnelle de l'Assemblée des Pays de Savoie (APS), versée à l'Espace Mont-Blanc (EMB), a permis d'organiser un 4<sup>e</sup> séjour (11 participants CCPMB), et d'inclure dans tous les séjours l'intervention de scientifiques et un moment convivial à la fin du trek.

## Participation de la Communauté de Communes à l'animation de la Casermetta Espace Mont-Blanc

En 2015, la gestion de l'animation de la Casermetta Espace Mont Blanc a évolué. Désormais la Fondation Montagne Sure recrute les stagiaires, la CCPMB assure toujours, via le coordinateur, la recherche et un appui au recrutement et au suivi des stagiaires, ainsi que leur formation en s'appuyant sur le CNM.

Une convention entre la CCPMB et la Fondation Montagne Sûre de Courmayeur (gestionnaire de la Casermetta appartenant à la Région Vallée d'Aoste, signé en avril 2015, précise ces modalités de fonctionnement.

2 stagiaires, Juliette Dané et Alexis Madelénat, ont effectué un stage d'animation à la Casermetta cet été. De graves problèmes d'alimentation électrique ont entraîné la fermeture prématurée du site dès le 21 août.



**L'ANNÉE DE : PATRICK KOLLIBAY**

Vice-président en charge des ordures ménagères

Le service de gestion des déchets représente plus de la moitié des effectifs de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc et 42% du budget total en 2015. Nous avons la charge d'assurer à la population du territoire un service qui puisse répondre aux fortes attentes tout en recherchant une mobilisation optimale des moyens humains et matériel.

Nous avons été confrontés à une première année complète dans ce mandat, ce qui a permis de prendre la mesure des particularités de notre territoire : une organisation complexe qui doit s'adapter aux fortes variations saisonnières. Le tonnage d'ordures ménagères a peu diminué par rapport à 2014, la fréquentation touristique impactant directement nos performances. Nous devons poursuivre nos efforts pour que le tri des déchets soit l'affaire de tous, locaux comme touristes, en apportant un service adapté.

La collaboration avec les communes fait aussi partie de nos priorités car ce sont les Maires qui organisent la gestion des dépôts sauvages et doivent sanctionner les mauvais comportements. Nous disposons de quatre déchèteries sur le territoire permettant de bien desservir l'ensemble des habitants, il est regrettable que certains utilisent la voie publique comme une décharge !

Un travail important est mené en ce sens, nous savons aussi que nos déchèteries doivent être mises aux normes et renouvelées pour améliorer les conditions d'accueil des usagers.

L'année 2015 a également été marquée par le lancement d'une étude d'optimisation du service qui aboutira en 2016 à des solutions concrètes à mettre en œuvre pour aller plus loin dans la réalisation d'économies, tout en conservant un service de qualité. Nous souhaitons distinguer de manière précise le service destiné aux ménages et celui mis en place pour les professionnels qui doivent être responsabilisés sur la gestion de leurs déchets.

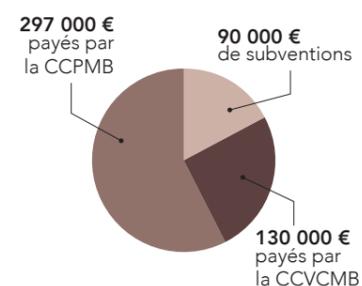
La création d'un budget annexe ordures ménagères en 2016 va nous permettre de suivre très précisément les effets de nos actions sur les prochaines années.

Retrouvez les activités du service public d'élimination des déchets ménagers dans le rapport d'activité qui lui est spécifiquement consacré :  
« Prix et qualité du service public d'élimination des déchets ménagers Rapport d'activité annuel 2015 »

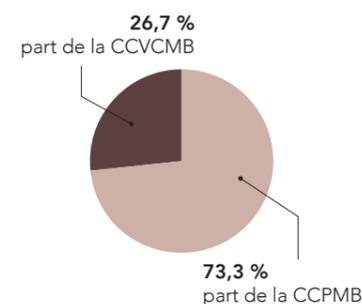
## RÉPARTITION BUDGÉTAIRE 2015

# 517 000 €

de budget total pour les actions à 14 en 2015



Répartition de la participation des deux Communautés de Communes en fonction de leur population.



## ESPACES VALLÉENS

# 1,6 millions €

pour les projets

# 9 ateliers

de préparation de la stratégie

# 50 participants

ont échangé pour construire la stratégie



## POURSUITE DU PARTENARIAT AVEC LA VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC

Comme en 2013 et en 2014, la CCPMB a continué de mener des actions en commun avec la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc dans le cadre de la Conférence de l'Entente. Cette instance pilote les projets communs issus de l'ancien SIVOM ou qui font davantage sens à l'échelle des 14 communes.

Cette collaboration se déroule sur les thématiques agricoles et forestières, le Contrat de Développement Durable, les salons touristiques, la mobilité, les aires d'accueil des gens du voyage, les sentiers de randonnée.

## UN NOUVEL ENGAGEMENT DANS LES PROJETS EUROPÉENS

### Un Espace Valléen nouvelle génération pour la Communauté de Communes

Les anciens contrats « Stations durables » dont Combloux, Cordon et Praz-sur-Arly ont bénéficié en 2010-2013 ont été reconduits sous une forme nouvelle dénommée « Espaces Valléens ». La Communauté de Communes a déposé une candidature Espace Valléen en 2015 dans le cadre de l'élargissement du périmètre de 3 à 10 communes.

En organisant trois séries d'ateliers participatifs sur le territoire de juin à décembre 2015, elle a élaboré une stratégie de diversification touristique estivale et inter-saison, validée par les partenaires financeurs (Union Européenne, Région Auvergne Rhône-Alpes, État).

15 actions sont prévues entre 2015 et 2020. En les réalisant, la CCPMB pourrait toucher 1.5 millions d'Euros de subvention qui permettront de faire du territoire une destination touristique unique, animée et organisée collectivement.

Ces actions et investissements couvriront 5 domaines :

- les activités (optimiser l'offre et l'expérience client),
- les compétences (faire monter en compétence les acteurs du tourisme et les fidéliser),
- l'hébergement (remettre des lits froids sur le marché, fédérer les centres de vacances du territoire, soutenir l'hôtellerie familiale et de plein air),
- la mobilité (notamment vélos électriques et comment mieux intégrer l'offre de mobilité dans l'offre touristique globale),
- la biodiversité (valoriser et protéger le patrimoine naturel exceptionnel du territoire).



## Des projets pour la nouvelle programmation européenne ALCOTRA

### Le projet Mont-Blanc INNOVATION

Avec ses partenaires de la Vallée de Chamonix et de l'Espace Mont-Blanc, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc assure un suivi des grandes échéances de la nouvelle programmation européenne

2014-2020 pour être en mesure de présenter des projets favorisant le développement de son territoire.

La CCPMB est partenaire, avec la CC Vallée de Chamonix Mont-Blanc, la Fondation The Ark en Suisse et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val d'Aoste, d'un projet de coopération transfrontalière qui vise à développer des filières d'excellence sur l'Espace Mont-Blanc.

Ce projet intitulé Mont-Blanc Innovation sera déposé le 15 février 2016 auprès des instances européennes. S'il est retenu, il permettra de travailler pendant 3 ans (2016-2018) sur l'économie et l'innovation dans les domaines de l'outdoor, du bien-être /phyto et de la rénovation des bâtiments de montagne en bénéficiant du soutien de l'Union Européenne à hauteur de 85 % du budget total engagé.

### Le projet Bâti d'Alpage

La Communauté de Communes a manifesté son intérêt auprès du Conseil D'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Savoie et de Haute-Savoie (CAUE) pour être territoire d'application d'un projet autour du Bâti d'Alpage, afin de réaliser un inventaire des bâtiments existants, d'identifier un chantier pilote et de recenser les bonnes pratiques et sources de financements à mobiliser dans le cadre de la rénovation de bâtiments d'alpage.

### Le projet Tour Science

En partenariat avec la Communauté de Communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc, la CCPMB soutient le projet présenté par le Centre de Recherches sur les Ecosystèmes d'Altitude (CREA) en septembre 2015 et validé par le comité de programmation pour développer le Tourisme scientifique au Pays du Mont-Blanc.

Le CREA a participé à la COP21 de décembre 2015 à Paris et exposé ses recherches sur le massif du Mont-Blanc en partenariat avec Orange pour l'entretien et la maintenance des enregistreurs de données placés en altitude. Son partenariat avec les deux collectivités s'inscrit dans une convention pluriannuelle. La précédente convention 2013-2015 arrive à échéance le 31 décembre 2015 et une nouvelle convention sera signée en début d'année 2016.



L'ANNÉE DE : JEAN-MARC PEILLEX

Vice-président en charge du développement

La question de l'aménagement du territoire et des déplacements reste pour moi une priorité majeure pour le bien-être de la population et pour le développement économique et touristique durable du Pays du Mont-Blanc.

Sur les territoires, l'État, la Région Auvergne – Rhône-Alpes et le Département de la Haute-Savoie s'engagent dans le Contrat de Plan État Région (CPER) à financer les grands projets pour la période 2015 – 2020 sur des thématiques comme le ferroviaire, l'enseignement supérieur et la recherche, l'innovation, le numérique et la transition écologique... donc l'aménagement des territoires.

Depuis de nombreuses années, vous le savez, je suis mobilisé pour défendre l'amélioration de la desserte ferroviaire de la Vallée de l'Arve. C'est un enjeu de mobilité mais aussi de santé publique dans le contexte du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). Signé le 11 mai 2015, ce CPER financera notamment la modernisation de la voie ferrée entre Annemasse et La Roche sur Foron ainsi qu'entre Saint-Gervais-les-Bains et Vallorcine. C'est une première étape pour soutenir la dynamique de notre territoire par l'amélioration de sa desserte ferroviaire.

Le CPER est un outil au service d'une vision de l'aménagement cohérente, porteuse d'un avenir durable. Il comprend un volet territorial donc décliné localement pour les zones à forts enjeux comme l'« Espace Mont-Blanc ». Le CPER permettra de soutenir les actions de mobilité, celles en faveur de la transition énergétique ou de l'innovation menée avec nos voisins Suisses et Italiens notamment, dans la lignée de la « Stratégie d'avenir ». Cette stratégie, validée en 2014, constitue la feuille de route transfrontalière face aux défis à relever pour faire de l'Espace Mont-Blanc un territoire exemplaire tant au niveau de la préservation des ressources naturelles que sur le plan de leur valorisation au profit des habitants. Je serai vigilant à ce que la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc puisse bénéficier pleinement de l'outil CPER dans ses actions futures.

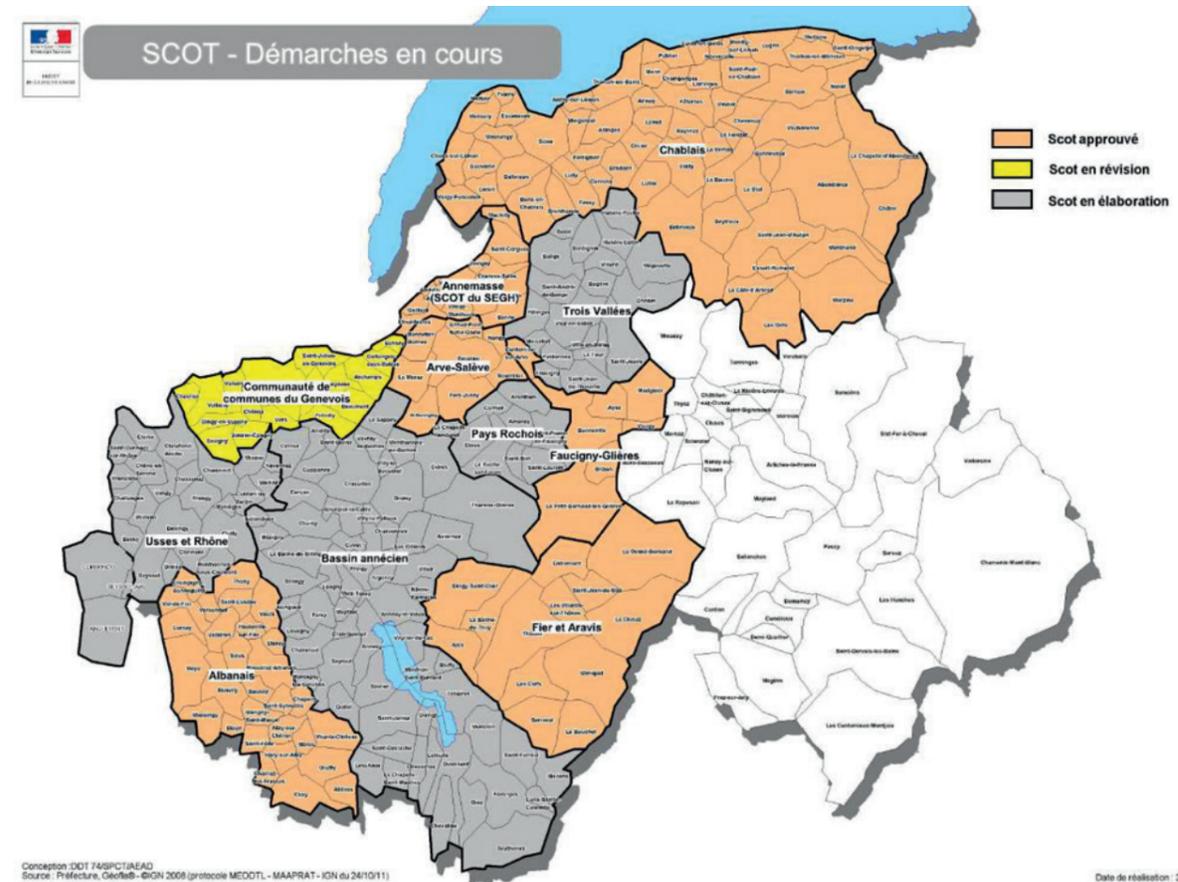
## SCOT

Le document d'urbanisme appelé Schéma de Cohérence Territoriale, est l'outil de mise en œuvre d'un projet politique partagé d'aménagement d'un territoire. Il permet d'avoir une vision prospective, déclinée en orientations et objectifs juridiquement opposables et de répondre efficacement aux enjeux locaux et de société, d'aujourd'hui et de demain.

En 2015, la Communauté de Communes a poursuivi les discussions pour définir le périmètre de travail le plus cohérent pour la réalisation du SCOT. Pour l'instant ces échanges ont lieu avec les communautés de communes Cluses Arve et Montagnes, Montagnes du Giffre et Vallée de Chamonix Mont-Blanc. Celles-ci, comme la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc n'ont pas encore créé ou rejoint un SCOT.

### Un SCOT, c'est notamment :

- un projet commun qui respecte les identités et spécificités de chacun,
- un projet politique réfléchi collectivement par les élus de l'ensemble du territoire
- un document stratégique intégrateur à l'échelle d'un ou plusieurs bassins de vie qui traite des enjeux communs, traduit une vision à long terme du territoire
- un document vivant et évolutif (par modification ou révision)
- un cadre juridique de référence pour les documents sectoriels intercommunaux, programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU), et pour les documents d'urbanisme communaux, plans locaux d'urbanisme et cartes communales.



**800 000 €**

de soutien pour le territoire entre 2015 et 2020

### Le SCOT est composé :

- d'un rapport de présentation, qui explique les choix retenus en s'appuyant sur un diagnostic du territoire et en définissant les enjeux
- d'un projet d'aménagement et de développement durable (PADD), qui fixe les objectifs des politiques publiques. Il détermine les grandes lignes directrices
- d'un document d'orientation et d'objectifs (DOO), qui traduit les orientations du PADD en mesures concrètes. Il détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers.

### CONTRAT DE PLAN ÉTAT / RÉGION : DE NOUVEAUX FINANCEMENTS DISPONIBLES

En 2015, le contenu du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020 a été finalisé. Le volet territorial Espace Mont-Blanc a également été voté et validé lors de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 octobre 2015. Il vise à accompagner la mise en œuvre de la « stratégie d'avenir de l'Espace Mont-Blanc » sur la mobilité, la transition énergétique, l'attractivité du territoire, l'innovation, le changement climatique.

Ce contrat devrait permettre au territoire de bénéficier de 400 000 € de la Région Rhône-Alpes pour le volet territorial Espace Mont Blanc et d'un engagement financier dans les mêmes proportions de la part de l'État. Ces crédits permettant de mobiliser d'autres financements des communes, du département, de l'Europe.

### DES CRÉDITS POUR LE TERRITOIRE D'ICI 2020

Complément d'information au Débat d'Orientations Budgétaires du 27 janvier 2016

L'action de la communauté de communes participe aux projets du territoire et au développement du Pays du Mont-Blanc dans son ensemble. Plusieurs chargés de mission pilotent des dispositifs, des contrats ou des réponses à des appels à projets qui permettent de « capter » chaque année des crédits importants qui n'iront pas dans le budget de la communauté de communes, mais bien au bénéfice des communes, des entreprises, des associations et des habitants eux-mêmes. Voici en détail, les programmes qui bénéficieront au territoire entre 2016 et 2020.

**11,5 millions d'euros sur 5 ans (ou 2,3 M€ par an en moyenne) au bénéfice des communes, des entrepreneurs ou des associations. C'est le bénéfice attendu de l'action de développement de la CCPMB.**

<b>Sentiers : mise en place d'un nouveau PDIPR</b> La CCPMB coordonne la participation du territoire au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), avec un renouvellement en 2016 qui permettra de faire bénéficier de subventions spécifiques aux communes.	<b>60 K€</b>
<b>Rivières : Arve pure</b> Le dispositif Arve Pure, animé par la CCPMB et le SM3A, permet de mobiliser des aides directes de l'agence de l'eau au profit des entreprises du territoire, avec un montant maximum de 200K€ pour chaque projet de mise aux normes des systèmes de rejet des eaux dans le milieu naturel.	<b>1 500 K€</b>
<b>PLH : un levier pour habiter mieux</b> Sans programme local de l'habitat (PLH), les communes et les bailleurs sociaux ne bénéficieraient pas de certaines aides à la pierre de l'État, du département, voire de la Région. De plus, dès 2016, les propriétaires pourront bénéficier d'une aide à la rénovation énergétique de l'ADEME et du Département : jusqu'à 13 500 € d'aides directes pour un projet de 20 000 €.	<b>1 250 K€</b>
<b>Mission pour l'agriculture et la Forêt</b> De nombreux programmes sont en cours et permettent aux agriculteurs, aux propriétaires de forêts ou aux communes de bénéficier d'aides régionales ou européennes, afin notamment de : améliorer la vie en alpage, développer la filière bois, mieux gérer la forêt, anticiper les changements climatiques, réduire l'impact de l'activité humaine sur l'environnement...	<b>2 700 K€</b>
<b>Espaces Valléens : un contrat pour la diversification touristique</b> Le contrat en cours de préparation a fait l'objet d'un travail concerté avec tous les acteurs du tourisme. L'Europe et la Région financeront des actions des communes et OT pour renforcer un tourisme d'été et intersaison et « faire de l'art de vivre au Pays du Mont-Blanc, une expérience touristique unique, animée et organisée collectivement. »	<b>1 800 K€</b>
<b>Politiques de développement régionales</b> Initialement avec le CDRA : contrat de développement Rhône-Alpes, demain avec un nouveau dispositif pour une nouvelle Région, le principe d'aides régionales pour le développement n'est pas remis en cause.	<b>2 000 K€</b>
<b>Transfrontalier, Espace Mont-Blanc...</b> Les deux communautés de communes du Pays du Mont-Blanc sont partenaires de l'Espace Mont-Blanc. Plusieurs projets communs permettent de mobiliser des fonds de l'Europe abondés par la Région (Contrat de Plan État Région ou appels à projet ALCOTRA pour l'économie et l'environnement) ou encore de l'assemblée des Pays de Savoie (subvention de l'APS).	<b>1 800 K€</b>
<b>Autres appels à projet européens</b> La CCPMB est déjà positionnée ou se prépare pour répondre à de nouveaux appels à projets, en fonction des priorités de son territoire, par exemple pour le développement des usages numériques.	<b>400 K€</b>

## LES ÉLUS INTERCOMMUNAUTAIRES

Georges MORAND est président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc depuis le premier Conseil communautaire après les élections municipales et intercommunales, le 9 avril 2014. Au sein du bureau communautaire, il est entouré des 9 autres maires du territoire. Au total, 40 conseillers communautaires siègent dans les instances intercommunales après une démission qui n'a pu être remplacée. Ils travaillent avec les équipes techniques et administratives à la concrétisation des projets liés aux compétences de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc et au service de l'intérêt des administrés.

### Une première élection au suffrage universel direct

39 des 41 Conseillers Communautaires ont été élus en même temps que les conseillers municipaux et pour la même durée. Seuls les électeurs des communes de 1000 habitants et plus ont pu élire leur conseiller communautaire. Pour les autres, c'est à dire la commune de Demi-Quartier, les 2 conseillers communautaires ont été désignés en conseil municipal.

Les nouveaux élus se sont réunis le 9 avril en conseil communautaire, séance au cours de laquelle se sont déroulées les élections pour désigner le Président et les Vice-présidents qui siègent au sein du Bureau Communautaire.

Le nouveau Bureau Communautaire est composé du Président et de 9 Vice-présidents qui se réunissent un lundi sur 2. Depuis avril 2014, le bureau communautaire s'est tenu en moyenne 2 fois par mois.

Le 6 mai 2014, le conseil communautaire a voté la mise en place des commissions. Chacune est présidée par le Président ou un Vice-président. Elles se réunissent régulièrement, au rythme de l'avancée des projets.

### LE PRÉSIDENT



**GEORGES MORAND**

Maire de Sallanches  
Développement économique et numérique  
Habitat et cadre de vie

### LES VICE-PRÉSIDENTS



**Catherine JULLIEN-BRECHES**  
Maire de Megève  
1<sup>ère</sup> Vice-Présidente  
Image et promotion  
du territoire



**Étienne JACQUET**  
Maire des  
Contamines-Montjoie  
2<sup>e</sup> Vice-Président  
Environnement et santé



**Patrick KOLLIBAY**  
Maire de Passy  
3<sup>e</sup> Vice-Président  
Ordures ménagères



**Yann JACCAZ**  
Maire de Praz-sur-Arly  
4<sup>e</sup> Vice-Président  
Culture, patrimoine  
et éducation



**Laurence TRAPPIER**  
Maire de Domancy  
5<sup>e</sup> Vice-Présidente  
Agriculture, pastoralisme  
et forêt



**Jean BERTOLUZZI**  
Maire de Combloux  
6<sup>e</sup> Vice-Président  
Sport, équipements  
et accès aux services



**Serge PAGET**  
Maire de Cordon  
7<sup>e</sup> Vice-Président  
Ressources et  
mutualisations



**Martine PERINET**  
Maire de Demi-Quartier  
8<sup>e</sup> Vice-Présidente  
Transports et  
déplacements



**Jean-Marc PEILLEX**  
Maire de Saint-Gervais  
9<sup>e</sup> Vice-Président  
Aménagement du  
territoire

### LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



**Sandra CHAUDEUR**  
Combloux



**Marie-Noëlle LAVERTON-BESSAT**  
Les Contamines-Montjoie



**Nadine SOCQUET-JUGLARD**  
Cordon



**Stéphane ALLARD**  
Demi-Quartier



**Pierre FERRARI**  
Domancy



**Christophe BOUGAULT-GROSSET**  
Megève



**Édith ALLARD**  
Megève



**Sylviane GROSSET-JANIN**  
Megève



**Catherine PERRET**  
Megève



**Laurent SOCQUET**  
Megève



**Nadine CANTELE**  
Passy



**Gérard DELEMONTEX**  
Passy



**Philippe DREVON**  
Passy



**Albanne LEMPERRIERE**  
Passy



**Christèle REBET**  
Passy



**Carine DUNAND**  
Praz-sur-Arly



**Marie-Christine DAYVE**  
Saint-Gervais



**Claire GRANDJACQUES**  
Saint-Gervais



**Guillaume MOLLARD**  
Saint-Gervais



**Bernard SELAJON**  
Saint-Gervais



**Catherine VERJUS**  
Saint-Gervais



**André ALLARD**  
Sallanches



**Sidney CONTRI**  
Sallanches



**Marie-Pierre GOURICHON**  
Sallanches



**Françoise BAUD**  
Sallanches



**Danielle LAMBERT**  
Sallanches



**Sylvia PERRUCHIONE**  
Sallanches



**Valérie PETIT**  
Sallanches

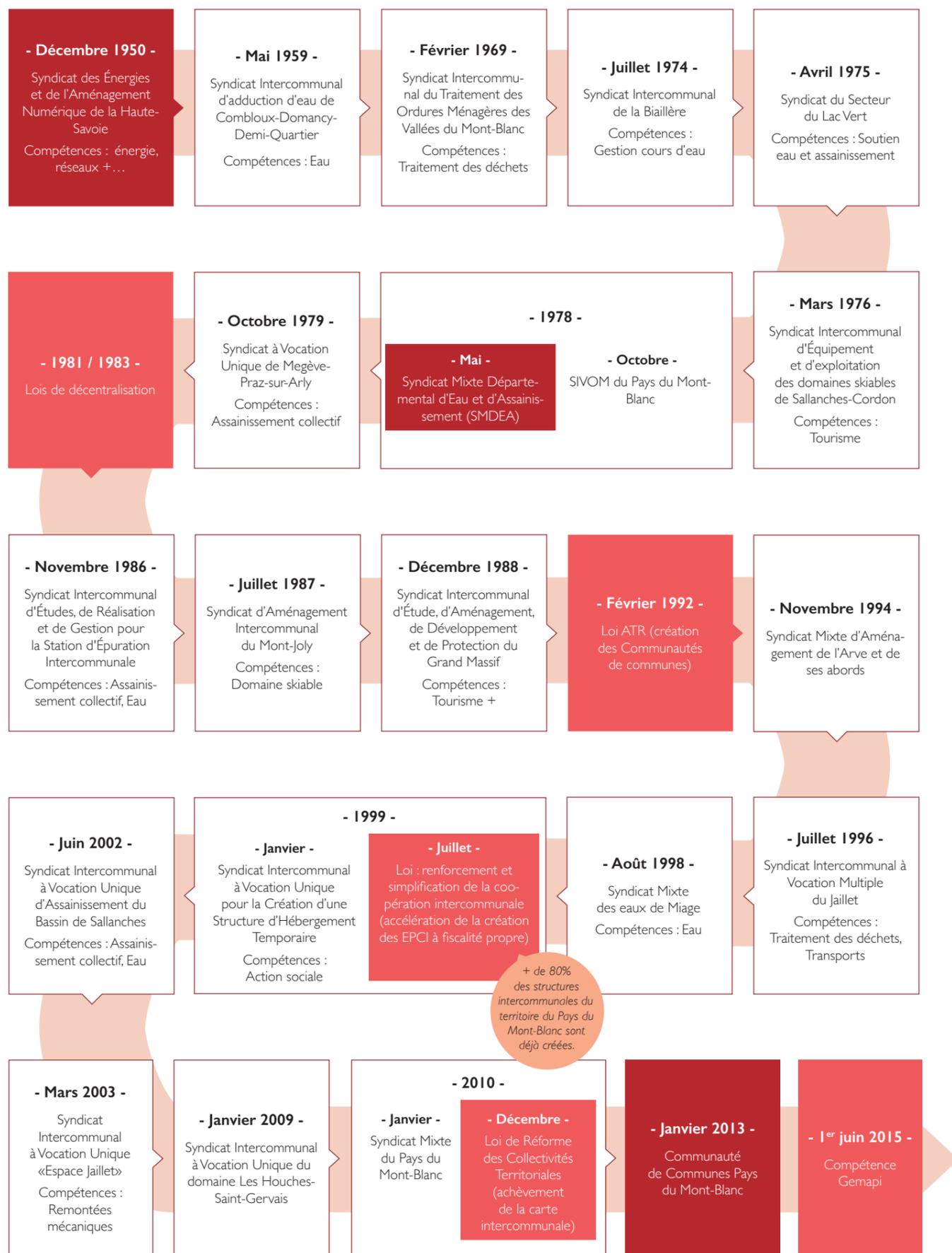


**Nathalie RAPIN**  
Sallanches



**Thierry SERMET-MAGDELIN**  
Sallanches

# HISTOIRE DE L'INTERCOMMUNALITÉ AU PAYS DU MONT-BLANC



# DES COMPÉTENCES DÉLÉGUÉES ET PARTAGÉES

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc est porteuse de projets uniquement dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées. Ces projets visent à améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants du territoire, et à développer une relation de proximité avec ces mêmes habitants. Elle intervient dans différents domaines.

Selon l'article L5214-16, une Communauté de Communes exerce de plein droit en lieu et place de ses communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, 2 compétences obligatoires et 3 compétences optionnelles parmi les 7 possibles (protection et mise en valeur de l'environnement, politique du logement et du cadre de vie, création, aménagement et entretien de la voirie ; construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ; action sociale d'intérêt communautaire, tout ou partie de l'assainissement) puis toute autre compétence facultative.

## Les compétences obligatoires

### AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

- Élaboration, approbation, suivi et révision d'un Schéma de COhérence Territoriale (SCOT).
- Étude territoriale de la mobilité et création d'un Périmètre de Transport Urbain (PTU).
- Gestion, entretien et hébergement de la Centrale de Mobilité.
- Élaboration et animation de toute contractualisation ou projet avec les instances publiques européennes, nationales, régionales et départementales de politique territoriale à l'échelle du territoire.
- Gestion et entretien du Pôle d'Échanges de Saint-Gervais.
- Organisation des Transports Scolaires en qualité d'organisateur de second rang par délégation du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.
- Participation au déploiement du numérique dans le respect des compétences dévolues au SYANE.
- Organisation et gestion, en vertu des conventions passées avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, de services de Transport à la demande (TAD).

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Animation du FISAC et mise en œuvre des actions intercommunales.
- Gestion des observatoires économique et touristique.
- Actions en faveur de la pérennisation de l'activité agricole et pastorale (SICA du Pays du Mont-Blanc).
- Exploitation de l'abattoir.
- Élaboration et animation de toute contractualisation ou projet avec les instances publiques européennes, nationales, régionales et départementales, relative à la politique agricole et forestière.

### TRANSFRONTALIER

- Élaboration et animation de toute contractualisation avec les instances publiques, européennes, nationales, régionales et départementales
- Participation à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques territoriales transfrontalières (CTMB / GECT).
- Coordination d'appels à projets européens engagés sur le territoire, dans le cadre d'une mission d'assistance auprès des communes et / ou d'un portage direct par le territoire.

## Les compétences optionnelles

### PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (collecte et traitement).
- Participation aux structures de concertation, d'animation et de gestion des milieux naturels et sensibles.
- Sensibilisation à l'environnement à travers des interventions en milieu scolaire et tous publics.
- Mise en cohérence des chartes de balisage des sentiers à l'intérieur du périmètre communautaire, avec les territoires limitrophes et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie.
- Adhésion aux structures intercommunales de gestion et de valorisation des rivières, cours d'eau, milieux aquatiques (hors activités touristiques, ludiques, sportives et retenues colinéaires) et au SAGE
- Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations

### POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

- Élaboration d'un Plan Local d'Habitat (P.L.H), suivi et soutien à la création ou la réhabilitation de logements sociaux sur le territoire.
- Suivi de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) et/ou projet d'intérêt général jusqu'à leurs termes.
- Gestion et entretien des aires d'accueil des gens du voyage.

### ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS ET ÉQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PRÉÉLÉMENTAIRE ET ÉLÉMENTAIRE

- Acquisition foncière facilitant la création ou la réhabilitation, l'accès et le stationnement au Lycée du Mont-Blanc.
- Gestion et entretien du Centre Sportif du Parc Thermal.
- Maintenance du parc informatique des établissements publics d'enseignements préélémentaire et élémentaire.

## Les compétences facultatives

### ACTIONS SOCIALES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- Aide au fonctionnement des services de la Médecine Scolaire et de la Psychologie Scolaire.
- Mise en œuvre d'une politique d'actions dans les domaines du handicap, de l'insertion, de l'emploi, de la formation et de la prévention.
- Soutien des politiques d'insertion (Mission Locale, Maison de l'Emploi).

### SPORT

- Aide au fonctionnement des classes sportives de haut niveau du Lycée du Mont-Blanc.
- Labellisation et accompagnement des manifestations sportives de renommée nationale et internationale.
- Réalisation de produits coordonnés facilitant l'accès au sport et à la culture pour les jeunes du territoire (ex : Pass Scolaire PMB).

### CULTURE

- Labellisation et accompagnement des manifestations culturelles présentant un intérêt pour l'ensemble du territoire (Ex : Festival du Baroque).
- Gestion de la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques.

### ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Prise en charge des structures de conseil spécialisées dans les domaines des économies d'énergie dans le bâtiment et l'habitat jusqu'au terme du Plan Intégré transfrontalier de l'Espace Mont-Blanc (PIT).
- Mise en œuvre d'actions en faveur de la réduction de la pollution atmosphérique (PPA).

## Autres

- Gestion et entretien d'une structure d'accueil pour les animaux en divagation (fourrière), d'une pension d'animaux en direction des populations locales et touristiques et d'une structure pour l'élimination des cadavres d'animaux.
- Mise en œuvre d'une politique visant à une réception par voie numérique des chaînes de télévision nationales et locales sur l'ensemble du territoire.
- Soutien à la chaîne de télévision TV8 Mont-Blanc.
- Gestion et entretien des Relais Information Service (RIS) sur le territoire.

## Les Communautés de Communes fonctionnent sur 2 principes de base :

- Principe de spécialité : c'est-à-dire qu'elles ne disposent que de compétences d'attribution, limitées au territoire des seules collectivités qu'elles associent.
- Principe d'exclusivité : le transfert d'une compétence entraîne le dessaisissement corrélatif par ses collectivités membres





**Pays du Mont-Blanc**  
communauté de communes

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DU MONT-BLANC**

**648 chemin des Prés Caton • PAE du Mont-Blanc • 74190 PASSY**

**04 50 78 12 10 • [accueil@ccpmb.fr](mailto:accueil@ccpmb.fr)**

**[www.ccpmb.fr](http://www.ccpmb.fr)**